

académie  
Strasbourg **E**



# Bidual Social

2016-2017  
Académie  
de Strasbourg





J'ai le plaisir de vous présenter le bilan social de l'académie de Strasbourg de l'année 2016/2017.

Articulé autour de quatre grandes rubriques, il permet d'avoir une vue d'ensemble des domaines de la vie sociale et de la gestion des ressources humaines ainsi qu'une connaissance des personnels qui oeuvrent au sein de notre Académie.

A la fois outil de réflexion et d'aide au dialogue social, ce document est le fruit de la production des services du rectorat et des deux directions des services départementaux de l'Education nationale.

Je les remercie, au nom de l'ensemble des membres de notre communauté éducative, pour leur précieuse participation.

La Rectrice de l'académie de Strasbourg,  
Chancelière des universités

Sophie BEJEAN



<b>Présentation des sources</b>		<b>1</b>
<b>Les effectifs et les caractéristiques démographiques</b>		<b>5</b>
	L'ensemble des personnels du secteur public	<b>6</b>
	Les enseignants dans le premier degré	<b>9</b>
	Les enseignants dans le second degré	<b>11</b>
	Les personnels de direction	<b>16</b>
	Les personnels d'inspection	<b>17</b>
	Les personnels d'éducation	<b>18</b>
	Les personnels d'orientation	<b>19</b>
	Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, santé et sociaux	<b>20</b>
	Les personnels de surveillance et d'assistance éducative	<b>25</b>
	L'enseignement privé sous contrat	<b>26</b>
<b>La vie des personnels</b>		<b>29</b>
	La mobilité géographique des personnels enseignants	<b>30</b>
	Le temps partiel	<b>32</b>
	Les congés	<b>34</b>
	L'accompagnement des personnels	
	<i>Les personnels en situation de handicap</i>	<b>37</b>
	<i>Le dispositif conseil - mobilité - carrière</i>	<b>39</b>
	<i>Conseil carrière et accompagnement professionnel</i>	<b>43</b>
	La protection juridique	<b>44</b>
	Les retraites des personnels enseignants	<b>46</b>
<b>Les carrières</b>		<b>51</b>
	La formation continue	<b>52</b>
	Les concours	<b>62</b>
	Les promotions	<b>65</b>
<b>Les rémunérations</b>		<b>67</b>
	La situation indiciaire	<b>68</b>
	La rémunération selon le sexe	<b>69</b>
<b>Santé-Social - Santé et sécurité au travail</b>		<b>71</b>
	La politique de santé	<b>72</b>
	La politique sociale	<b>74</b>
	La santé et sécurité au travail	<b>78</b>
<b>Sigles</b>		<b>81</b>

### **Directeur de la publication**

Sophie BEJEAN  
Rectrice de l'académie de Strasbourg  
Chancelière des universités

### **Responsable de la publication**

Jean-Pierre LAURENT  
Directeur des Ressources Humaines

### **Coordination de la rédaction**

Christine FRIEDRICH  
Responsable de la Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP

Camille HUMBERT  
Chargée de mission Pôle Ressources Humaines - DRH

### **Rédaction**

Inés BOUAZZI - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP  
Joanne BARTH - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP  
Fabienne CLEMENT - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP  
Mireille FUHRMANN - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP  
Téodora MOLDOVAN - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance - DEPP

### **Avec la participation des services académiques**

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Bas-Rhin  
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin  
Division des Personnels Enseignants - DPE  
Division des Personnels Administratifs et d'Encadrement - DPAE  
Délégation Académique à la Formation Continue des Personnels - DAFOR  
Division des Examens et Concours - DEC  
Service Social des Personnels  
Division Académique des Finances et d'Appui et de Conseil aux Etablissements et aux Services -  
DAAFCS  
Conseil Carrière et Accompagnement Professionnel des Personnels - CCAPP  
Médecine de Prévention des Personnels  
Conseil Mobilité Carrière  
Handicap des personnels  
Prévention des risques professionnelles

### **Maquette et mise en page**

Fabienne CLEMENT - Division de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance -DEPP



## ***Présentation des sources***

Le bilan social est en France un instrument de mesure du domaine social dans l'entreprise. Créé par la loi n° 77-769 du 12 juillet 1977, il est obligatoire dans les entreprises employant plus de 300 salariés.

Dans la fonction publique d'Etat, le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dispose, en son article 37, que les « comités techniques reçoivent communication et débattent du bilan social de l'administration, de l'établissement ou du service auprès duquel ils ont été créés. Le bilan est établi annuellement ».

Le bilan social de l'académie (BSA) de Strasbourg permet d'avoir un regard exhaustif sur les caractéristiques et sur la situation de tous les personnels du secteur public (enseignants ou non enseignants, titulaires ou non titulaires) ainsi qu'une synthèse des effectifs du secteur privé sous contrat.

C'est un outil évolutif et contributif du dialogue social. Il donne une information transparente accessible par tous, permet de nourrir la réflexion ainsi que la discussion et contribue au pilotage académique dans le domaine social.

### ***Les systèmes d'information***

Le ministère de l'Education nationale met à la disposition des académies des outils informatiques permettant d'entreposer et d'historiser des données synthétiques extraites des systèmes d'information de l'Académie (EPP, AGORA, AGAPE, SIRHEN,...).

Les données présentées dans le bilan social sont issues en partie de l'application nationale « BSA » développée par les services de l'administration centrale et mises à la disposition de l'ensemble des académies (données relatives aux effectifs, congés et aux temps partiels).

### ***La date d'observation***

La date d'observation retenue pour l'extraction des données venant de l'application BSA a été fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2016, pour les données académiques comme pour les données nationales.

Il est à noter que les données relatives aux années scolaires antérieures sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre en raison des saisies ayant un effet rétroactif (exemple : les données relatives aux absences des personnels).

### ***Le périmètre d'analyse***

Les effectifs correspondent à ceux des personnels en position d'activité, affectés à la date de référence du 1<sup>er</sup> décembre 2016 et rémunérés par les services académiques (rectorat ou DSDEN). Ils ne sont comptés qu'une fois sur leur affectation principale. Les personnels gérés dans l'enseignement supérieur ne sont pas pris en compte dans le BSA. Les enseignants du premier degré intervenant dans le second degré sont comptabilisés avec leurs collègues du second degré.



### *La contribution des services*

En l'absence d'informations chiffrées directement accessibles par les systèmes d'information de l'Education nationale, les services sont mis à contribution pour collecter et restituer les données qui permettent de compléter le BSA, ainsi :

- celles relatives à la mobilité et à la promotion des personnels proviennent des services académiques gestionnaires : directions des services départementaux de l'Education nationale (DS-DEN) pour le premier degré, division des personnels enseignants (DPE) pour le second degré, division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE) pour les personnels administratifs, de direction et d'orientation ;
  - les données concernant les départs à la retraite ont été transmises par la DPAE ;
  - les données ayant trait à l'accompagnement des personnels ont été transmises par les services de la médecine de prévention, la conseillère mobilité carrière (CMC), la conseillère carrière accompagnement professionnel des personnels (CCAPP), la correspondante handicap ;
  - les données relatives aux concours ont été fournies par les services de la direction des examens et concours (DEC) et celles concernant la formation continue des personnels par les services de la délégation académique à la formation continue des personnels (DAFOR) ;
  - les données concernant la protection juridique des agents proviennent de la division académique des finances et d'appui et de conseil aux établissements et services (DAAFCS) ;
  - et celles relatives à la politique de la santé, à la politique sociale et à la sécurité du travail, le service social, l'inspecteur santé et sécurité au travail.

### *Le secret statistique*

En vertu de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, le secret statistique s'applique à tous les renseignements individuels collectés par la statistique publique. Il a pour objet de protéger la vie privée ainsi que les intérêts économiques des agents.

Dans ce document, toutes les données qui concernent un groupe de moins de 5 individus sont couvertes par ce secret ; elles sont alors remplacées par un astérisque.

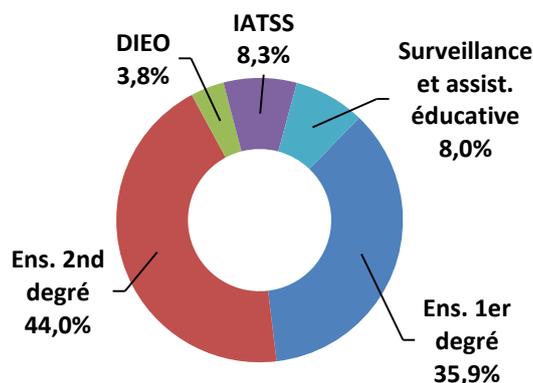




## ***Les effectifs et les caractéristiques démographiques 2016-2017***

## Personnels du secteur public

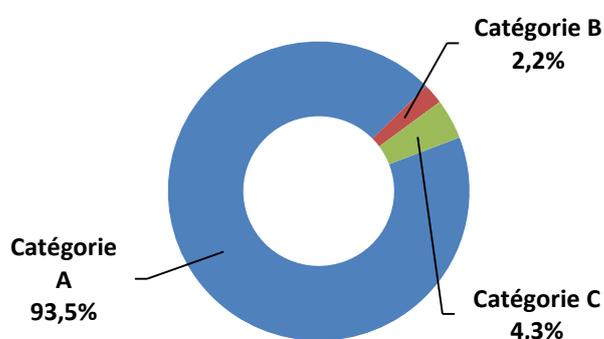
### Ensemble des personnels par fonction



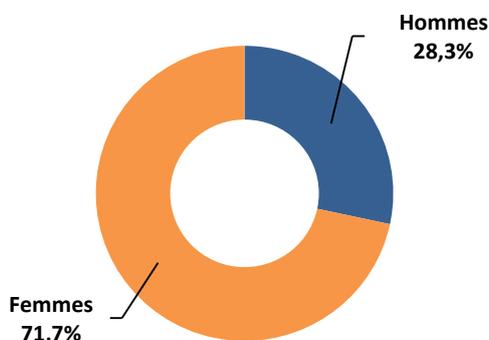
### 26 817 personnels

21 435 enseignants (79,9 %)  
 5 382 non enseignants (20,1 %)  
 71,7 % de femmes  
 23 407 titulaires

### Répartition des personnels par catégorie



### Répartition des personnels selon le sexe



Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, les effectifs du secteur public de l'Education nationale dans l'académie de Strasbourg s'élèvent à 26 817 personnes en activité et ayant une affectation.

79,9 % des personnels sont des enseignants dont 35,9 % dans le premier degré et 44,0 % dans le second degré.

La part des personnels non enseignants représente 20,1 % des effectifs et se compose de trois grandes catégories. Les IATSS (Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé) (8,3 %), les personnels de surveillance et assistance éducative (8,0 %) et les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) (3,8 %).

93,5 % des personnels, tous corps confondus, occupent des fonctions de catégorie A.

Les femmes représentent 71,7 % des effectifs, leur part varie selon le corps considéré.

87,3 % des personnels sont titulaires de la fonction publique d'Etat.

### Personnels du secteur public en activité et avec une affectation en 2016

	Titulaires	Non Titulaires	% Non-titulaires	Poids (%)	% femmes	PP*	ETP**	Rappel PP* 2014	Rappel ETP** 2014
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré	9 576	47	0,5	35,9	84,6	9 623	8 984	9 550	8 920
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré	11 015	797	6,7	44,0	59,2	11 812	11 384	11 906	11 450
Personnel de direction	412	20	4,6	1,6	51,3	431	431	439	438
Personnel d'inspection	85	6	6,6	0,4	48,4	91	91	89	89
Personnel d'éducation	330	21	6,0	1,3	70,1	351	346	349	342
Personnel d'orientation	95	45	32,1	0,5	80,7	140	132	137	131
Personnel IATSS	1 894	322	14,5	8,3	84,8	2 217	2 082	2 128	1 991
Surveillance et assistance éducative		2 152	100,0	8,0	73,2	2 152	1 637	1 963	1 506
<b>Ensemble</b>	<b>23 407</b>	<b>3 410</b>	<b>12,7</b>	<b>100,0</b>	<b>71,7</b>	<b>26 817</b>	<b>25 087</b>	<b>26 561</b>	<b>24 868</b>

\*PP : personnes physiques - \*\* ETP : équivalent temps plein

## Evolution des effectifs 2012-2016

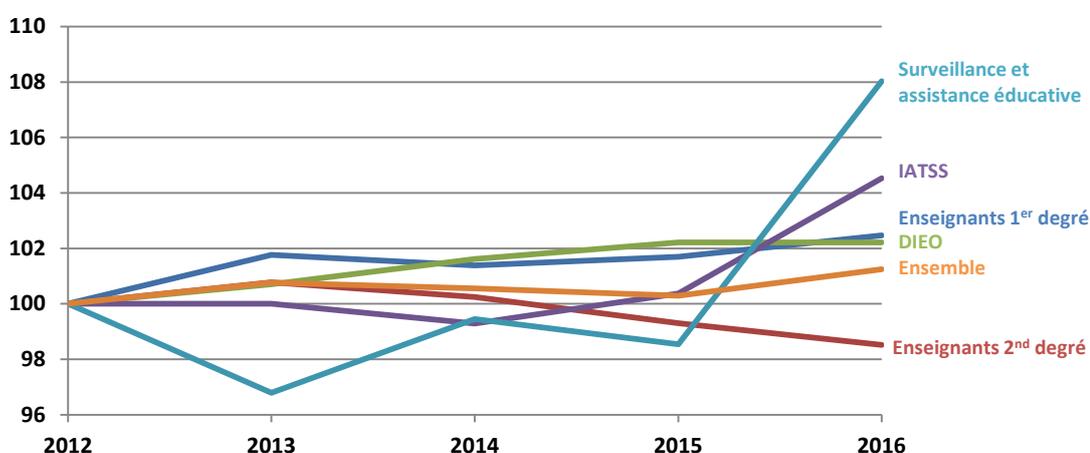
L'effectif global des personnels de l'académie de Strasbourg augmente de 1,0 % entre 2015 et 2016.

Le nombre d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré baisse de 0,8 % et celui du 1<sup>er</sup> degré augmente d'autant. Les personnels IATSS progressent de 4,1 % et ceux de surveillance et assistance éducative de 9,6 %.

## Evolution des effectifs par personnels entre 2012 et 2016

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015 (en %)	Evolution 2016/2012 (en %)
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré	9 391	9 557	9 521	9 550	9 623	0,8	2,5
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré	11 990	12 083	12 019	11 906	11 812	-0,8	-1,5
DIEO	992	999	1 008	1 014	1 013	-0,1	2,1
IATSS	2 120	2 120	2 105	2 128	2 217	4,2	4,6
Surveillance et assistance éducative	1 992	1 928	1 981	1 963	2 152	9,6	8,0
<b>Ensemble</b>	<b>26 485</b>	<b>26 687</b>	<b>26 634</b>	<b>26 561</b>	<b>26 817</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>

## Evolution des effectifs (base 100 en 2012)

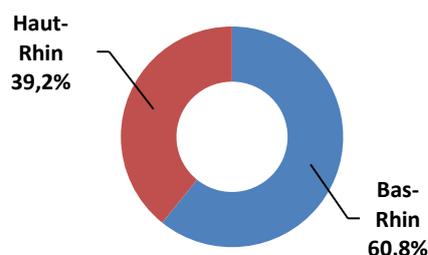


## Répartition départementale

60,8 % des agents sont en poste dans le département du Bas-Rhin.

Toutefois, il convient de prendre en considération que les personnels en résidence au rectorat de Strasbourg, exercent leurs missions au bénéfice de l'ensemble de l'académie.

## Répartition départementale de l'ensemble des personnels



## Effectifs du secteur public en activité et avec une affectation en 2016

	Bas-Rhin		Haut-Rhin		Académie	
	PP*	ETP**	PP*	ETP**	PP*	ETP**
Enseignants 1 <sup>er</sup> degré	5 721	5 344	3 902	3 640	9 623	8 984
Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré	7 224	6 967	4 588	4 417	11 812	11 384
Personnel de direction	257	257	174	174	431	431
Personnel d'inspection	73	73	18	18	91	91
Personnel d'éducation	212	209	139	137	351	346
Personnel d'orientation	86	79	54	53	140	132
Personnel IATSS	1 511	1 432	706	650	2 217	2 082
Surveillance et assistance éducative	1 224	936	928	700	2 152	1 637
<b>Ensemble</b>	<b>16 308</b>	<b>15 297</b>	<b>10 509</b>	<b>9 789</b>	<b>26 817</b>	<b>25 087</b>

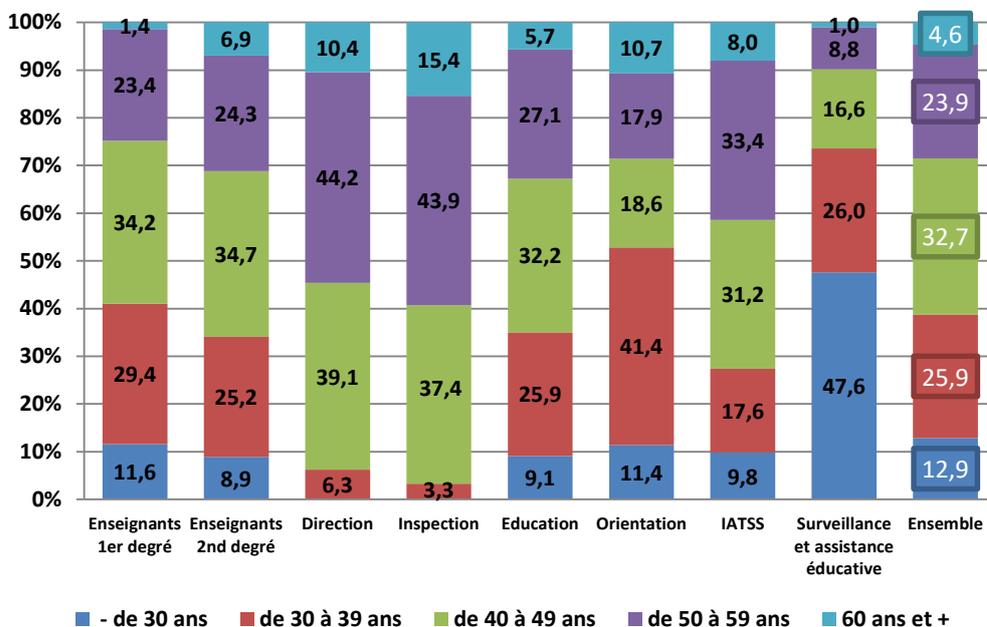
\*PP : personnes physiques - \*\* ETP : équivalent temps plein



## Structure par âge

Les corps de métiers où l'âge moyen est le plus élevé sont ceux des personnels d'inspection et des personnels de direction (51 ans en moyenne), tandis que celui dont l'âge moyen est le moins élevé correspond aux personnels de surveillance et d'assistance éducative (32 ans en moyenne). Dans les deux cas ces âges moyens restent stables par rapport à l'année précédente.

### Répartition par tranche d'âge



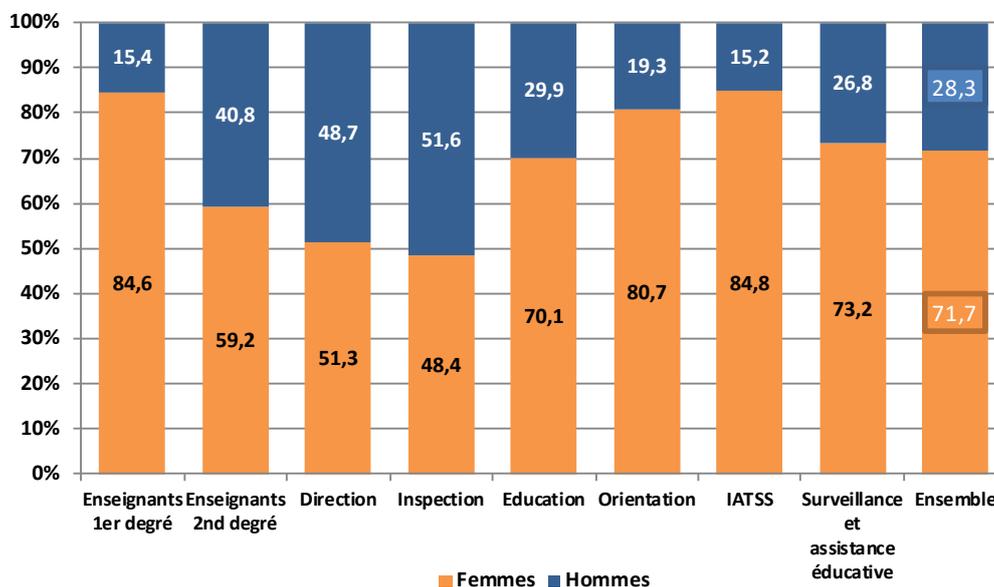
## Structure par sexe

La proportion de femmes parmi l'ensemble des personnels est de 71,7 %.

Les IATSS sont parmi les personnels les plus féminisés (84,8 %), tout comme les enseignants du premier degré (84,6 %).

Le corps des personnels d'inspection avec celui de direction sont ceux où la proportion de femmes est la plus faible (respectivement 48,4 % et 51,3 %).

### Répartition selon le sexe



## Les enseignants dans le premier degré

En décembre 2016, les professeurs des écoles représentent 98,6 % des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Avec 84,6 % de femmes, c'est l'un des corps les plus féminisés au sein de l'éducation nationale.

**9 623 personnels**

**98,6 % de professeurs des écoles**

**84,6 % de femmes**

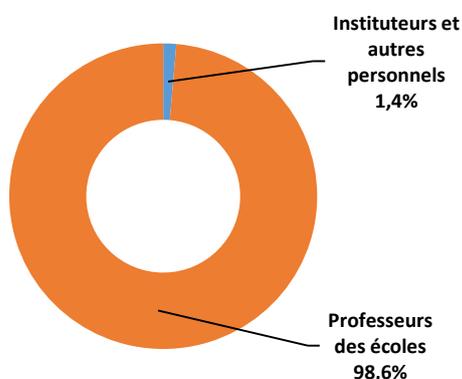
**42 ans de moyenne d'âge**

### Répartition des enseignants dans le premier degré par département

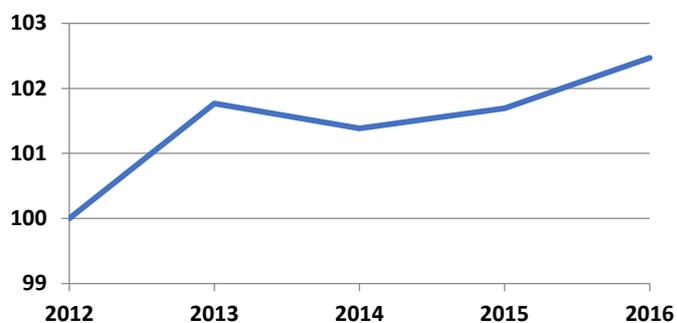
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (en %)
Instituteurs et autres personnels (*)	71	60	131	84,7	116	12,9
Professeurs des écoles	5 650	3 842	9 492	77,8	9 434	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>5 721</b>	<b>3 902</b>	<b>9 623</b>	<b>84,6</b>	<b>9 550</b>	<b>0,8</b>

(\*) autres personnels : admissibles contractuels 1<sup>er</sup> degré session exceptionnelle, contractuels bénéficiaires de l'obligation d'emploi, professeurs certifiés et agrégés, intervenants langue primaire, professeurs de lycée professionnel et professeurs contractuels

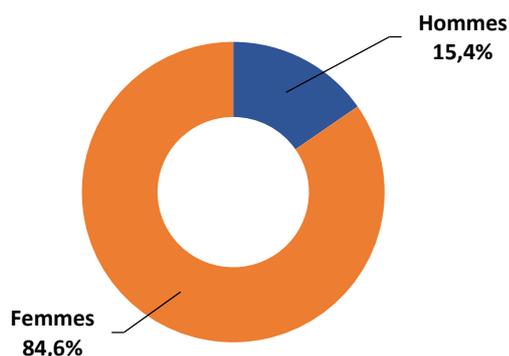
### Répartition selon le corps



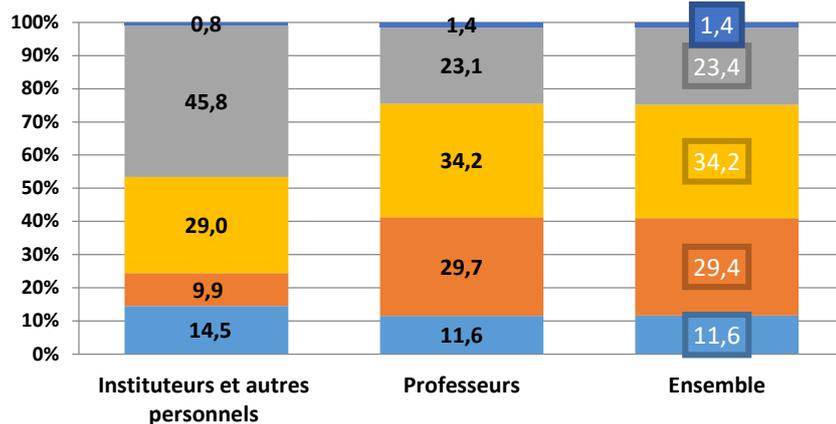
### Evolution des effectifs (base 100 en 2012)



### Répartition selon le sexe



### Répartition par tranche d'âge



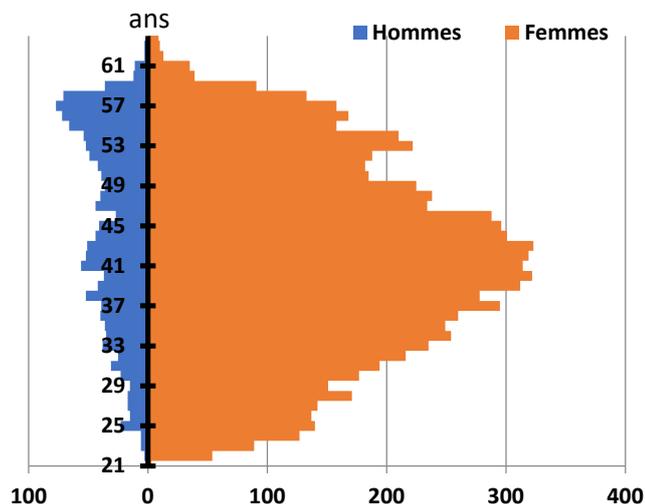
■ de 20 à 30 ans ■ de 30 à 39 ans ■ de 40 à 49 ans ■ de 50 à 59 ans ■ 60 ans et +



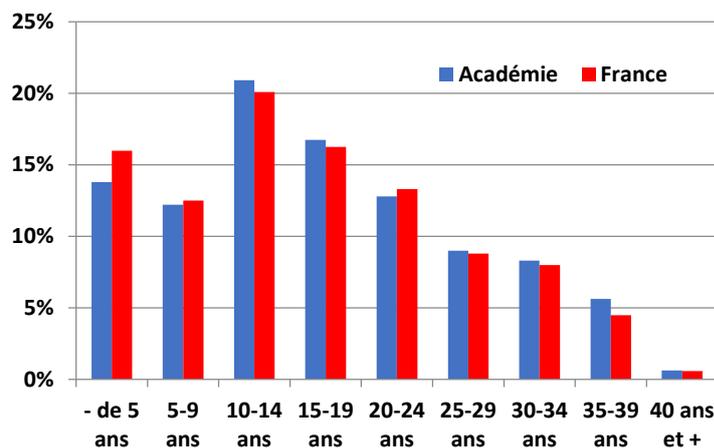
## Structure par âge

L'âge moyen des personnels du premier degré est de 42 ans, 24,8 % des personnels ont plus de 50 ans.

### Pyramide des âges



### Répartition des effectifs par classe d'ancienneté



## Répartition selon la fonction

Pour un même corps d'appartenance, il existe différentes fonctions. Ainsi, 95,1 % des personnels du 1<sup>er</sup> degré occupent une fonction d'enseignement. Les personnels assurant une fonction de remplacement représentent 8,1 % de l'effectif total.

L'âge moyen varie selon la fonction et oscille entre 28 ans (fonctionnaires stagiaires) et 51 ans (besoins éducatifs AIS). Les femmes sont surreprésentées dans les fonctions d'enseignement (85,4 %), y compris celle de direction d'école (76,0 %).

	Données académiques				Répartition départementale	
	Effectifs	Age moyen	% femmes	Poids (%)	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Enseignement	9 152	42	85,4	95,1	5 440	3 712
<i>directeurs d'école</i>	1 360	45	76,0	14,1	782	578
<i>titulaires remplaçants</i>	776	38	69,1	8,1	463	313
<i>fonctionnaires stagiaires</i>	373	28	84,5	3,9	238	135
Besoins éducatifs AIS hors classe	279	51	78,1	2,9	165	114
Conseillers pédagogiques	104	49	62,5	1,1	67	37
Accompagnement soutien et hors AIS	63	45	46,0	0,7	32	31
Réadaptation, administration et mise à disposition	25	47	76,0	0,3	17	8
<b>Ensemble</b>	<b>9 623</b>	<b>42</b>	<b>84,6</b>	<b>100,0</b>	<b>5 721</b>	<b>3 902</b>

## Les enseignants dans le second degré

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, plus de la moitié des enseignants dans le second degré sont des certifiés. 15,4 % sont des professeurs de lycées professionnels, 13,6 % des agrégés et 6,7 % des professeurs et chargés d'EPS.

L'âge moyen des enseignants dans le second degré est de 44 ans.

**11 812 personnels**

53,6 % de certifiés

59,2 % de femmes

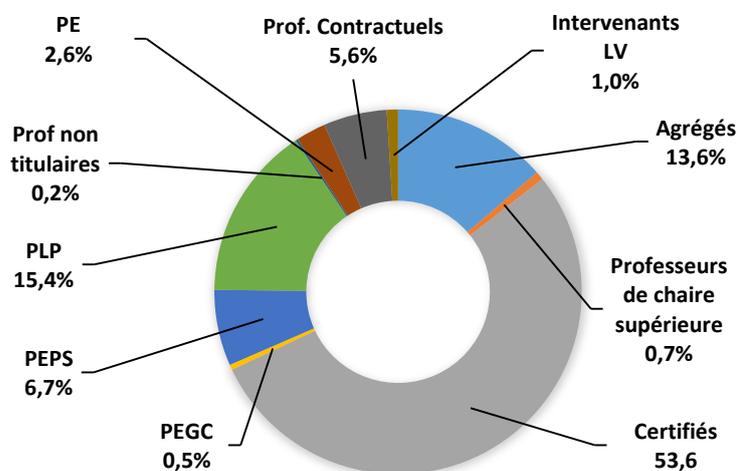
5,8 % de non titulaires

44 ans de moyenne d'âge

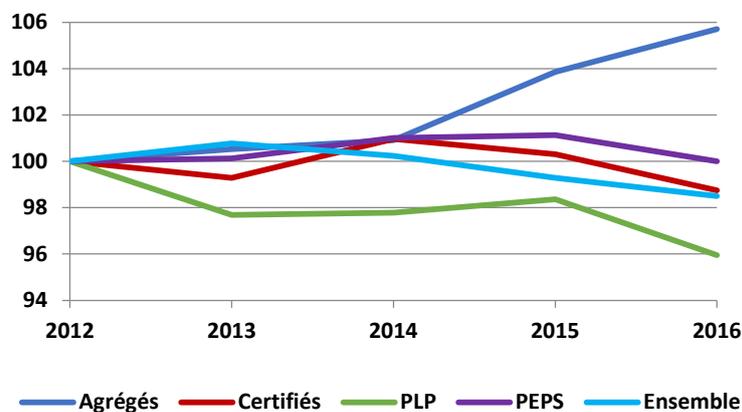
### Répartition des enseignants dans le second degré par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (%)
Professeurs de chaire supérieure	71	16	87	37,9	91	-4,4
Agrégés	1 113	499	1 612	54,0	1 584	1,8
Certifiés y compris adjoints d'enseignement	3 816	2 512	6 328	64,2	6 428	-1,6
Professeurs et chargés d'EPS (PEPS)	466	329	795	47,7	804	-1,1
Professeurs de LP (PLP)	1 091	732	1 823	52,2	1 869	-2,5
Professeurs ens. général de collège (PEGC)	30	26	56	51,8	77	-27,3
Professeurs des écoles et instituteurs (PE)	181	131	312	60,6	320	-2,5
Intervenants langue	64	53	117	87,2	129	-9,3
Professeurs contractuels	379	280	659	54,8	558	18,1
Professeurs non titulaires	13	10	23	65,2	46	-50,0
<b>Ensemble</b>	<b>7 224</b>	<b>4 588</b>	<b>11 812</b>	<b>59,2</b>	<b>11 906</b>	<b>-0,8</b>

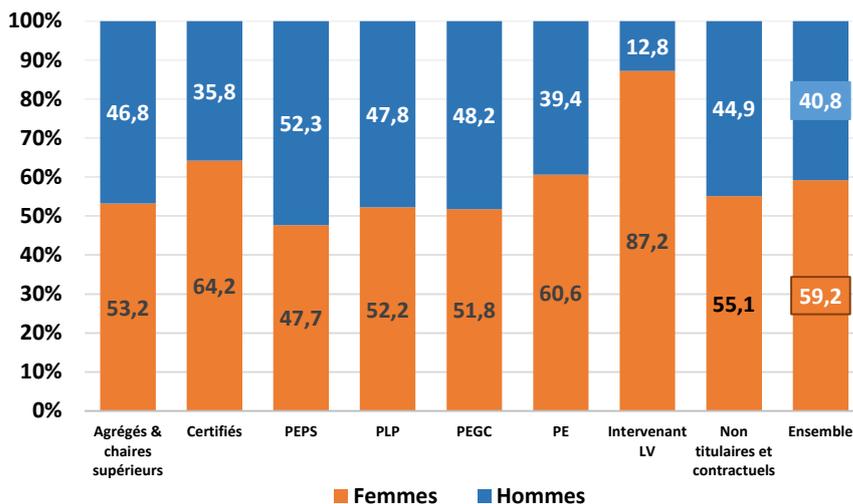
### Répartition selon le corps



### Evolution des effectifs (base 100 en 2012)



## Répartition selon le sexe

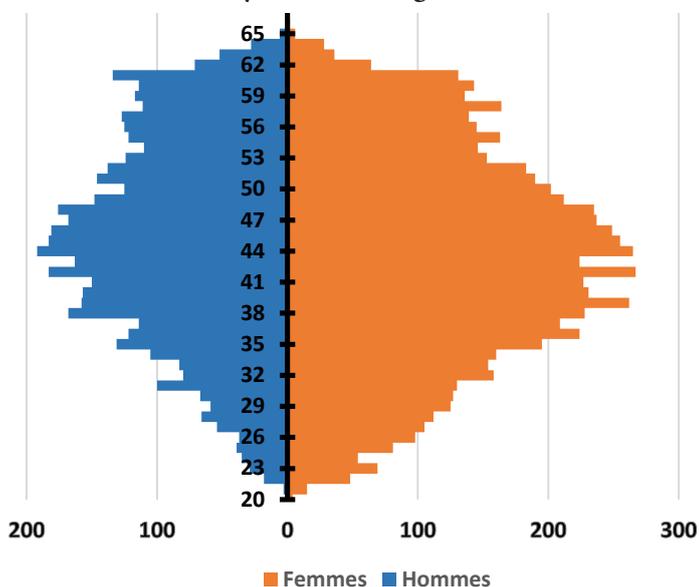


## Structure par âge

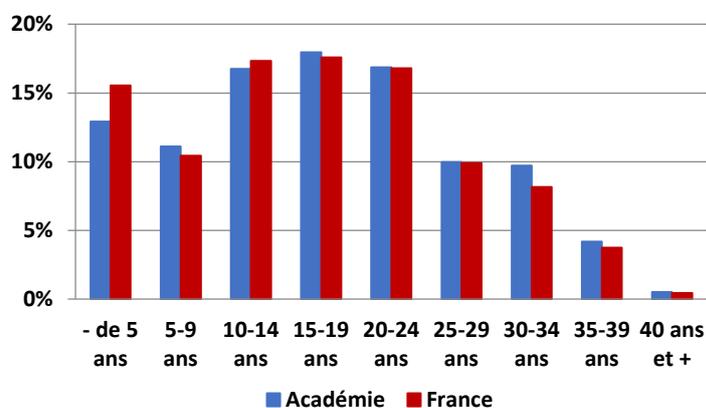
59,2 % des enseignants du second degré sont des femmes. Elles sont particulièrement nombreuses parmi les certifiés (64,2 %) et les intervenants en langue vivante (87,2 %).

L'âge moyen des personnels enseignants dans le second degré est de 44 ans, 31,2 % ont 50 ans et plus.

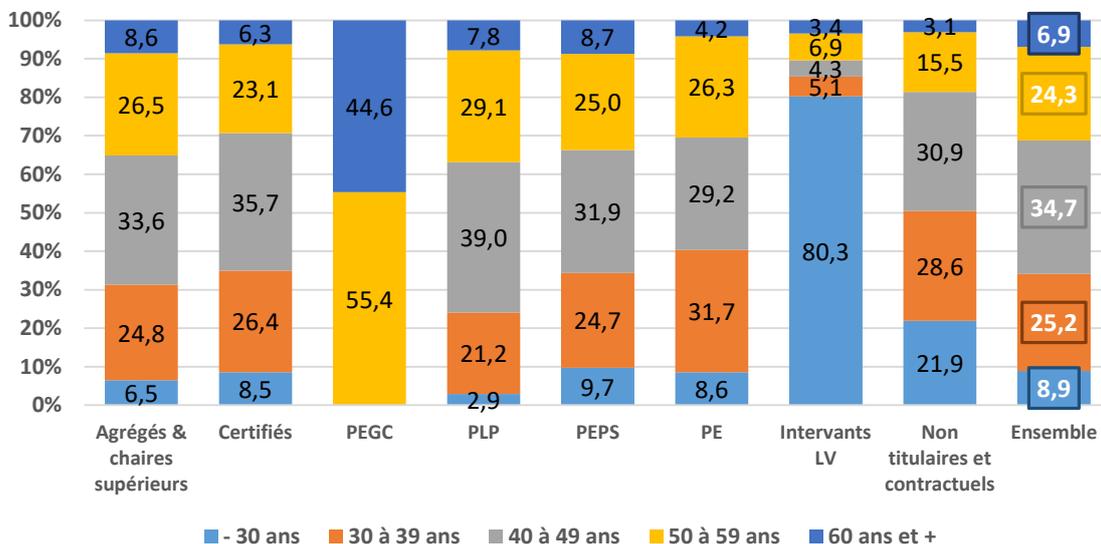
## Pyramide des âges



## Répartition des effectifs par classe d'ancienneté



## Répartition par tranche d'âge

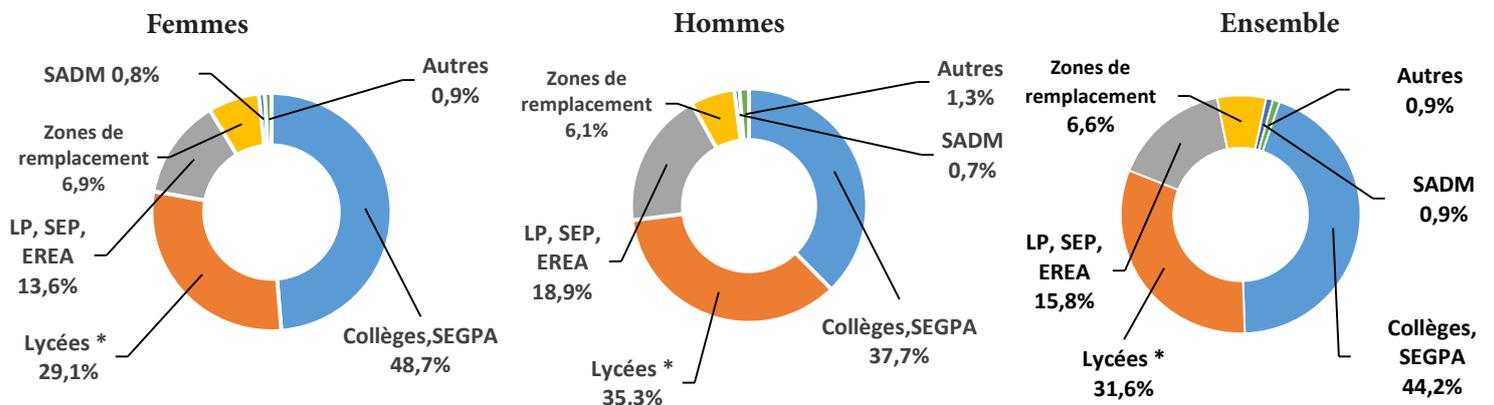




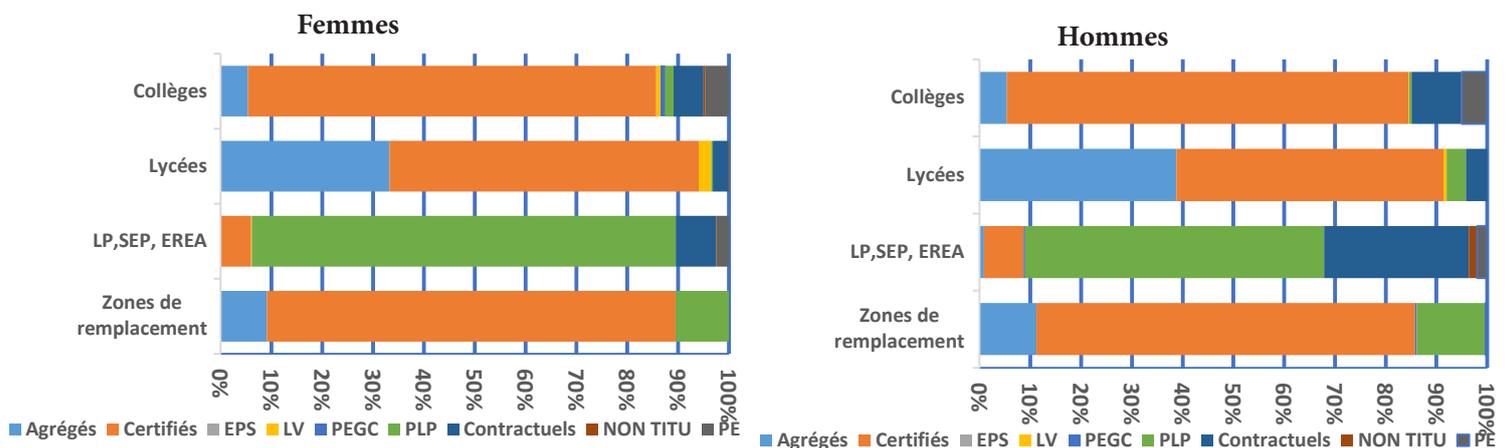
Fonctions	Effectifs	Age moyen	% femmes	Poids (%)	Rappel 2015	Evolution 2015-2016 (%)
Administration	7	48	42,9	0,1	5	40,0
Apprentissage	64	49	51,6	0,5	69	-7,2
Assistant étranger	117	28	87,2	1,0	129	-9,3
Conseiller en formation continue	35	51	62,9	0,3	33	6,1
Coordination insertion jeunes	17	49	70,6	0,1	18	-5,6
Coordonnateur pédagogique en centre de formation d'apprentis	14	46	50,0	0,1	14	0,0
Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	69	53	49,3	0,6	73	-5,5
Documentation	268	43	86,2	2,3	266	0,8
Educateur en internat	22	39	45,5	0,2	26	-15,4
Enseignement	11 160	44	58,4	94,6	11 239	-0,7
Réadaptation	21	50	42,9	0,2	16	31,3
Autres (*)	18	42	38,9	0,2	18	0,0
<b>Total général</b>	<b>11 812</b>	<b>44</b>	<b>59,2</b>	<b>100,0</b>	<b>11 906</b>	<b>-0,8</b>

\* Autres : Emplois particuliers, formation continue des adultes, laboratoire et conseillers pédagogiques (31.92)

## Répartition selon le type d'établissement



## Répartition selon le type d'établissement et le type de contrat



\* Dans l'ensemble du document, l'appellation lycée correspond aux lycées généraux et technologiques ainsi qu'à l'enseignement général dans les lycées polyvalents.



## Répartition selon la discipline enseignée

Sur les 5 617 enseignants de lycée, 66,5 % sont sur des disciplines de l'enseignement général et technologique et 33,5 % sur des disciplines de l'enseignement professionnel.

### Les enseignants des disciplines générales et technologiques

Les groupes les plus représentés sont l'éco-gestion-hôtellerie-restauration et les mathématiques avec 12,0 % des effectifs. Viennent ensuite les sciences physiques et chimiques (10,6 %) et l'anglais (10,0 %).

La proportion de femmes varie fortement selon les disciplines. Elles sont majoritaires dans toutes les disciplines, sauf dans l'éducation physique et sportive, l'histoire géographie, l'arabe, les arts plastiques, les mathématiques, la philosophie, les sciences et techniques industrielles et les sciences physiques et chimiques.

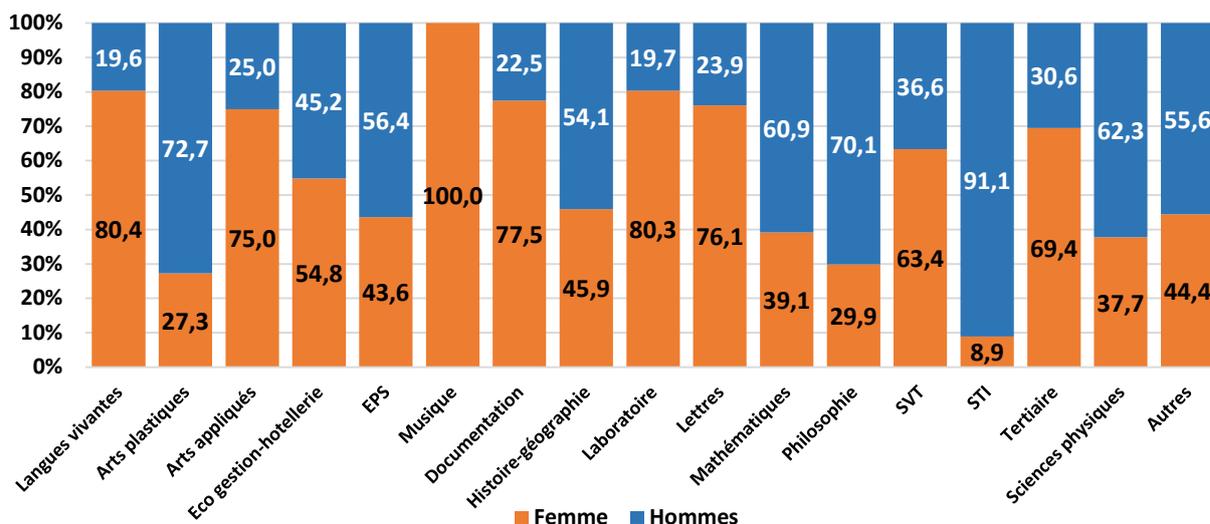
La proportion de non titulaires varie également selon les disciplines (5,3 % pour l'ensemble).

### Enseignants dans les disciplines générales et technologiques

Regroupement de disciplines de poste		Effectifs	Age moyen	% femmes	% certifiés	% non titulaires	Poids (%)
Langues vivantes	Allemand	270	47	80,1	36,7	8,9	7,2
	Anglais	374	42	79,7	64,2	12,6	10,0
	Arabe	*	45	40,0	60,0	40,0	*
	Chinois	7	37	100,0	42,9	42,9	0,2
	Espagnol	80	44	85,9	66,3	15,0	2,1
	Italien	13	43	92,3	61,5	23,1	0,3
	Japonais	*	56	100,0	0,0	100,0	*
	Portugais	*	44	66,7	66,7	33,3	*
	Russe	*	50	66,7	0,0	33,3	*
	Turc	*	40	100,0	33,3	66,7	*
Arts plastiques		11	55	30,0	18,2	9,1	0,3
Enseignements artistiques et arts appliqués		28	46	77,4	64,3	3,6	0,7
Eco-gestion-hôtellerie-restauration		447	46	55,6	72,9	7,4	12,0
Education physique et sportive		172	51	44,1	0,0	0,6	4,6
Education musicale		*	54	66,7	0,0	0,0	*
Documentation		80	45	81,7	95,0	5,0	2,1
Histoire-géographie		292	45	45,5	65,4	2,1	7,8
Laboratoire - santé environnement - biologie		117	44	83,3	79,5	6,0	3,1
Lettres		326	45	76,4	58,0	1,5	8,7
Mathématiques		447	45	39,2	45,4	2,0	12,0
Philosophie		107	46	31,1	55,1	7,5	2,9
Sciences de la vie et de la terre		202	43	62,1	33,7	4,5	5,4
Sciences et techniques industrielles		304	49	9,2	59,5	3,9	8,1
Sciences et techniques tertiaires		37	50	72,5	81,1	5,4	1,0
Sciences physiques et chimiques		395	46	37,5	53,2	0,8	10,6
Autres		8	51	41,7	87,5	0,0	0,2
<b>Ensemble</b>		<b>3 734</b>	<b>46</b>	<b>55,2</b>	<b>55,2</b>	<b>5,3</b>	<b>100,0</b>

\* effectif inférieur à 5 (secret statistique)

Distribution des effectifs par disciplines de poste dans l'enseignement général et technologique selon le sexe



Les enseignants des disciplines professionnelles

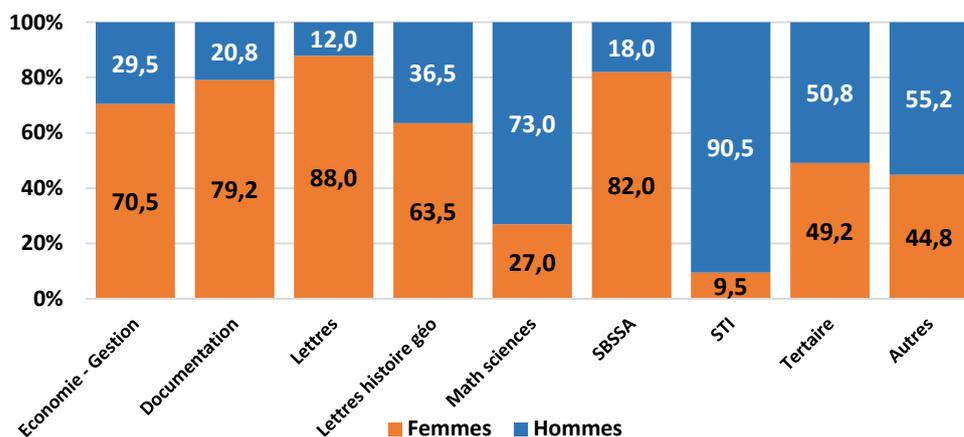
Enseignants dans les disciplines professionnelles

Regroupement de disciplines de poste	Effectifs	Age moyen	% femmes	% PLP	% non titulaires	Poids (%)
Economie - Gestion	302	46	70,5	91,4	8,3	16,0
Documentation	24	44	79,2	0,0	8,3	1,3
Lettres anglais allemand espagnol turc	191	47	88,0	90,6	7,3	10,1
Lettres histoire géo	233	45	63,5	95,3	4,7	12,4
Math sciences	215	46	27,0	93,5	5,6	11,4
SBSSA	233	45	82,0	79,4	19,3	12,4
STI	421	45	9,5	86,9	6,9	22,4
Tertiaire	177	48	49,2	89,3	6,8	9,4
Autres	87	46	44,8	3,4	0,0	4,6
<b>Ensemble</b>	<b>1 883</b>	<b>46</b>	<b>51,1</b>	<b>84,1</b>	<b>8,0</b>	<b>100,0</b>

Le groupe de disciplines le plus représenté est celui de sciences et techniques industrielles avec 22,4 % des effectifs. Viennent ensuite l'économie et gestion (16,0 %), l'histoire-géographie et SBSSA (12,4 %).

La proportion des femmes varie fortement selon les disciplines. Elles sont majoritaires dans toutes les disciplines sauf en tertiaire (49,2 %), math sciences (27,0 %) et STI (9,5 %).

Distribution des effectifs par disciplines de poste dans l'enseignement professionnel selon le sexe



## Les personnels de direction

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, 66,4 % des personnels de direction sont en collège et 33,6 sont en lycée.

Les personnels de direction sont majoritairement des femmes (51,3%).

45,3 % des chefs d'établissement ont moins de 50 ans, cette proportion étant plus importante dans les collèges (47,2%).

431 personnels

51,3 % de femmes

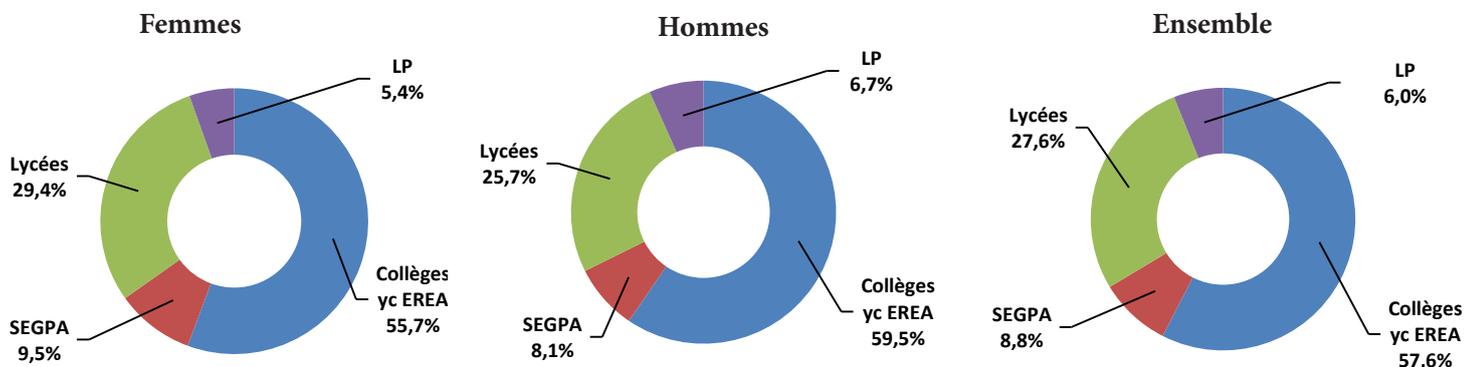
51 ans de moyenne d'âge

### Répartition des personnels de direction par département

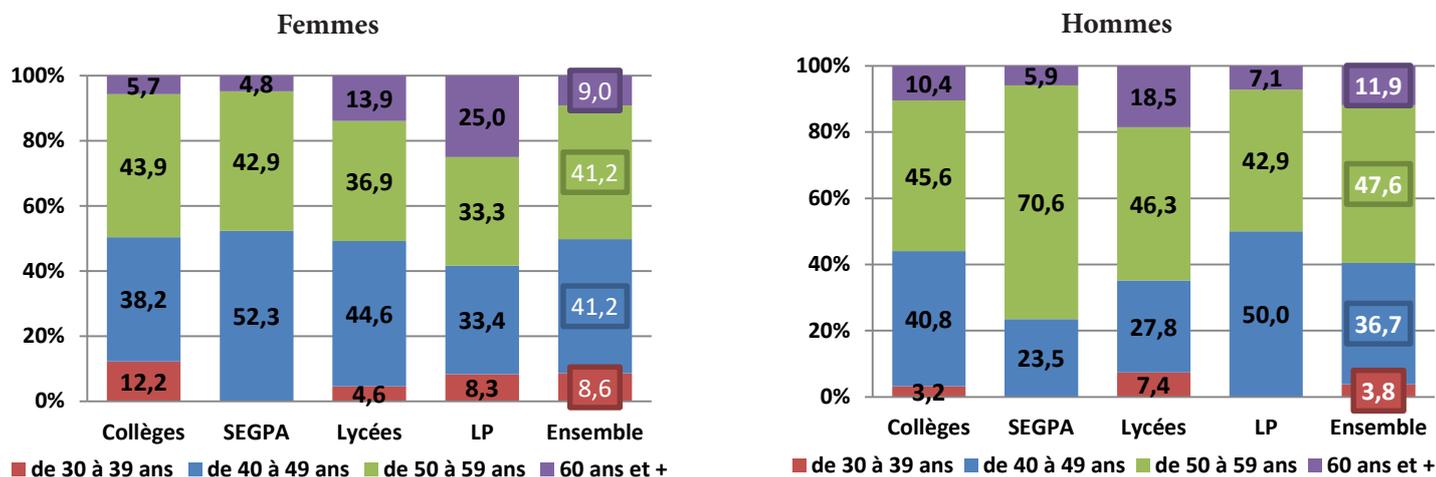
	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015(*)	Evolution 2016/2015 (%)
Principaux de collège et adjoints, directeurs d'EREA	149	99	248	49,6	247	0,4
Directeurs adjoints SEGPA	22	16	38	55,3	39	-2,6
Proviseurs de lycée et adjoints	68	51	119	54,6	118	0,8
Proviseurs de LP et adjoints	18	8	26	46,2	26	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>257</b>	<b>174</b>	<b>431</b>	<b>51,3</b>	<b>430</b>	<b>0,2</b>

(\*) Hors personnels de direction des services académiques qui sont comptabilisés depuis cette année avec les IATSS (encadrement supérieur)

### Répartition selon le type d'établissement



### Répartition par tranche d'âge





# Les personnels d'inspection

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, l'académie dénombre 91 personnels d'inspection. 42,9 % d'entre eux sont dans le 1<sup>er</sup> degré.

La proportion de femmes est de 48,4 %.

L'âge moyen est de 52 ans.

91 personnels

48,4 % de femmes

52 ans de moyenne d'âge

## Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (%)
IA-IPR (1)	33	0	33	36,4	30	10,0
IEN-EG/ ET/ IO (2)	18	1	19	42,1	19	0,0
IEN - 1 <sup>er</sup> degré	22	17	39	61,5	40	-2,5
<b>Ensemble</b>	<b>73</b>	<b>18</b>	<b>91</b>	<b>48,4</b>	<b>89</b>	<b>2,2</b>

(1) IA-IPR : Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

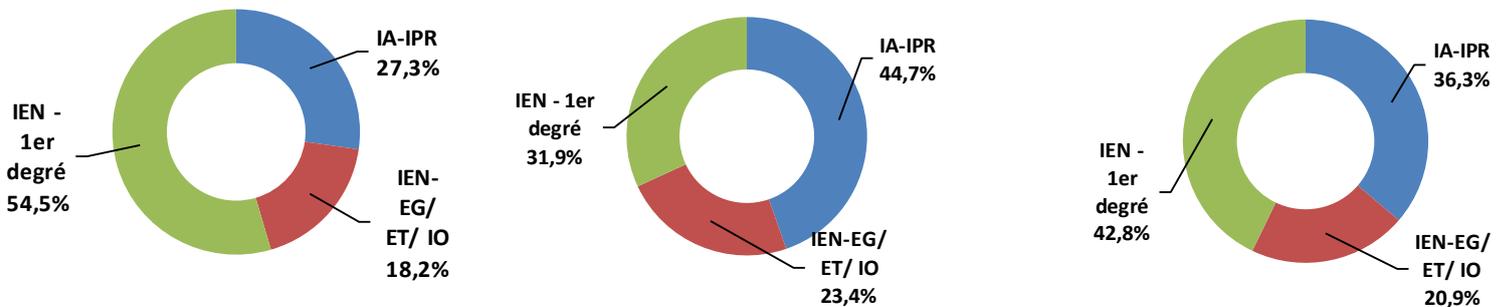
(2) IEN-EG/ET/IO : Inspecteurs de l'éducation nationale en charge de l'enseignement général / de l'enseignement technique / de l'information et de l'orientation

## Répartition selon le corps

Femmes

Hommes

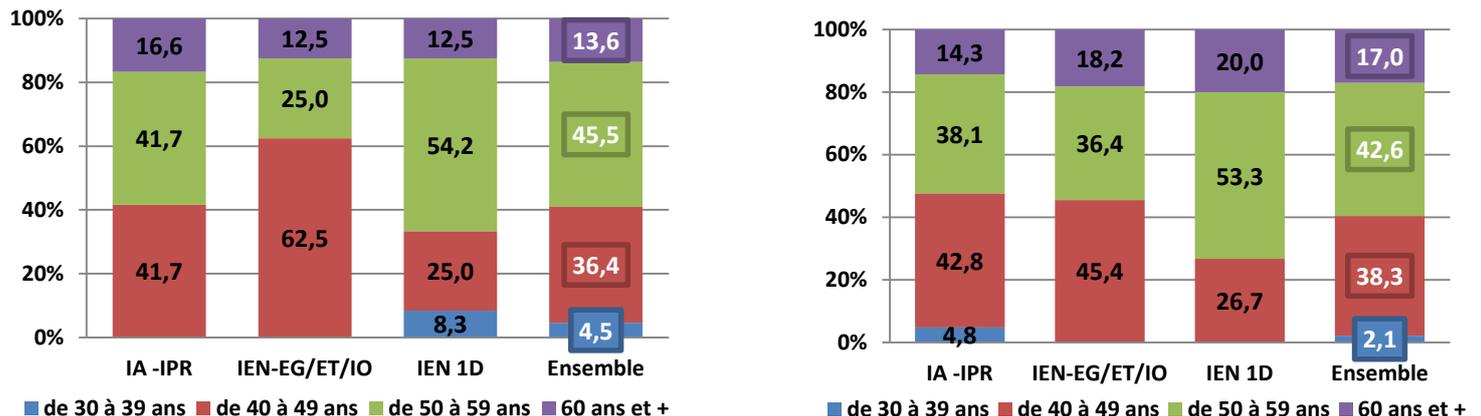
Ensemble



## Répartition par tranche d'âge

Femmes

Hommes



## Les personnels d'éducation

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, on dénombre 351 personnels d'éducation, à savoir 94,0 % de CPE et 6,0 % d'agents contractuels.

Plus de deux personnes sur trois sont des femmes (70,1%).

L'âge moyen des personnels d'éducation est de 44 ans.

351 personnels

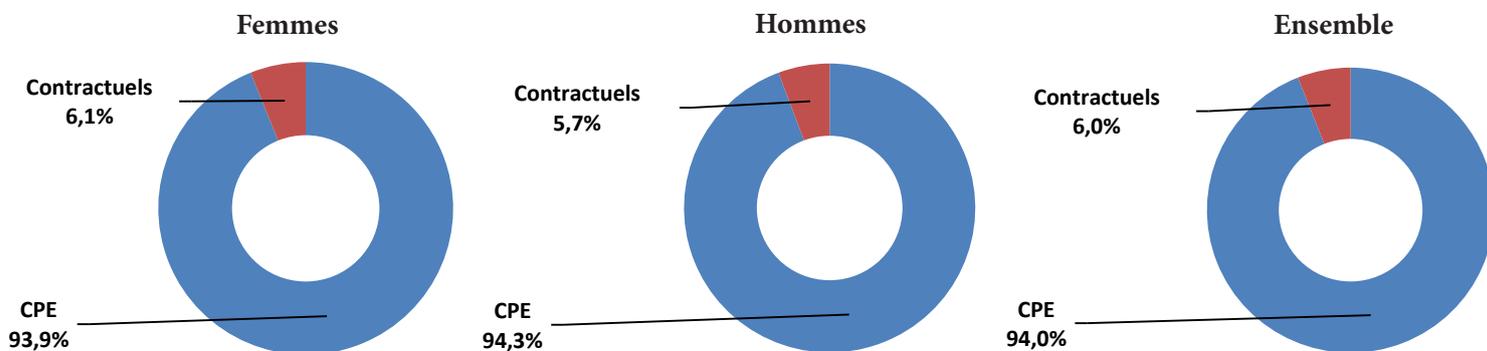
70,1 % de femmes

44 ans de moyenne d'âge

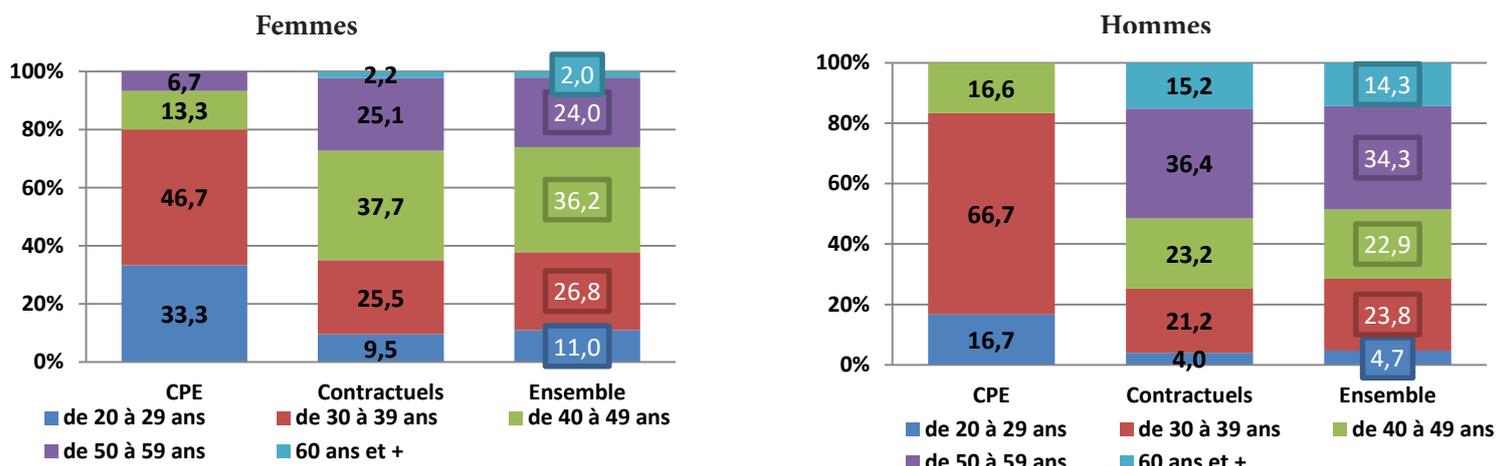
### Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (%)
Conseillers principaux d'éducation (CPE)	198	132	330	70,0	332	-0,6
Agents contractuels	14	7	21	71,4	17	23,5
<b>Ensemble</b>	<b>212</b>	<b>139</b>	<b>351</b>	<b>70,1</b>	<b>349</b>	<b>0,6</b>

### Répartition selon le corps



### Répartition par tranche d'âge



## Les personnels d'orientation

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, l'académie compte 140 personnels d'orientation parmi lesquels 15 directeurs de centre d'information et d'orientation.

Ce sont très majoritairement des femmes (80,7 %).

L'âge moyen des personnels d'orientation est de 42 ans.

140 personnels

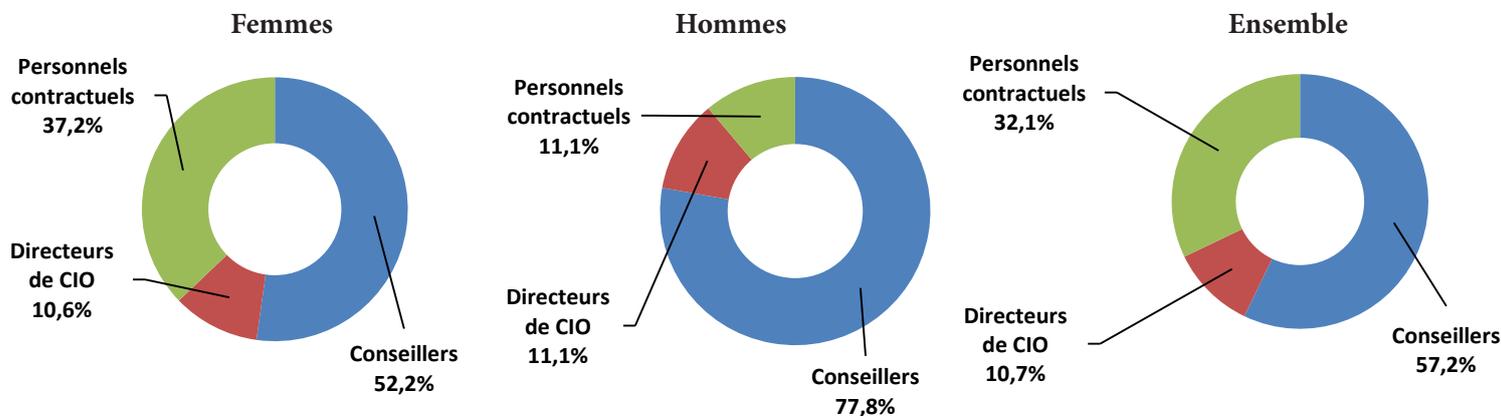
80,7 % de femmes

42 ans de moyenne d'âge

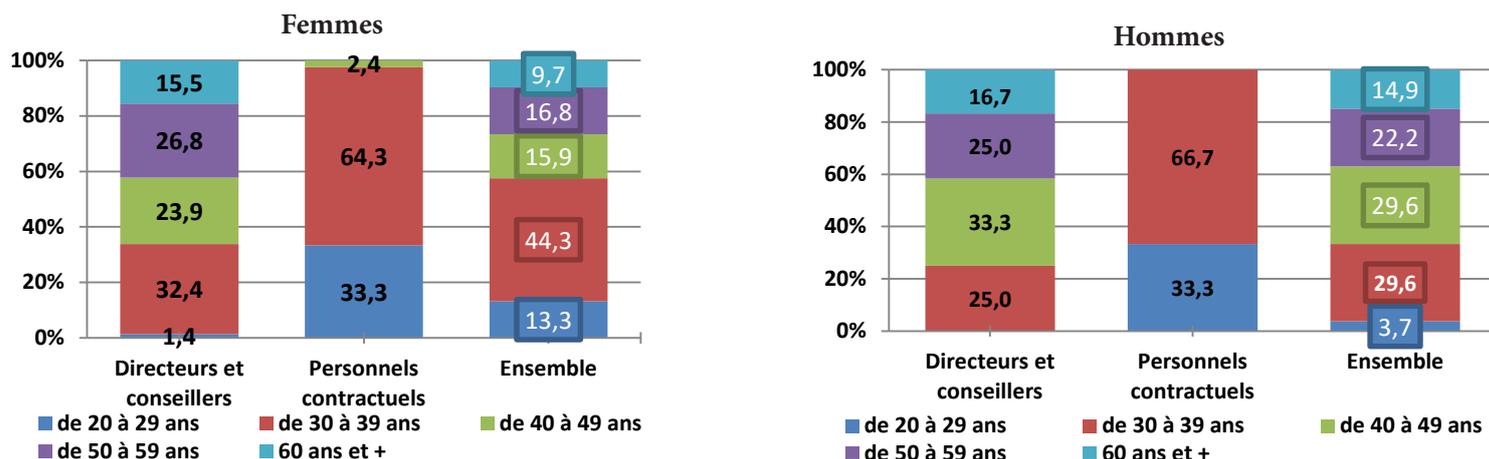
### Répartition des personnels de direction par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (%)
Conseillers d'orientation	51	29	80	73,8	81	-1,2
Directeurs de CIO	8	7	15	80,0	15	0,0
Personnels contractuels	27	18	45	93,3	41	9,8
<b>Ensemble</b>	<b>86</b>	<b>54</b>	<b>140</b>	<b>80,7</b>	<b>137</b>	<b>2,2</b>

### Répartition selon le corps



### Répartition par tranche d'âge



# Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, de santé et sociaux (IATSS)

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, l'académie compte 2 217 personnels IATSS. Plus de deux agents sur trois appartiennent à la filière administrative, 16,9 % à la filière médico-sociale et 13,8 % à la filière technique.

85,5 % des personnels IATSS sont titulaires.

Ce sont très majoritairement des femmes (notamment dans les filières administratives et médico-sociales).

2 217 personnels

69,3 % administratifs

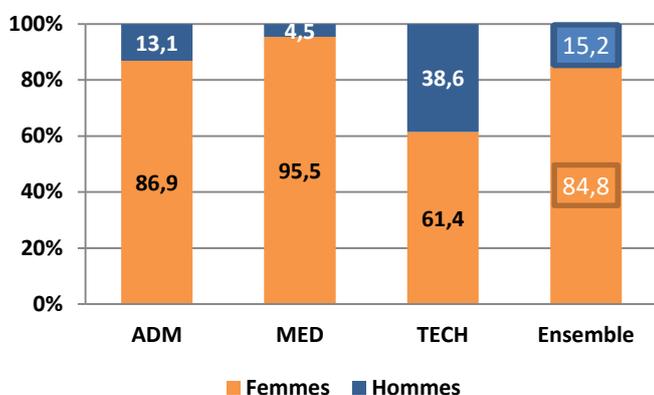
84,8 % de femmes

46 ans de moyenne d'âge

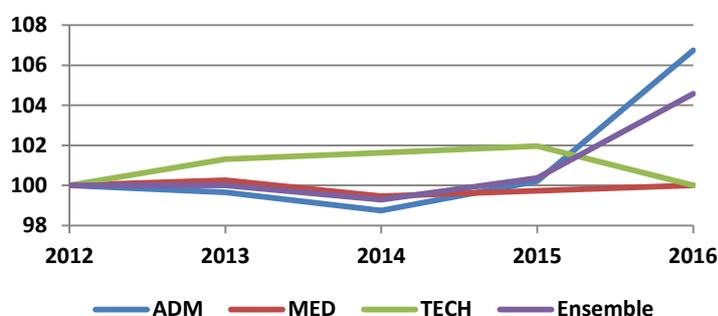
Répartition des personnels selon la filière par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (en %)
Personnels administratifs (ADM)	1 076	460	1 536	86,9	1 442	6,5
Personnels médico-sociaux (MED)	220	155	375	95,5	374	0,3
Personnels techniques, ouvriers et de service (TECH)	215	91	306	61,4	312	-1,9
<b>Ensemble</b>	<b>1 511</b>	<b>706</b>	<b>2 217</b>	<b>84,8</b>	<b>2 128</b>	<b>4,2</b>

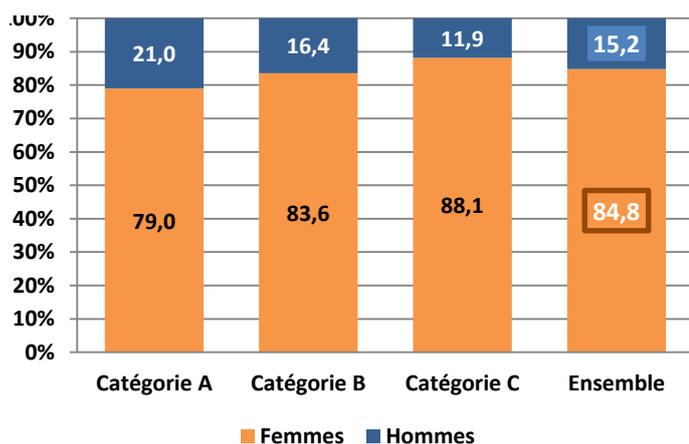
Répartition par fonction selon le sexe



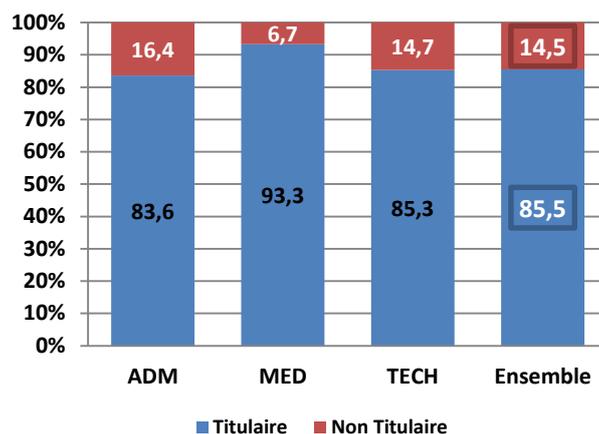
Evolution des effectifs (base 100 en 2012)



Répartition par catégorie selon le sexe



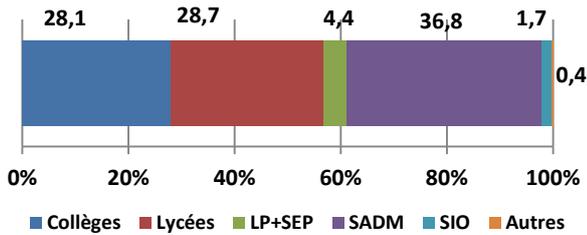
Répartition selon le statut



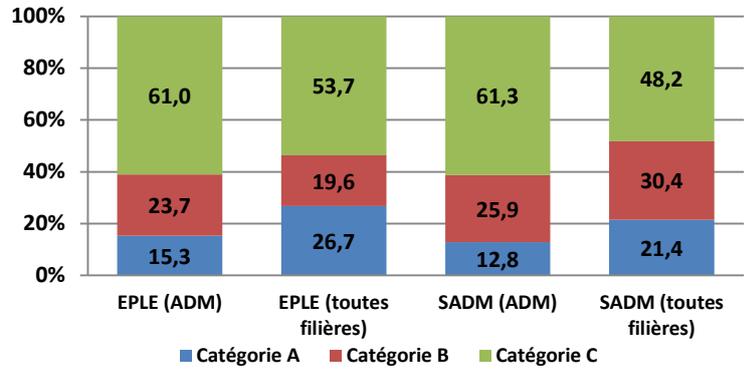


# Les effectifs

## Répartition par type d'établissement

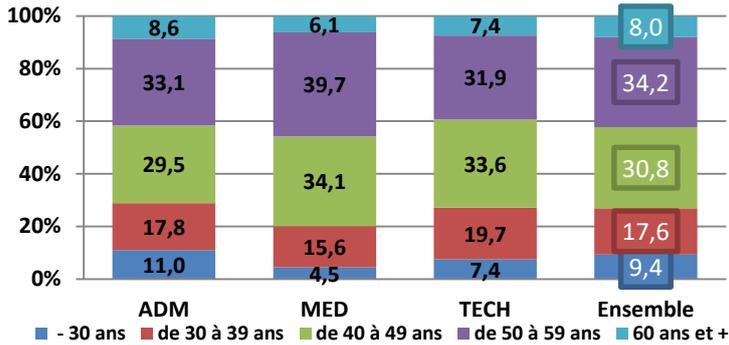


## Répartition selon la catégorie et la nature de l'établissement

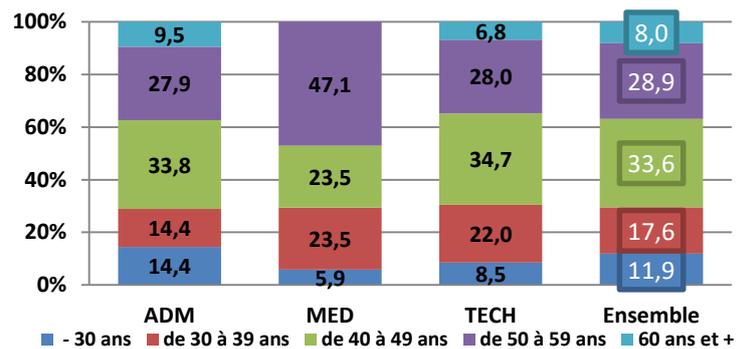


## Répartition par tranche d'âge

### Femmes

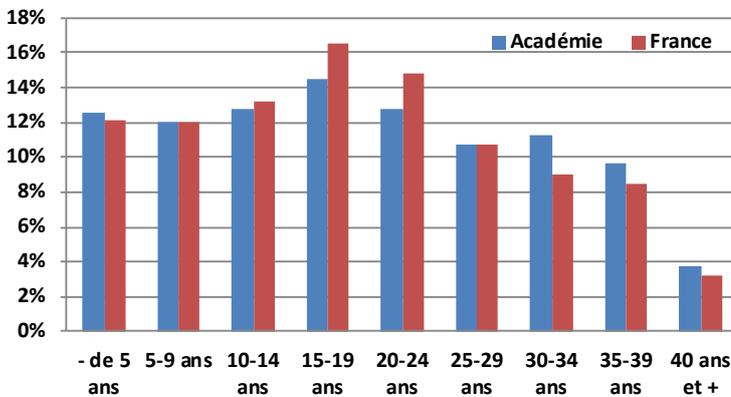


### Hommes

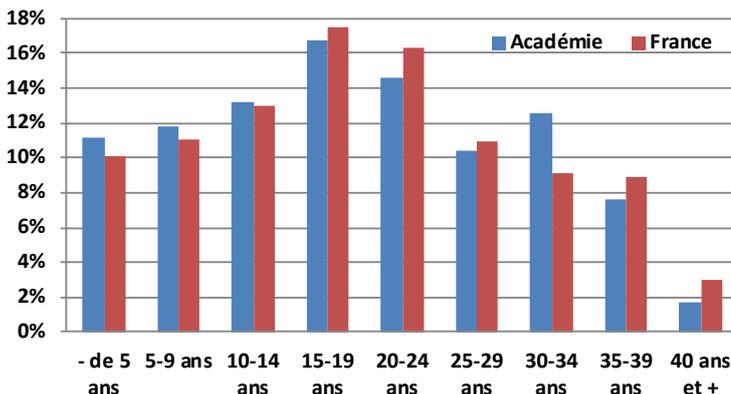


## Répartition des effectifs par classe d'ancienneté

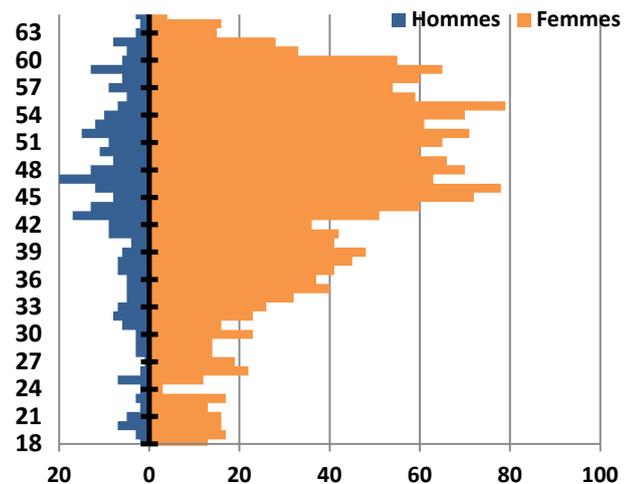
### Femmes



### Hommes



## Pyramide des âges





# IATSS : la filière administrative

Sur les 1 536 personnels administratifs de l'académie de Strasbourg, une grande majorité sont des femmes (86,9 %).

La moyenne d'âge est de 45 ans.

Les personnels de catégorie B représentent 24,1 % de l'effectif total.

Six agents sur dix sont de catégorie C.

1 536 personnels

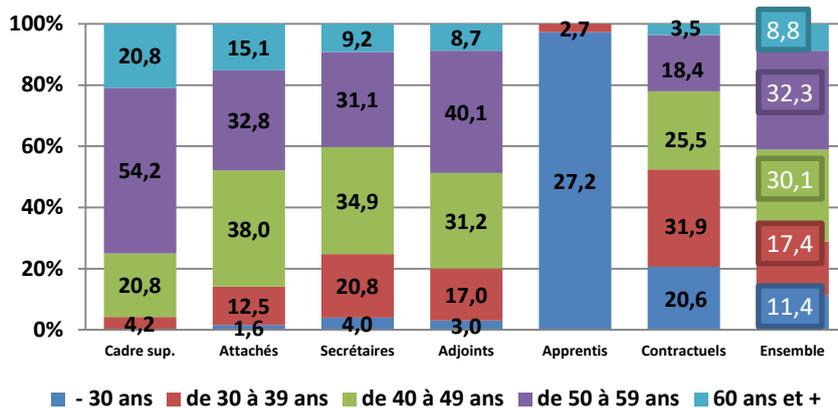
61,8 % de catégorie C

86,9 % de femmes

45 ans de moyenne d'âge

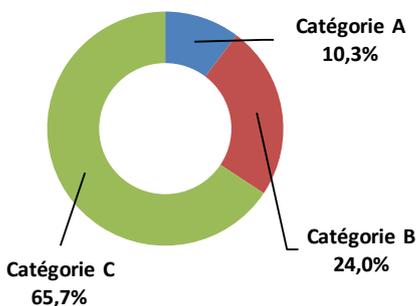
Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (%)
A	Encadrement supérieur	21	3	24	41,7	14	71,4
	Attachés	132	60	192	66,7	194	-1,0
<b>Ensemble catégorie A</b>		<b>153</b>	<b>63</b>	<b>216</b>	<b>63,9</b>	<b>208</b>	<b>3,8</b>
B	Secrétaires (SAENES) yc contractuels	266	104	370	86,5	369	0,3
C	Adjointes administratifs (ADJENES)	443	256	699	93,7	709	-1,4
	Apprentis	110	0	110	81,8	42	161,9
	Contractuels	104	37	141	93,6	114	23,7
<b>Ensemble catégorie C</b>		<b>657</b>	<b>293</b>	<b>950</b>	<b>92,3</b>	<b>865</b>	<b>9,8</b>
<b>Ensemble filière administrative</b>		<b>1 076</b>	<b>460</b>	<b>1 536</b>	<b>86,9</b>	<b>1 442</b>	<b>6,5</b>

## Répartition par tranche d'âge

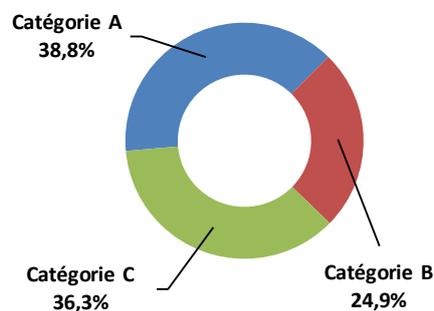


## Répartition par catégorie

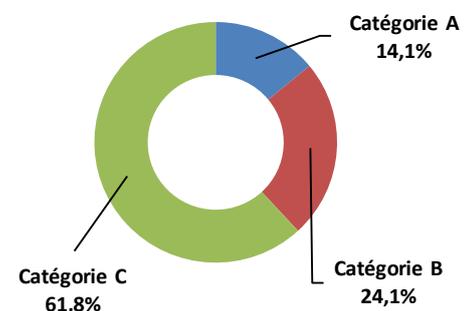
### Femmes



### Hommes



### Ensemble





# IATSS : la filière santé-sociale

Les 375 agents santé-sociaux sont quasi exclusivement des femmes (95,5 %).

76,0 % des personnels de cette filière sont de catégorie A et 4,3 % sont des non titulaires.

375 personnels

76,0 % de catégorie A

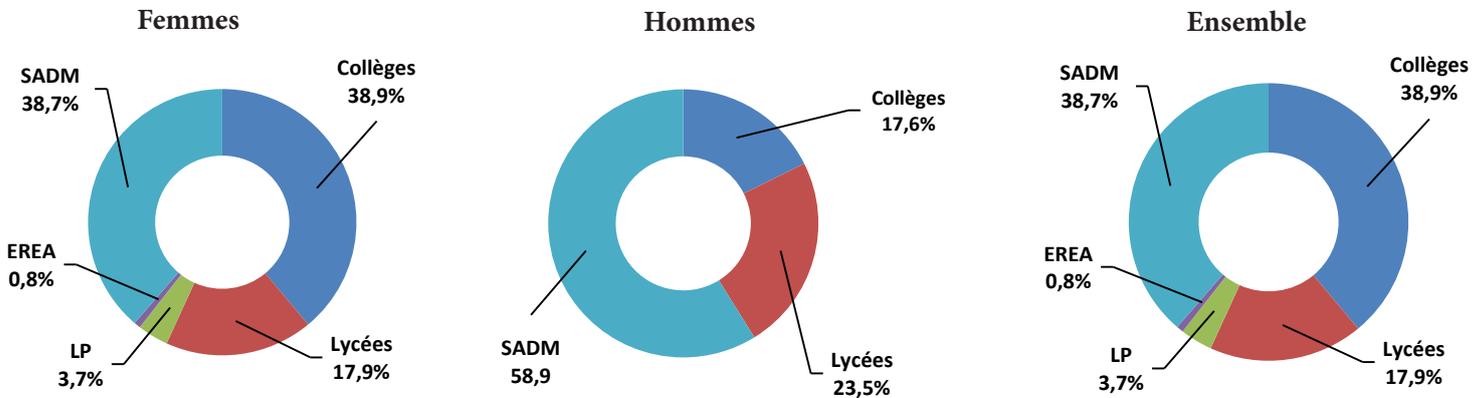
95,5 % de femmes

47 ans de moyenne d'âge

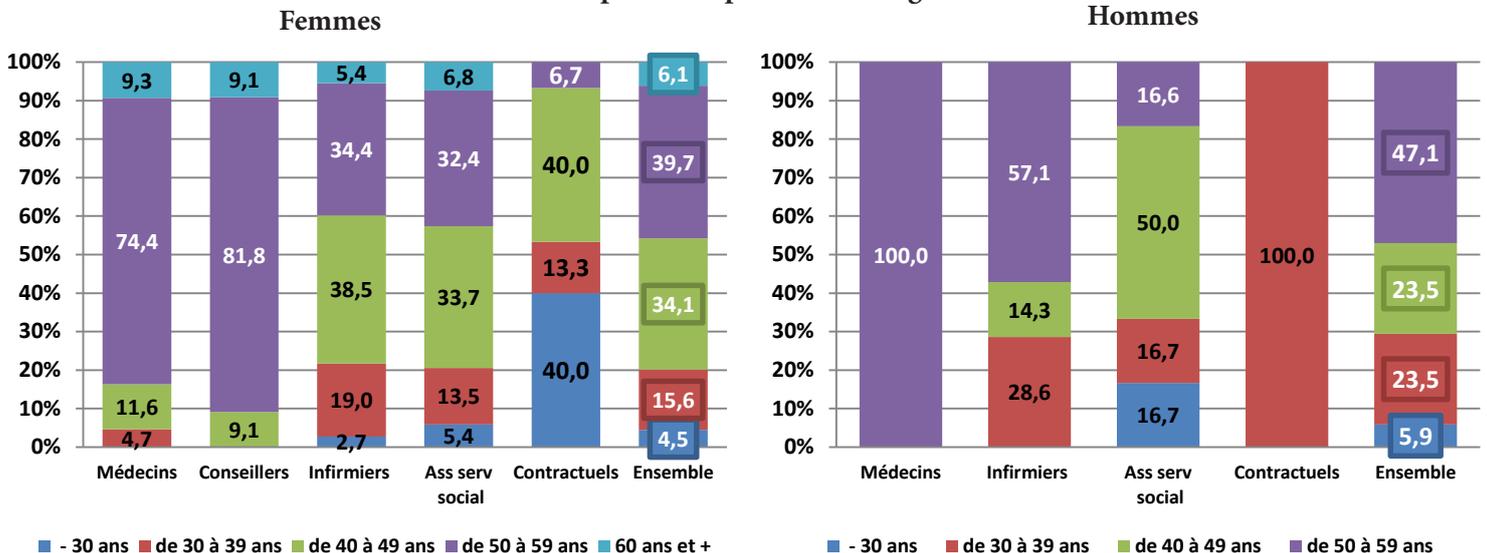
## Répartition des personnels de santé - sociaux par département

Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (%)
A	Médecins, médecins conseillers techniques yc contractuels	27	19	46	93,5	46	0,0
	Conseillers techniques de service social des administrations de l'état	7	4	11	100,0	11	0,0
	Infirmiers de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur	132	96	228	96,9	228	0,0
<b>Ensemble catégorie A</b>		<b>166</b>	<b>119</b>	<b>285</b>	<b>96,5</b>	<b>285</b>	<b>0,0</b>
B	Assistants de service social des administrations de l'état	46	28	74	91,9	71	4,2
	Assistantes sociales et infirmières contractuelles	8	8	16	93,8	18	-11,1
<b>Ensemble catégorie B</b>		<b>54</b>	<b>36</b>	<b>90</b>	<b>92,2</b>	<b>89</b>	<b>1,1</b>
<b>Ensemble filière santé et sociale</b>		<b>220</b>	<b>155</b>	<b>375</b>	<b>95,5</b>	<b>374</b>	<b>0,3</b>

## Répartition par type d'établissement



## Répartition par tranche d'âge



# IATSS : la filière ingénieurs, techniciens de recherche et de formation

Avec 306 agents, la filière des personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) représente 13,8 % des effectifs IATSS.

37,6 % des personnels ont 50 ans et plus.

69,3 % des personnels ITRF sont de catégorie C et 14,7 % sont des non titulaires.

**306 personnels**

**69,3 % de catégorie C**

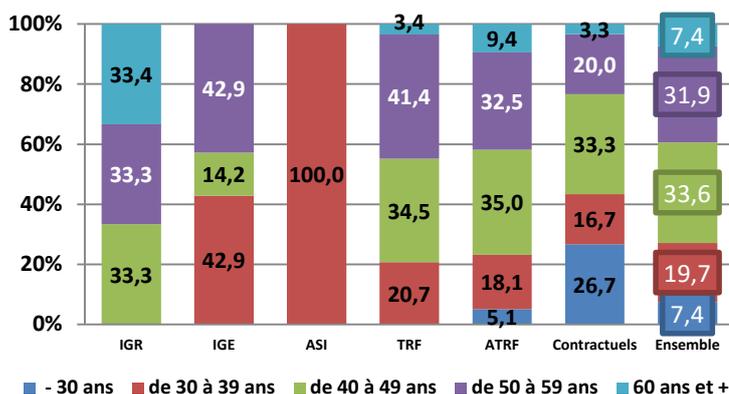
**61,4 % de femmes**

**46 ans de moyenne d'âge**

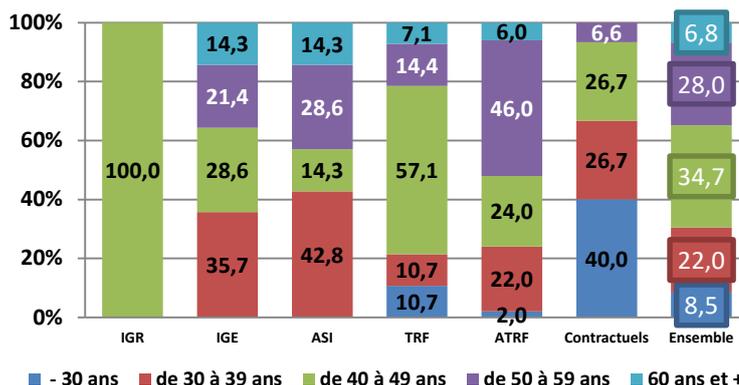
Catégorie	Corps	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (%)
A	Ingénieurs de recherche (IGR)	7	0	7	42,9	7	0,0
	Ingénieurs d'études (IGE)	21	0	21	33,3	18	16,7
	Assistants ingénieur (ASI)	9	0	9	22,2	10	-10,0
<b>Ensemble A</b>		<b>37</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>32,4</b>	<b>35</b>	<b>5,7</b>
B	Techniciens de recherche et formation (TRF)	43	14	57	50,9	59	-3,4
C	Adjointes techniques de recherche et formation (ATRF)	107	60	167	70,1	170	-1,8
	Contractuels	28	17	45	66,7	48	-6,3
<b>Ensemble C</b>		<b>135</b>	<b>77</b>	<b>212</b>	<b>69,3</b>	<b>218</b>	<b>-2,8</b>
<b>Ensemble filière ITRF</b>		<b>215</b>	<b>91</b>	<b>306</b>	<b>61,4</b>	<b>312</b>	<b>-1,9</b>

## Répartition par tranche d'âge

### Femmes



### Hommes





# Les personnels de surveillance et d'assistance éducative

2 152 personnels assurent des fonctions d'assistance éducative et de surveillance dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés :

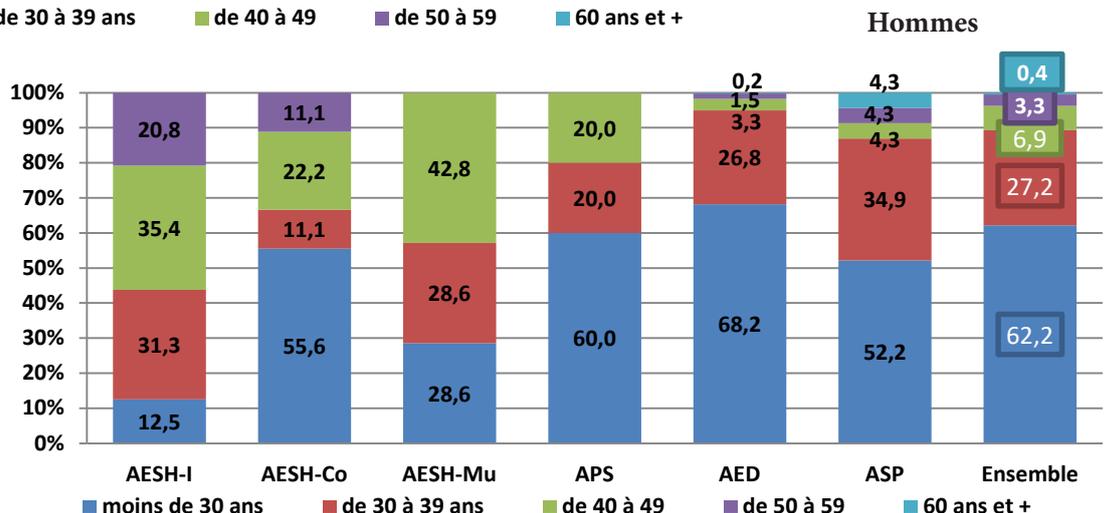
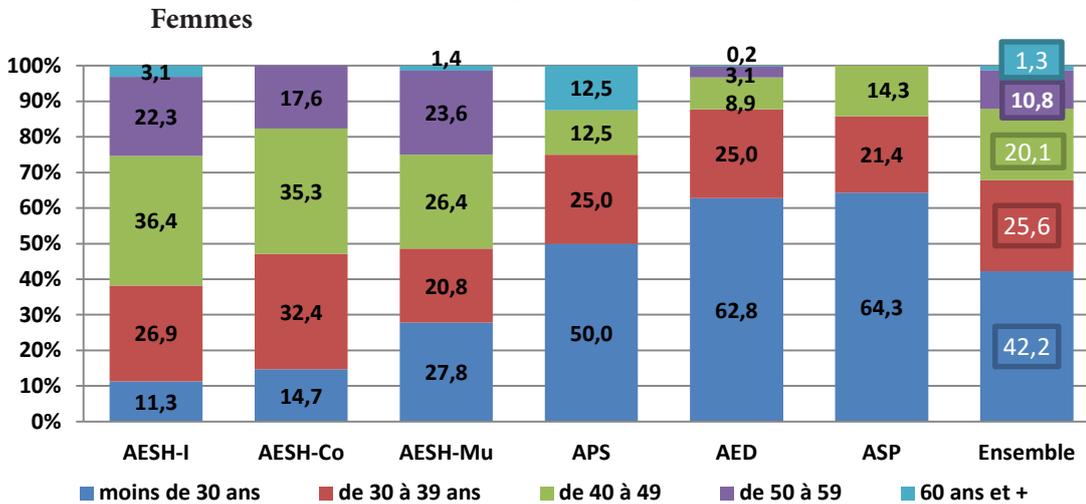
- 61,6 % pour l'encadrement et la surveillance des élèves (y compris en internat)
- 33,5 % pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap
- 4,3 % au titre de l'assistance pédagogique et 0,6 % sur le champ de la prévention et de la sécurité

**2 152 personnels**  
**73,2 % de femmes**  
**33 ans de moyenne d'âge**

### Répartition des personnels d'assistance éducative par département

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes	Rappel 2015	Evolution 2016/2015 (%)
Accompagnant élèves en situation de handicap individuel (AESH-i)	275	289	564	91,5	438	28,8
Accompagnant élèves en situation de handicap collectif (AESH-Co)	35	42	77	88,3	108	-28,7
Accompagnant élèves en situation de handicap mutualisé (AESH-Mu)	48	31	79	91,1	85	-7,1
Assistant de prévention et de sécurité (APS)	8	5	13	61,5	13	0,0
Assistant d'éducation (AED)	809	517	1 326	63,4	1 229	7,9
Assistant pédagogique (ASP)	49	44	93	75,3	90	3,3
<b>Ensemble</b>	<b>1 224</b>	<b>928</b>	<b>2 152</b>	<b>73,2</b>	<b>1 963</b>	<b>9,6</b>

### Répartition par tranche d'âge



## Les personnels de l'enseignement privé

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, les effectifs des enseignants du secteur privé sous contrat dans l'académie de Strasbourg s'élèvent à 2 399.

Trois enseignants sur quatre interviennent dans les établissements du second degré.

Les femmes représentent 92,3 % des effectifs du 1<sup>er</sup> degré et 66,6 % dans le 2<sup>nd</sup> degré.

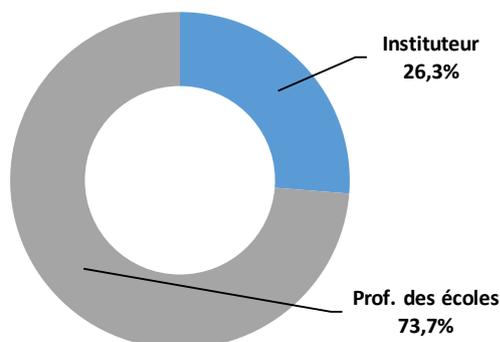
L'âge moyen des enseignants est de 42 ans dans le 1<sup>er</sup> degré et de 45 ans dans le 2<sup>nd</sup> degré.

**2 399 enseignants**  
 598 dans le 1<sup>er</sup> degré (24,9 %)  
 1 801 dans le 2<sup>nd</sup> degré (75,1 %)

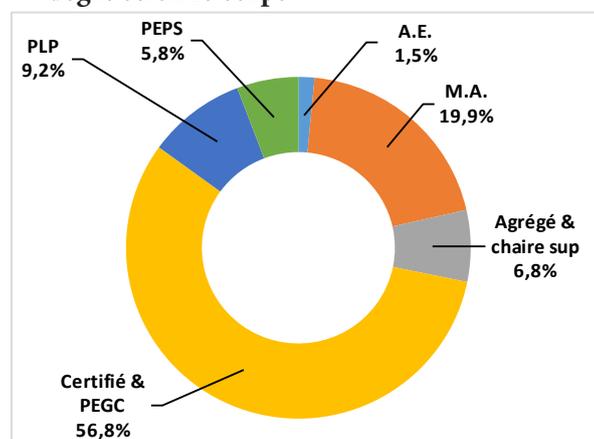
### Répartition des enseignants selon le corps

	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Académie	% femmes
Instituteurs et instituteurs suppléants	86	71	157	89,8
Professeurs des écoles	245	196	441	93,2
<b>Ensemble premier degré</b>	<b>331</b>	<b>267</b>	<b>598</b>	<b>92,3</b>
Adjoints d'enseignement (AE)	16	11	27	37,0
Maîtres auxiliaires (MA)	182	177	359	64,1
Professeurs agrégés et de chaire supérieure	97	25	122	49,2
Professeurs certifiés y compris PEGC	544	479	1023	72,0
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	87	79	166	72,9
Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS)	55	49	104	39,4
<b>Ensemble second degré</b>	<b>981</b>	<b>820</b>	<b>1801</b>	<b>66,6</b>

Répartition des enseignants du premier degré selon le corps



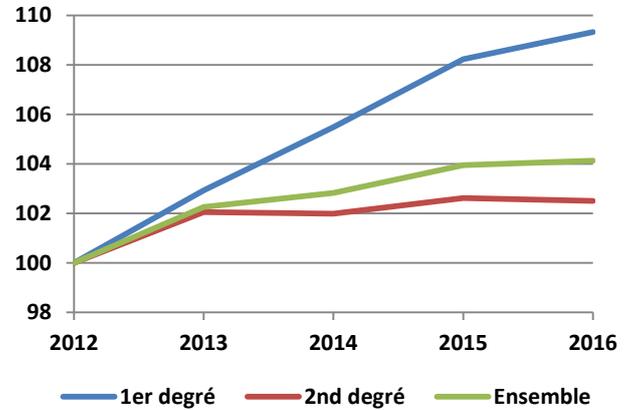
Répartition des enseignants du second degré selon le corps



Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, les effectifs de l'enseignement privé sous contrat enregistrent une hausse de 1,0 % dans le premier degré et restent stables dans le second degré.

	2014	2015	2016	var. 16/14 (%)	var. 16/15 (%)
Enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	577	592	598	3,6	1,0
Enseignants du 2 <sup>nd</sup> degré	1792	1803	1801	0,5	-0,1
<b>Ensemble</b>	<b>2369</b>	<b>2395</b>	<b>2399</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>

**Evolution des effectifs (base 100 en 2012)**



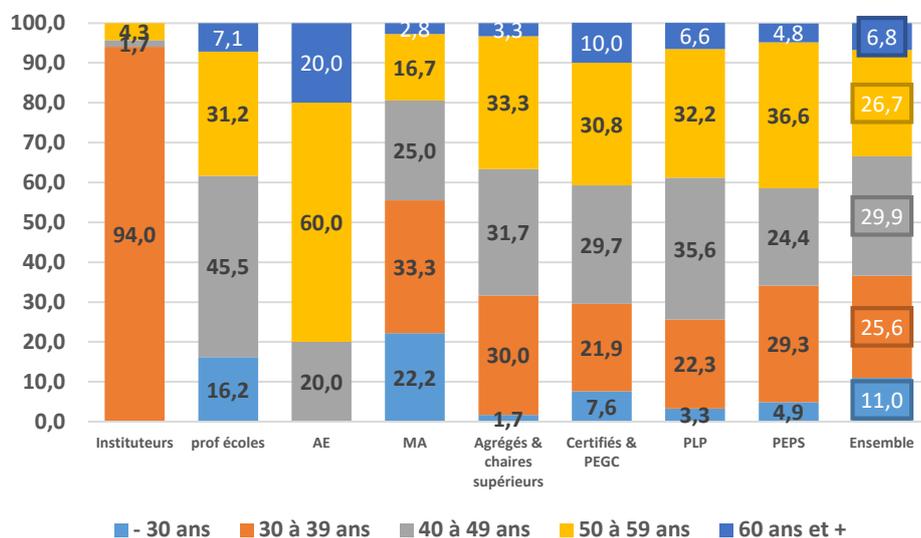
**Répartition selon la fonction**

	Effectifs PP*	Effectifs ETP**	Age moyen	% Femmes	Poids (%)	Bas-Rhin	Haut-Rhin
Enseignement	598	496	42	92,3	100	331	267
<b>Ensemble 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>598</b>	<b>496</b>	<b>42</b>	<b>92,3</b>	<b>100</b>	<b>331</b>	<b>267</b>
Documentation	40	35	47	80,0	2,2	22	18
Enseignement y compris directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques	1761	1556	45	66,3	97,8	959	802
<b>Ensemble 2<sup>nd</sup> degré</b>	<b>1801</b>	<b>1591</b>	<b>45</b>	<b>66,6</b>	<b>100,0</b>	<b>981</b>	<b>820</b>

\*PP : personnes physiques - \*\*ETP équivalent temps plein

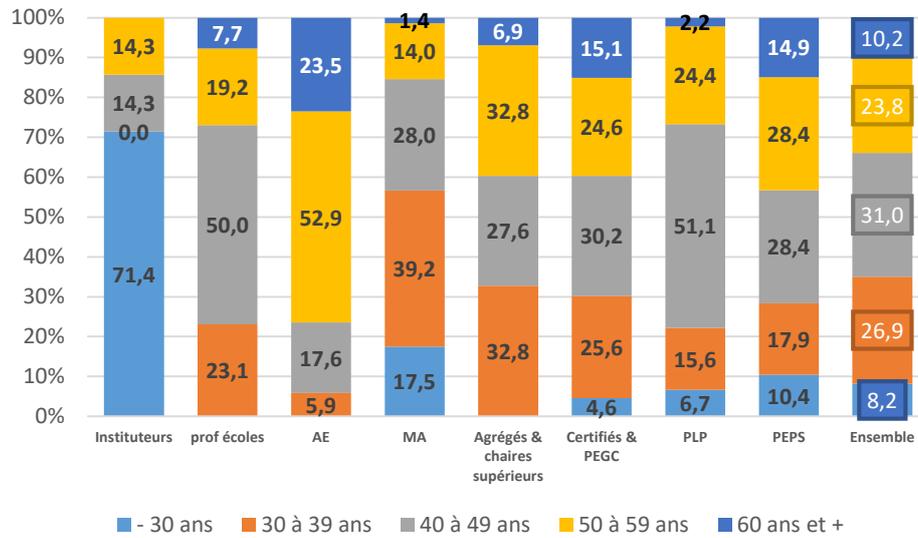
**Répartition par tranche d'âge selon le sexe**

**Femmes**



**Répartition par tranche d'âge selon le sexe**

**Hommes**





## ***La vie des personnels***

## La mobilité géographique

### Mobilité des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

La mobilité ou mouvement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré comporte deux phases principales, le mouvement interdépartemental et le mouvement départemental.

- **Le mouvement interdépartemental**

Le mouvement interdépartemental permet aux enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré qui le souhaitent de changer de département d'exercice. Il permet aussi de répartir les enseignants sur le territoire national en fonction des capacités d'accueil de chaque département et des nécessités de service dans les départements d'origine des candidats.

Ce mouvement comprend deux étapes :

- **Les mutations nationales**

Les enseignants formulent une demande à la direction des services départementaux de l'Education nationale dont ils dépendent. Ces demandes sont ensuite transmises à l'administration centrale, qui par la suite procède au traitement des mutations.

- **Le mouvement complémentaire**

Les enseignants adressent une demande d'EXEAT (autorisation de sortie de leur département) accompagné de la demande d'INEAT (autorisation d'entrée dans le département souhaité) à la direction des services départementaux de l'Education nationale dont ils dépendent. Les enseignants sont nommés dans le département souhaité seulement si l'EXEAT et l'INEAT sont accordés.

- **Le mouvement départemental**

Le mouvement départemental permet aux enseignants issus du mouvement interdépartemental d'être affectés sur un poste dans leur département d'accueil. Il permet aussi aux enseignants d'obtenir une affectation ou d'en changer en fonction des postes vacants ou susceptibles d'être vacants.

### Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré du Bas-Rhin

#### Le mouvement interdépartemental : les mutations nationales

Mutations nationales	Sorties			Entrées		
	Demandes	Accordées	Annulées	Demandes	Accordées	Annulées
Rentrée 2016	59	26	0	290	23	0

#### Le mouvement interdépartemental : le mouvement complémentaire

Mouvement complémentaire	EXEAT		INEAT	
	Demandes formulées	Demandes acceptées	Demandes formulées	Demandes acceptées
Rentrée 2016	22	13	137	15

#### Le mouvement départemental

Mouvement départemental	Nombre total de postes	Nombres de supports réservés pour les stagiaires	Nombre de candidats	Nombre d'affectations à titre définitif	Nombre d'affectations à titre provisoire
Rentrée 2016	1151	123,5	1637	438	1630

## La mobilité géographique

### Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré du Haut-Rhin

#### Le mouvement interdépartemental : les mutations nationales

Mutations nationales	Sorties			Entrées		
	Demandes	Accordées	Annulées	Demandes	Accordées	Annulées
Rentrée 2016	175	30	0	120	44	0

#### Le mouvement interdépartemental : le mouvement complémentaire

Mouvement complémentaire	EXEAT		INEAT	
	Demandes formulées	Demandes acceptées	Demandes formulées	Demandes acceptées
Rentrée 2016	76	10	28	10

#### Le mouvement départemental

Mouvement départemental	Nombre total de postes	Nombres de supports réservés pour les stagiaires	Nombre de candidats	Nombre d'affectations à titre définitif	Nombre d'affectations à titre provisoire
Rentrée 2016	1 284	60	1 284	513	486

### Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

La mobilité ou mouvement des enseignants titulaires du 2<sup>nd</sup> degré permet à ceux qui le souhaitent d'obtenir une mutation, une première affectation, ou de retrouver une affectation dans l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré (réintégration). Il comporte deux phases principales : une phase inter-académique suivie d'une phase intra-académique.

#### • Le mouvement inter-académique

Il permet d'assurer une bonne répartition des enseignants entre les différentes académies. Ce mouvement est opéré par l'administration centrale, qui procède à la désignation des personnels changeant d'académie.

#### • Le mouvement intra-académique

Le mouvement intra-académique est opéré par le rectorat, qui élabore les règles à partir des orientations ministérielles et des priorités légales de mutation.

Corps	Participants	Mutés	% de mutés
Agrégés et certifiés	1556	701	45,1
PLP	260	144	55,4
EPS	188	79	42,0
CPE	56	28	50,0

En 2016, on dénombre 2 069 participants au mouvement, soit une baisse de 6,5 % par rapport à 2015. Le taux d'affectation global s'élève à 46,4 % en 2016, ce qui reste satisfaisant par rapport aux années précédentes. La majorité des participants sont des enseignants agrégés ou certifiés, ils représentent 75,0 % des participants.

Il existe deux catégories de participants : les participants volontaires et les participants obligatoires. Ces derniers regroupent en particulier les titulaires entrants, les stagiaires, les personnels faisant l'objet d'une mesure de carte scolaire.

## Le temps partiel

En 2016-2017, le temps partiel représente 10,7% de l'emploi total dans l'académie de Strasbourg (+2,0 points par rapport au niveau national).

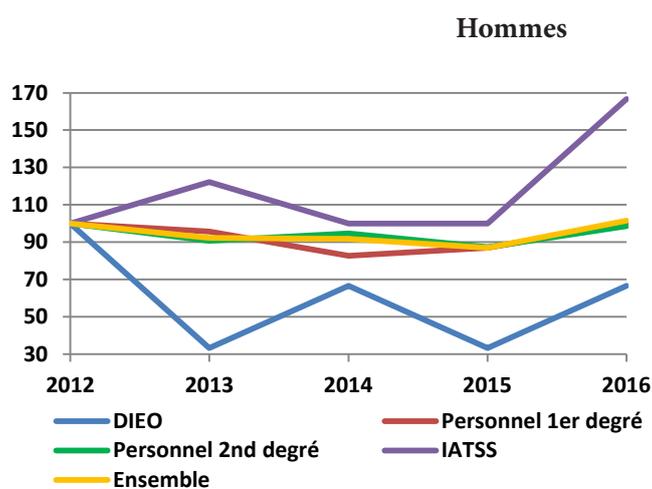
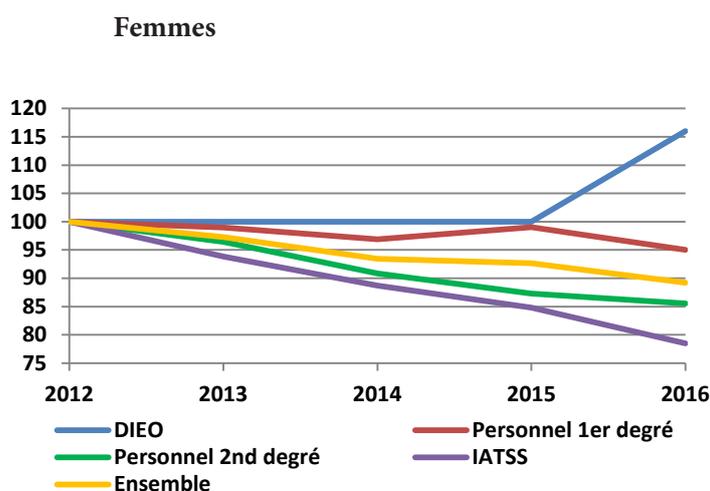
Le temps partiel est plus répandu chez les femmes : 13,9% des femmes de l'académie sont en temps partiel contre seulement 2,8% des hommes.

A l'exception des DIEO, la part des hommes en temps partiel est proche de la moyenne académique. Les écarts sont nettement plus marqués chez les femmes.

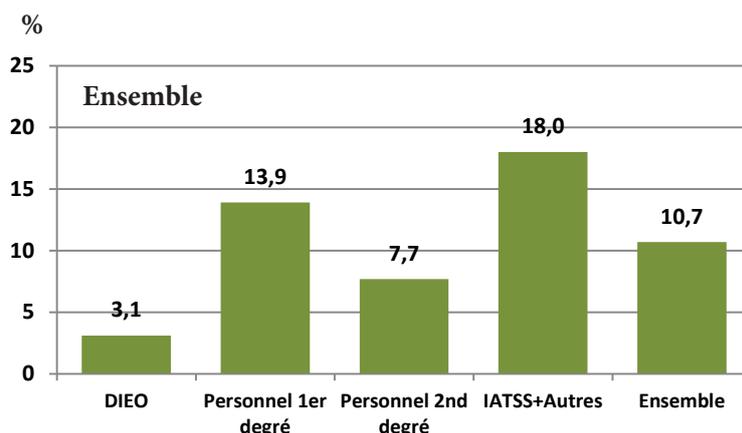
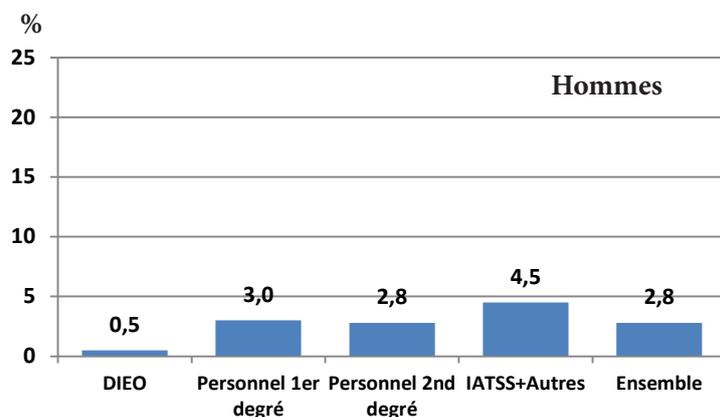
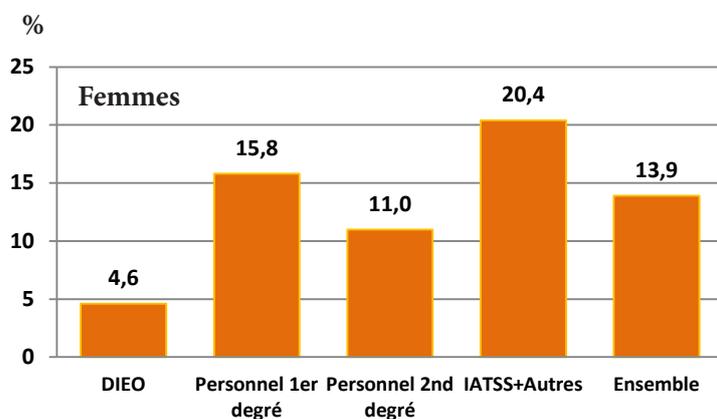
**10,7 % d'agents à temps partiel**

**13,9 % de femmes  
2,8 % d'hommes**

Evolution des effectifs en temps partiel (base 100 en 2012)

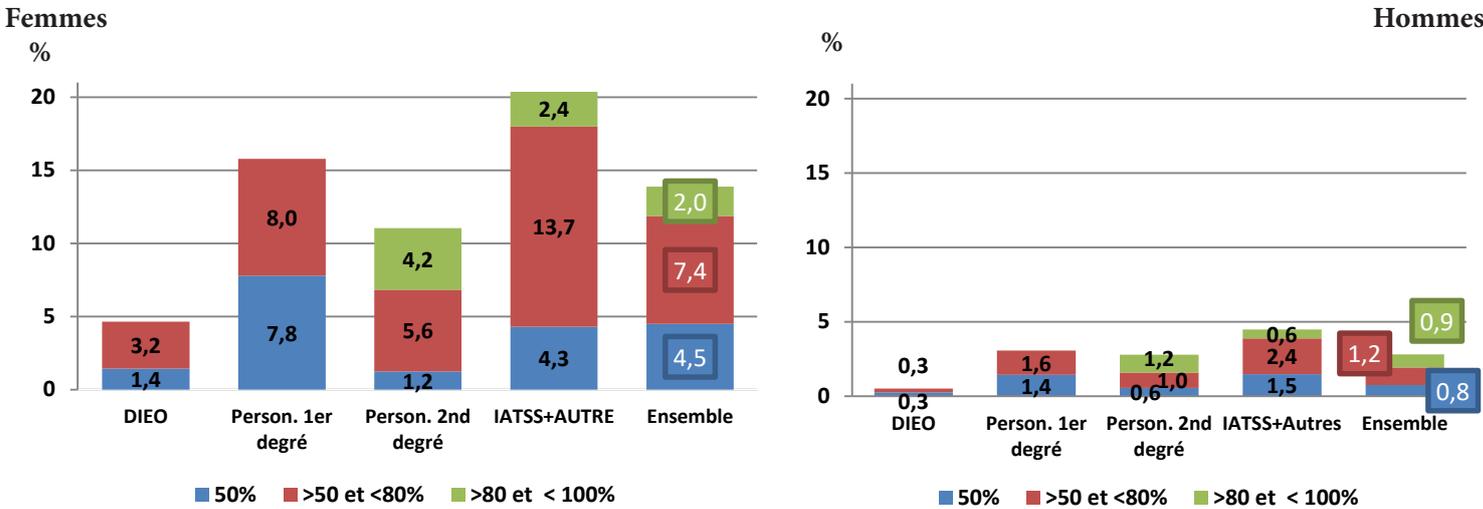


Part du temps partiel selon la catégorie de personnels et le sexe en 2016-17

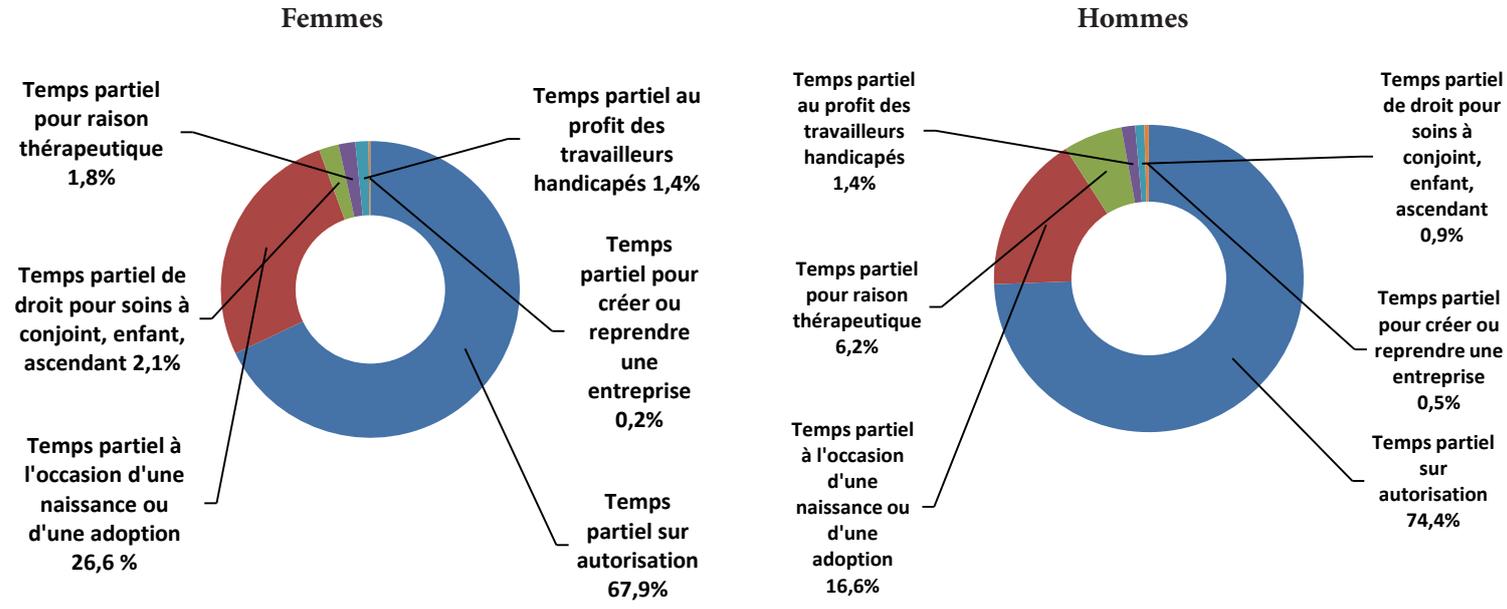


# Le temps partiel

Taux de temps partiel selon la quotité de service en 2016-17



Temps partiel selon les motifs en 2016-17

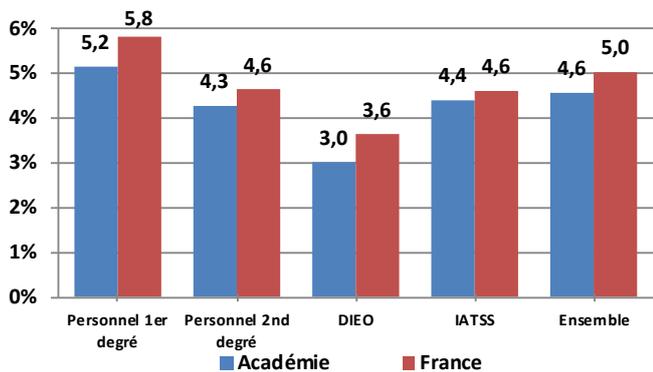


Répartition des modalités de service selon la catégorie de personnels en 2016-2017

Modalités de service	DIEO (%)	Personnel 1er degré (%)	Personnel 2nd degré (%)	IATSS (%)	Ensemble (%)
Temps partiel sur autorisation	29,0	62,6	71,7	82,9	68,4
Temps partiel à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption	45,2	32,2	22,3	10,8	25,8
Temps partiel pour raison thérapeutique	16,1	1,5	2,6	2,0	2,1
Temps partiel de droit pour soins à conjoint, enfant, ascendant	9,7	2,1	2,1	1,3	2,1
Temps partiel au profit des travailleurs handicapés	0,0	1,2	1,2	3,0	1,4
Temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise	0,0	0,4	0,1	0,0	0,2

## Les congés

Taux d'absence en 2016-2017



**Taux d'absence 4,6 %**  
 69 % des agents ont pris au moins un congé en 2016-2017

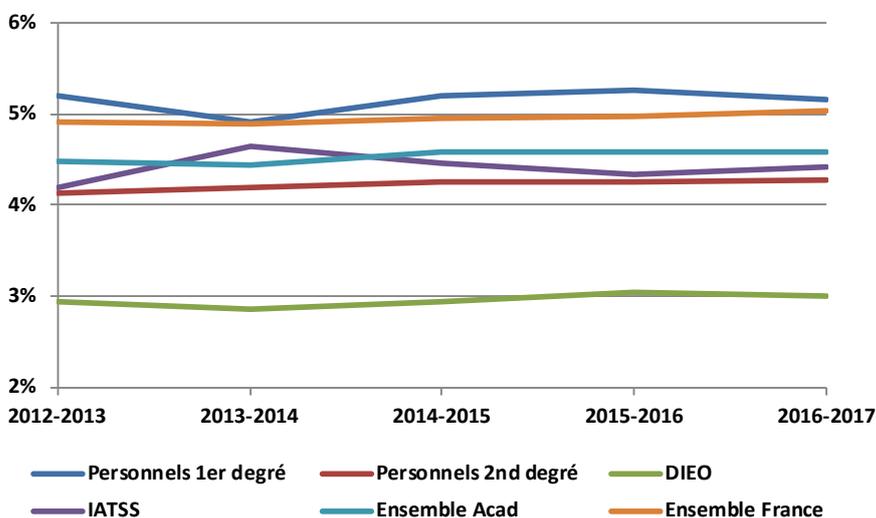
Pour l'année 2016-2017, le taux d'absence annuel moyen académique s'établit à 4,6 %, stable depuis plusieurs années. Plus de deux agents sur trois ont pris au moins un congé pendant l'année scolaire 2016-2017.

Le taux d'absence varie de 3,0 % pour le personnel de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) à 5,2 % pour le personnel du premier degré. Le poids des différents motifs d'absence varie également selon la catégorie de personnels, le taux de féminisation et la structure par âge expliquant en partie les variations observées.

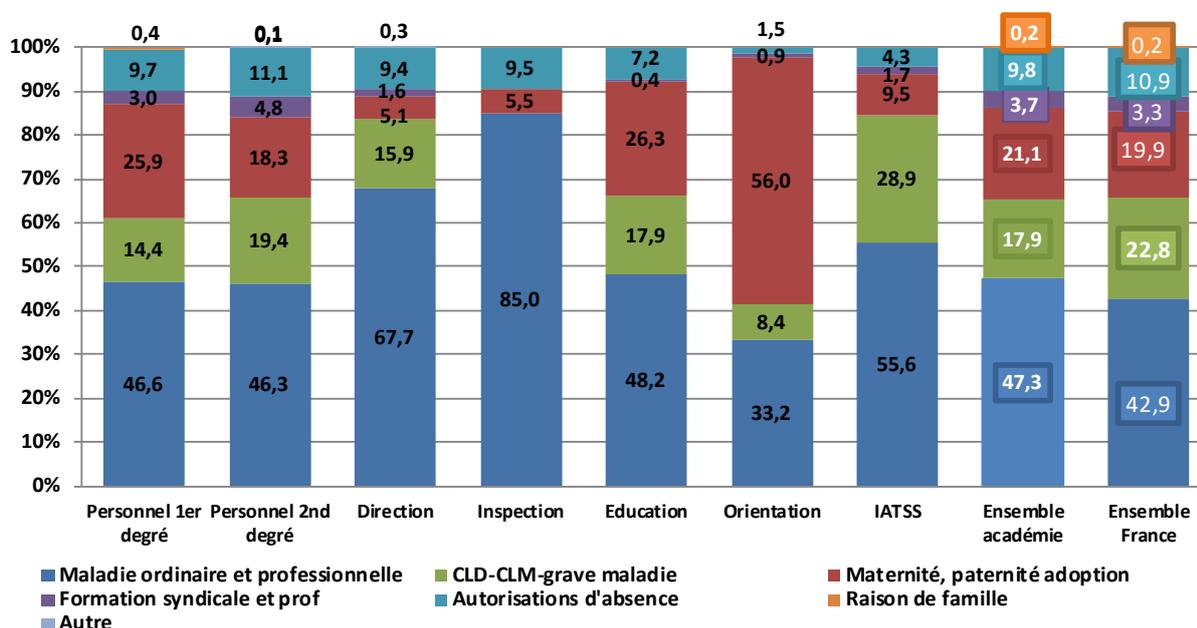
Toutes catégories de personnel confondues, les congés pour maladie (ordinaire et congés longs) représentent le premier motif d'absence, tant en terme de durée (65,2 % dont 47,3% pour maladie ordinaire) que de nombre de congés pris (50,7%). Suivent les congés maternité-paternité (21,1 %) puis les autorisations d'absence (9,8 %).

Le taux d'absence académique pour raison de santé s'établit à 3,0 % en 2016-2017, soit +0,1 point sur un an.

Evolution du taux d'absence dans l'académie de Strasbourg



Répartition des congés (durée) en 2016-2017 selon le motif



## Les congés

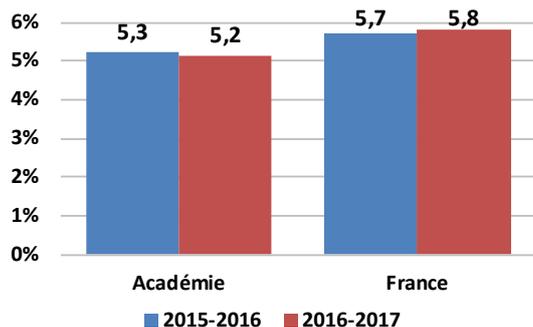
### Les congés des personnels dans le premier degré

En 2016-2017, le taux d'absence académique s'établit à 5,2 % soit 0,1 point de moins qu'en 2015-2016. Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national (5,8 %, en hausse de 0,1 point sur un an).

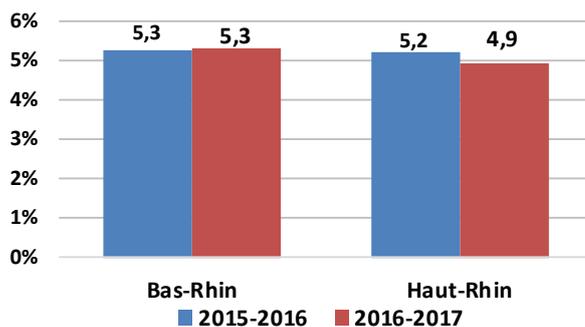
L'écart entre les deux départements est de 0,4 point, avec un taux plus élevé dans le Bas-Rhin (5,3 %).

Un taux de féminisation et une part des moins de 30 ans élevés expliquent la proportion importante des congés maternité-paternité (25,9 % contre 21,1 % en moyenne académique). Les congés pour maladie ordinaire représentent 46,6 % et ceux pour formation professionnelle 3,0 %.

Evolution du taux d'absence académique



Taux d'absence selon le département en 2016-2017

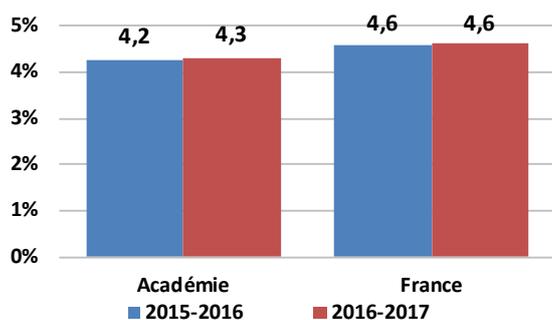


### Les congés des enseignants dans le second degré

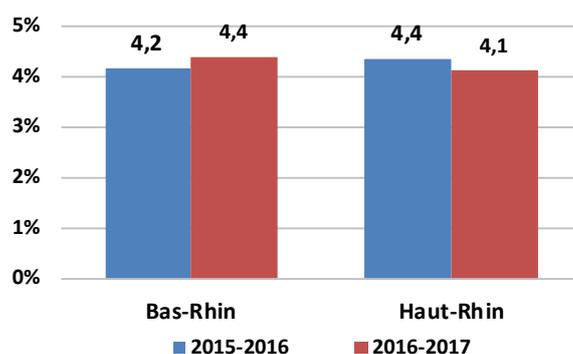
En 2016-2017, le taux d'absence académique s'établit à 4,3 %, chiffre en légère hausse par rapport à 2015-2016 (+0,1 point). Ce taux est inférieur à celui observé au niveau national (4,6 %, soit 0,3 point de moins). L'écart entre les deux départements est faible (0,3 point de plus pour le Bas-Rhin).

Dans le second degré les motifs les plus fréquents sont liés à la santé (maladie ordinaire 46,3 % et congés longs 19,4 %), suivis par les congés de maternité-paternité (18,3 %) et les autorisations d'absence (11,1 %).

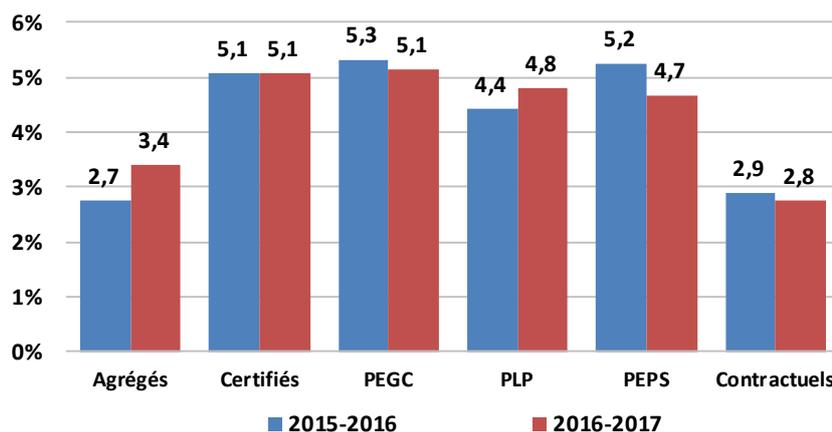
Evolution du taux d'absence académique



Taux d'absence selon le département en 2016-2017



### Taux d'absence académique selon le corps



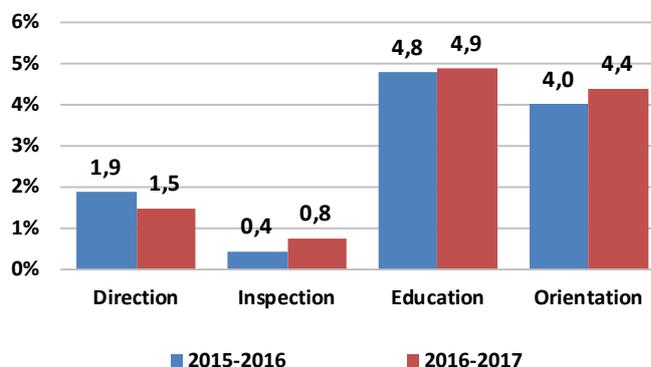
## Les congés

### Les congés des D.I.E.O.

Pour le personnel DIEO, le taux d'absence varie selon la fonction: 4,9 % pour le personnel d'éducation, 4,4 % pour le personnel d'orientation, 1,5 % pour le personnel de direction et 0,8 % pour le personnel d'inspection.

Les congés pour maladie ordinaire ou congés longs suite à maladie constituent les premiers motifs d'absence chez les personnels de direction, d'éducation ou d'inspection.

### Taux d'absence académique selon la fonction



### Les congés des personnels I.A.T.S.S.

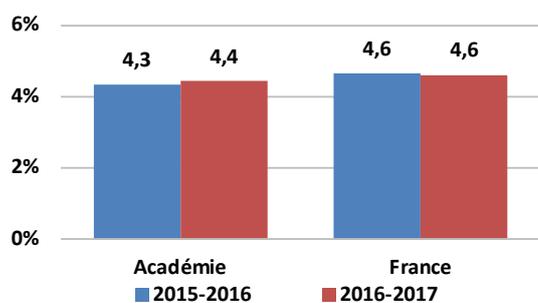
En 2016-2017, le taux d'absence académique des personnels IATSS s'établit à 4,4 %, soit 0,1 point de plus sur un an. Le Bas-Rhin enregistre un plus fort taux d'absence (4,5 %, soit 0,3 point de plus que le Haut-Rhin).

Du point de vue de la durée des congés, le premier motif est la maladie ordinaire (55,6 %) suivi par les congés longs (28,9 %), soit 84,5 % de congés liés à la santé du personnel. La part des congés maternité-paternité est plus faible (9,5 % contre 21,1 % en moyenne académique) en raison d'une population plus âgée qu'au niveau des corps enseignants.

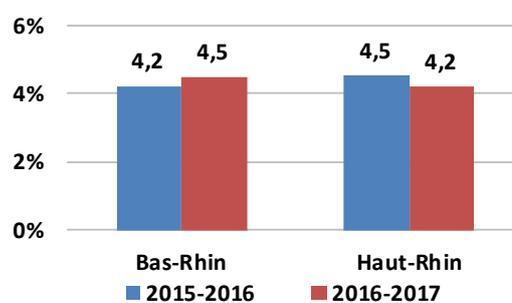
Le taux d'absence varie de manière significative selon la filière: les administratifs présentent le taux le moins élevé (4,2 %, soit 0,6 point de plus en un an), contre 4,5 % pour le personnel de la filière santé-sociale, et 5,4 % pour les techniciens.

Des variations s'observent aussi par type d'établissement, le taux est plus élevé en collège (5,3 %), contre 3,3 % dans les services académiques.

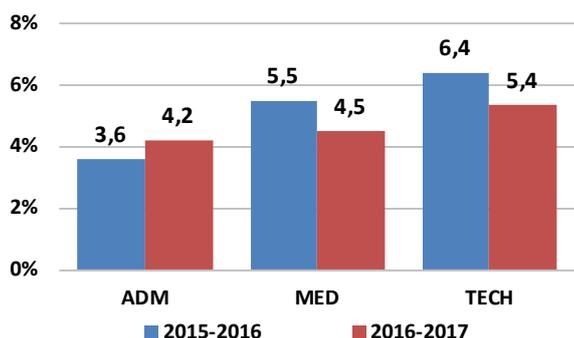
### Evolution du taux d'absence académique



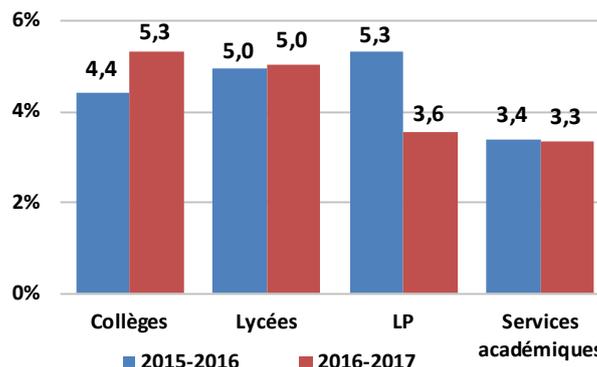
### Taux d'absence selon le département en 2016-2017



### Taux d'absence selon la filière



### Taux d'absence selon l'établissement



## L'accompagnement des personnels

### Les personnels en situation de handicap

La déclinaison académique de la politique «handicap» développe les objectifs du nouveau plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et d'inaptitude 2017-2019. Ce plan s'inscrit dans la continuité du précédent et prévoit des actions variées qui concourent ensemble à intégrer et maintenir dans l'emploi les agents concernés.

### Le taux d'emploi poursuit sa progression

Année	Nombre de BOE 1 <sup>er</sup> janvier	Taux d'emploi (%)	Eléments pris en compte
2012	384	1,47	BOE saisis dans les bases et contrats aidés
2013	487	1,87	BOE saisis dans les bases et contrats aidés
2014	566	2,07	Ajout des agents non BOE en poste adapté
2015	653	2,47	Les agents non BOE en poste adapté ne plus pris en compte
2016	757	2,78	BOE saisis dans les base et contrats aidés

### L'accompagnement des personnels

Sur la base des préconisations du médecin de prévention, les dispositifs suivants ont été mobilisés :

Dépenses engagées durant l'année civile 2017	Nombre de bénéficiaires	Part FIPHFP	Part MEN	Part Part employeur	Part employeur
Aménagement matériel*	53	57 444,12€	6 759,38	691,62	64 895,02€
Prothèses auditives (remboursement du reste à charge)	20	26 523,76€	0	0	26 523,76€
Aménagement véhicule	0	0	0	0	0
Transport Domicile-Travail	10	69 081,27€	466,89€	0	69 548,16€
Transport occasionnel	3	2 290€	828,33€	0	3 118,33€
Accompagnement humain	11	94 410,90€	0	47 206,09€	141 616,99€
Formations, bilans de compétence, frais de formation des apprentis	11	22 995,64€	0	2 535€	25 530,64€

(\*) il a consisté en l'achat de matériel informatique (écrans, claviers, ordinateurs portables, tablettes graphiques, souris...), mobilier (sièges ergonomiques, repose pieds, bras-porte-documents, sièges assis/debout...), logiciels basse vision, chaussures-orthopédiques ...

### les allègements de services

De façon exceptionnelle, l'agent peut, en raison de son état de santé, bénéficier d'un temps de travail réduit tout en continuant de percevoir l'intégralité de son traitement.

Cette dérogation au droit commun n'est pas reconductible automatiquement et est accordée dans la limite des moyens dont dispose l'académie.

Allègements de service accordés à la rentrée 2016	Nombre de demandes		Nombre de bénéficiaires		Nombre d'heures accordées	
	non BOE	BOE	non BOE	BOE	non BOE	BOE
1 <sup>er</sup> degré public	23	27	13	13	78h	78h
2 <sup>nd</sup> degré public (dont COP et CPE)	74	77	44	50	147h	120h
1 <sup>er</sup> degré privé	0	0	0	0	0	0
2 <sup>nd</sup> degré privé	1	4	0	4	0	12h

## L'accompagnement des personnels

### Les personnels en situation de handicap

L'affectation sur poste adapté est une situation temporaire exceptionnelle. Elle permet d'aider l'agent titulaire à recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions statutaires ou de préparer une reconversion professionnelle, voire un reclassement.

**Le poste adapté de courte durée (PACD) est attribué pour un an, renouvelable dans la limite maximale de 3 ans.**

	Nombre de demandes de PACD enregistrées pour la rentrée 2016 (y compris les demandes de renouvellements)		Nombre de demandes satisfaites à la rentrée 2016 (y compris les demandes de renouvellement)	
		dont BOE		dont BOE
1 <sup>er</sup> degré	34	18	18	13
2 <sup>nd</sup> degré	25	20	17	8

**Le poste adapté de longue durée (PALD) est attribué pour 4 ans, renouvelable également.**

	Nombre de demandes de PALD enregistrées pour la rentrée 2016 (y compris les renouvellements)		Nombre de demandes satisfaites à la rentrée 2016 (1 <sup>ères</sup> nominations et renouvellements)			
			sur BOP académique		sur budget spécifique CNED	
		dont BOE		dont BOE		dont BOE
1 <sup>er</sup> degré	10	5	2	2	1	1
2 <sup>nd</sup> degré	17	4	2	2	4	2

### Le recrutement par la voie contractuelle de travailleurs handicapés

Cette voie d'accès à la fonction publique est offerte aux BOE qui répondent aux mêmes conditions de diplôme que celles exigées des candidats aux concours externes. La compétence du candidat est donc le critère essentiel de sélection, sous réserve de compatibilité de son état de santé avec les fonctions postulées.

#### Recrutement au 1<sup>er</sup> septembre 2016

	Recrutements au 1 <sup>er</sup> septembre 2016	Situation en N+1
1 <sup>er</sup> degré	0	sans objet
2 <sup>nd</sup> degré	1 PLP esthétique 1 Prof. Certifié Hist-Géo	2 titularisations
Administratifs	1 cat B 2 cat. C	1 situation en attente de l'avis de la CAPA 1 titularisation

#### Campagne de recrutement (avril-mai 2017)

	Candidatures	Entretiens devant la commission de recrutement	Recrutements
1 <sup>er</sup> degré 67 public	1	1	0
1 <sup>er</sup> degré 67 privé	1	1	1
1 <sup>er</sup> degré 68	1	1	1
2 <sup>nd</sup> degré	29	11	1 PLP SMS 1 PLP STI
Administratifs	72	19	1 cat. B 2 cat. C

## Conseil mobilité carrière (CMC)

### Missions :

- Conseiller et accompagner les personnels dans leurs projets professionnels, dans le cadre d'une redéfinition du parcours professionnel, d'un projet de mobilité, d'un bilan de carrière ou comme point d'étape lors d'un entretien de carrière.
- Conseiller et accompagner les responsables de services qui ont à envisager des restructurations, des reconversions de leurs agents, des changements de mission, voire des recrutements.

Les conseillers mobilité carrière travaillent sous l'autorité du DRH et en lien avec le pôle ressources humaines, les corps d'inspection, les personnels médicaux et sociaux.

Ils sont aussi en liaison avec la mission conseil en mobilité et parcours professionnel (MCMPP) du ministère, avec le réseau des CMC académiques, et avec le réseau régional interministériel de CMC.

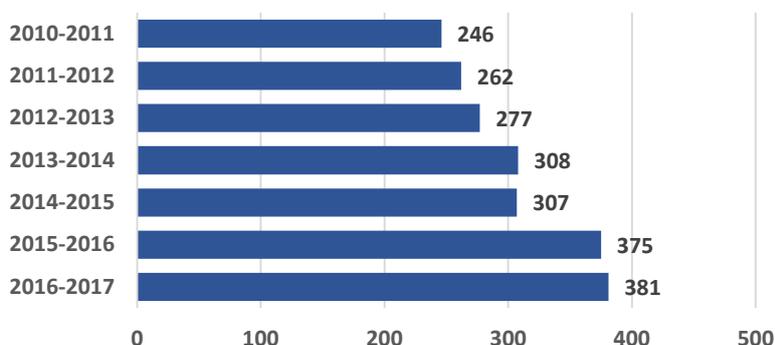
**Moyens : 1ETP au rectorat de Strasbourg et 150h/année à Colmar.**

### Personnels accueillis : augmentation constante des demandes

<b>381 agents accueillis</b>	270 femmes	111 hommes	
Origine géographique	257 Bas-Rhin	120 Haut-Rhin	4 Hors académie
Lieu d'accueil	330 Strasbourg	51 Colmar	
Moyenne d'âge	44 ans		
<b>Nombre d'entretiens</b>	<b>605</b>		

Il convient d'ajouter à ces entretiens un grand nombre de réponses individuelles, quotidiennes, par téléphone ou courriel.

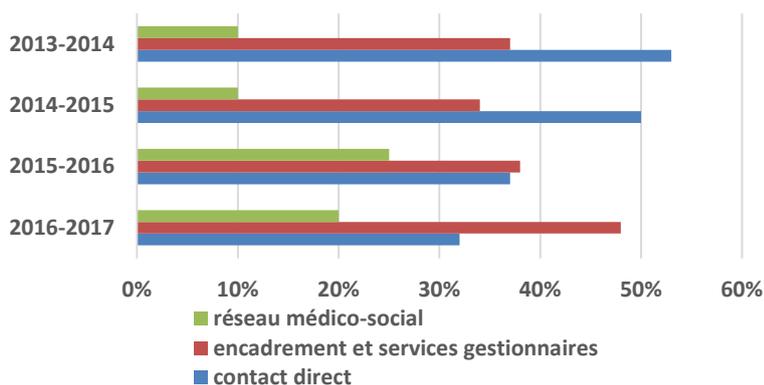
### Evolution des demandes



### Origine de la demande de rendez-vous

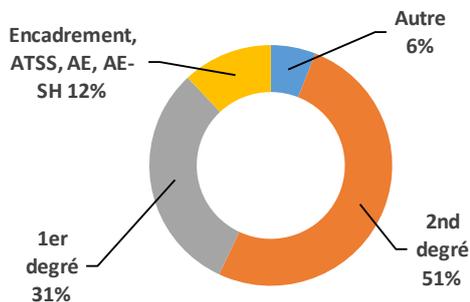
Contact direct	32 %	Dispositifs spécifiques : DIF : 47 personnes Postes adaptés : 20 personnes Recrutements : 17 administratifs BOE et 5 EMLS
Encadrement et services gestionnaires	48 %	
Réseau médico-social	20 %	

### Evolution : augmentation des suivis institutionnels et du travail en réseau

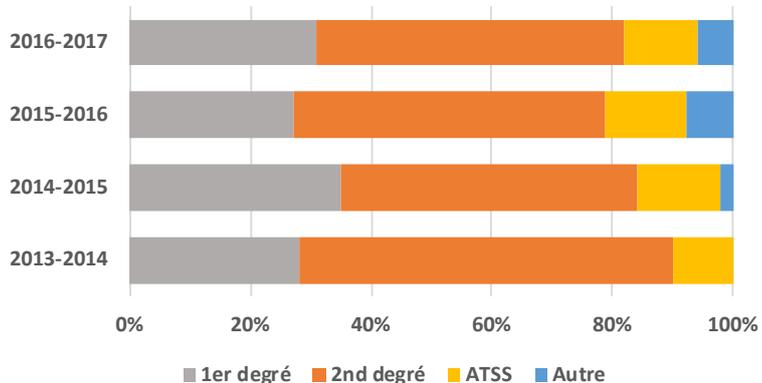


## Conseil mobilité carrière (CMC)

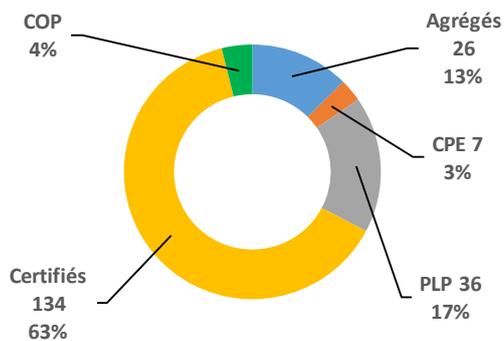
### Corps d'appartenance des personnels reçus



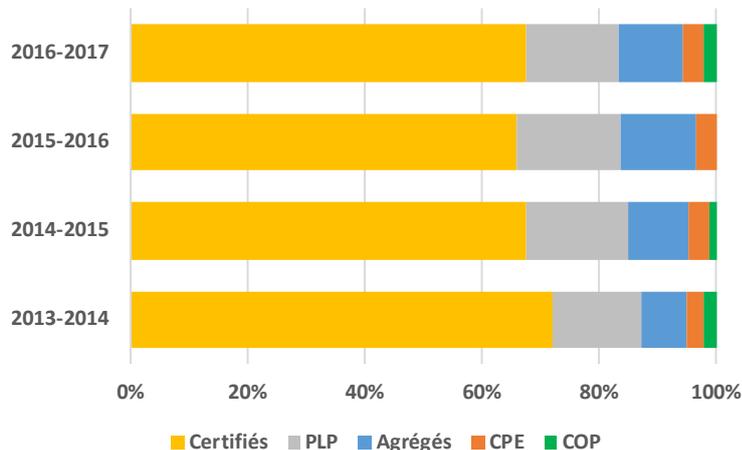
### Evolution



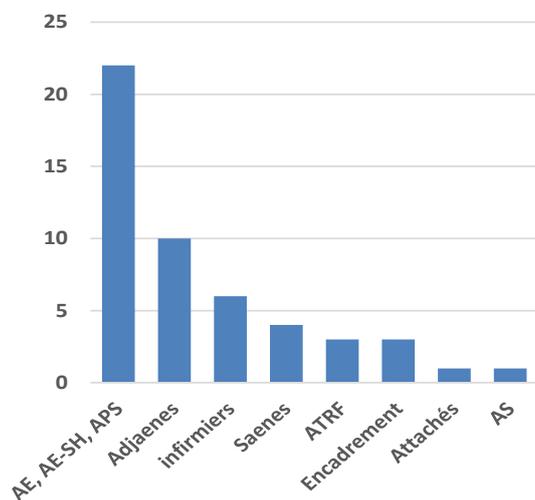
### Personnels du second degré



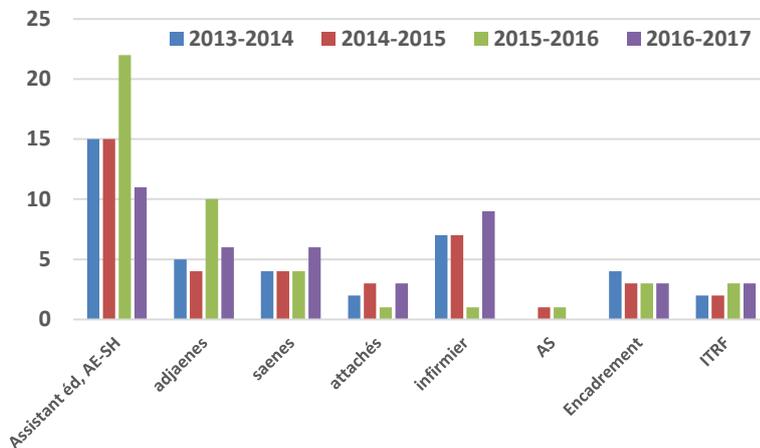
### Evolution



### ATSS

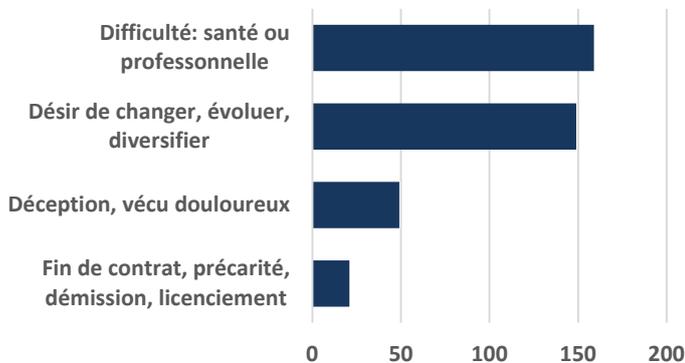


### Evolution

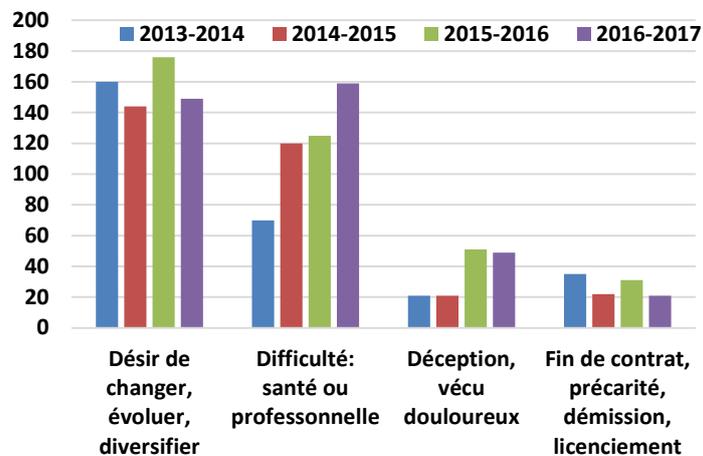


## Conseil mobilité carrière (CMC)

**Problématiques: augmentation du nombre de personnes en difficulté professionnelle ou de santé**



**Evolution**



### Accompagnement CMC

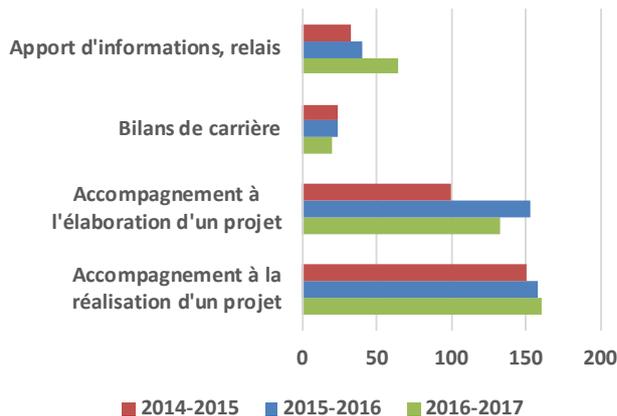
**Accompagnement à l'élaboration d'un projet** : clarification de la situation et analyse du besoin, entretien de carrière, bilan de carrière  
133 personnes  
Réalisation de 20 bilans de carrière.

**Accompagnement à la réalisation d'un projet** : informations, conseils, accompagnement au dossier RAEP, plans de formation, stage d'immersion, aide méthodologique, aide à la préparation de lettres de motivation, CV, entretiens...  
161 personnes

**Apport d'informations** sur les dispositifs de mobilité ou orientation vers services gestionnaires, médico-sociaux ou formation  
64 personnes

Participations au recrutement de l'équipe mobile de sécurité et des BOE administratifs  
22 personnes

**Evolution**



## Conseil mobilité carrière (CMC)

**Accompagnements spécifiques à la réorientation professionnelle**, en partenariat avec les services DRH, le référent handicap, les services médico-sociaux, le service formation :

- 41 personnes en postes adaptées ou demandant un poste adapté avec un objectif de réorientation professionnelle
- 23 personnes pour lesquelles le comité médical a émis un **avis d'inaptitude professionnelle**
- 6 personnes en **difficulté grave** : « suspendues » ou stagiaires non titularisés.
- Information sur le DIF, réception et présentation des dossiers de demande de DIF, avis sur le projet de formation au regard du projet professionnel : **40 dossiers**
- Etablissement de parcours de formation préparatoire à une reconversion pour des enseignants en difficulté d'affectation : **2**
- Elaboration d'une convention de télétravail

### Exemples de plans d'action aboutis et connus des CMC

Réussites concours	1 SAENES 1 Personnel de direction (suite bilan de carrière) 1 Entrée IRA (enseignante en grande difficulté professionnelle ; accompagnement et accueil en stage) 1 CAPES
Détachements	1 AEFÉ prof doc au Maroc (suite bilan carrière) 1 Prof doc (suite faisant fonction et réussite concours territorial)
Recrutements	1 Maître formateur 1 Certification complémentaire FLS 3 Vacations UNISTRA 1 Assistant chef de travaux 1 Direction d'école (liste d'aptitude) 1 MLDS 1 FPT : conseiller de prévention jeunesse
Sorties de poste adapté	3 entrées en détachement : 2 SAENES, 1 prof doc
Reclassements	2 SAENES, 1 institutrice et 1 PE
Reconversions disciplinaires	1
Démissions	2
Retraite pour invalidité	1 accompagnement et stages en partenariat avec un service associatif de maintien en milieu ordinaire : le SIMOT
Reprise enseignement	6 Enseignements confortés dans cette voie

## Conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels

L'équipe conseil carrière et accompagnement professionnel des personnels (CCAPP) est un maillon des ressources de l'aide aux personnels.

Les correspondants de l'équipe CCAPP ont un rôle d'accueil, d'écoute et d'accompagnement dans l'exercice du métier. Ils sont liés à l'obligation de réserve et de discrétion professionnelles. L'accompagnement peut s'inscrire dans la durée.

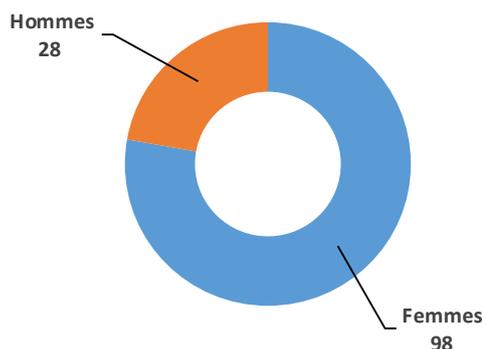
Dans le cadre d'entretiens individuels, les correspondants de l'équipe sont à la disposition des personnels de l'Education nationale afin de les aider :

- à clarifier une difficulté ou un problème en rapport avec l'exercice de leur fonction,
- à analyser leur pratique professionnelle,
- à faire le point sur leur carrière et explorer leurs possibilités d'évolution.

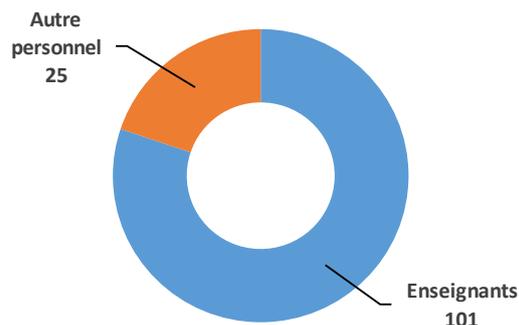
Les correspondants assurent, si nécessaire, et en accord avec l'intéressé(e), le relais vers d'autres intervenants du Réseau d'Aide aux Personnels.

### Analyse qualitative : Septembre 2016 à Juillet 2017

#### Nombre de personnes reçues

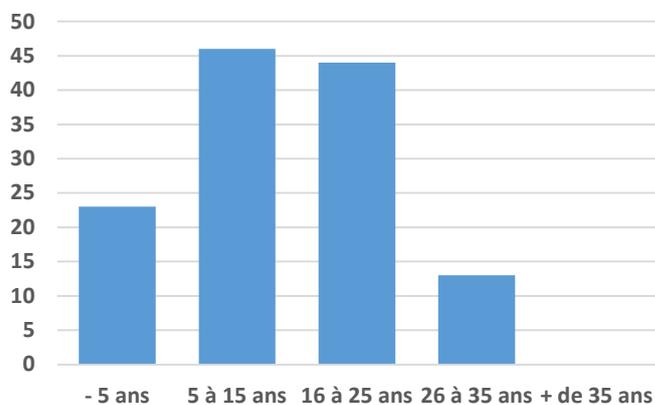


#### Type de personnel



Nombre d'entretiens : 392 soit 458 heures

#### Ancienneté



**Les permanences téléphoniques** : au nombre de 8h par semaine

Contact pour RV également par mail.

**Accueil** : Haguenau/Strasbourg/Colmar/Mulhouse

**Des problématiques diverses** : Difficultés d'Exercice du Métier/ Epuisement professionnel/Stabilisation de carrière/Evolution de carrière/Aide aux projets/Problématique de santé/

**L'accompagnement du CCAP** : 84 personnes suivies dans le cadre d'un Bilan de Carrière (moyenne de 8 entretiens)  
Ecoute/Etayage/Interface avec ressources institutionnelles/Aide à l'analyse de situations/Analyse de pratique/ Conseil pour structuration objectifs.

## La protection juridique

La protection juridique accordée aux agents est régie par l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cet article dispose que les fonctionnaires peuvent bénéficier d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent. Celle-ci est tenue de «protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ». Ceci dans le cas où les faits n'ont pas le caractère de faute personnelle.

### Demandes de protection et bénéficiaires

67 demandes de protection fonctionnelle sont parvenues au bureau du contentieux. On décompte 20 (+1, liée à une chute de tuile) demandes de protection fonctionnelle pour dégradation de véhicules, le restant étant des demandes de protection fonctionnelle pour atteintes diverses à la personne, que ce soient des agressions physiques, verbales, des diffamations, du harcèlement etc.

### Classification des établissements dont émanent les demandes

Lycées	25
Collèges	22
Ecoles élémentaires	10
Ecoles maternelles	6
Ecole européenne	2
Rectorat	1
Autre	1

### Nature des faits ayant généré la demande de protection fonctionnelle

Agressions physiques	11
Agressions verbales, insultes et menaces diverses	14
Harcèlement téléphonique	3
Usurpation d'identité	1
Diffamation et propos diffamatoires	13
Intrusion dans un établissement scolaire	1
Chute d'une tuile du toit d'un établissement public	1
Accusation de discrimination raciale	1
Dégradations volontaires sur véhicules appartenant à des agents	20
Graffitis	2

## La protection juridique

### Classification selon l'auteur des faits

Elèves	15
Parents d'élèves	15
Enseignant (venu au rectorat)	1
Anonymes	25
Individus non identifiés et extérieurs à l'établissement scolaire	3
Collègues	4
Syndicat	1
Frère d'un élève	1
Cas non traité (défaut de précisions)	1
Faits du hasard	1

### Classification selon l'administration

Accords	43
Refus	23
Non traités (autres précisions demandées, sans suite)	1

### Nature de la protection

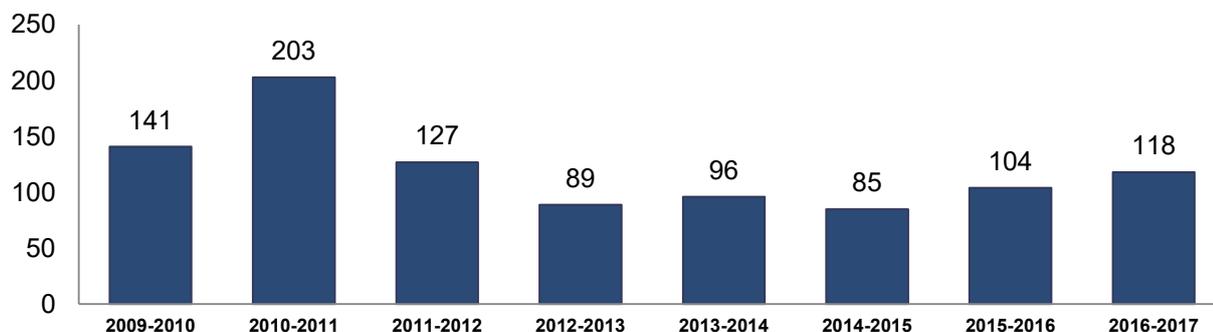
Dans les cas où la protection fonctionnelle a été accordée, elle a revêtu un caractère financier, notamment par la prise en charge des honoraires d'avocat.

## Les retraites

### Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré du département du Bas-Rhin

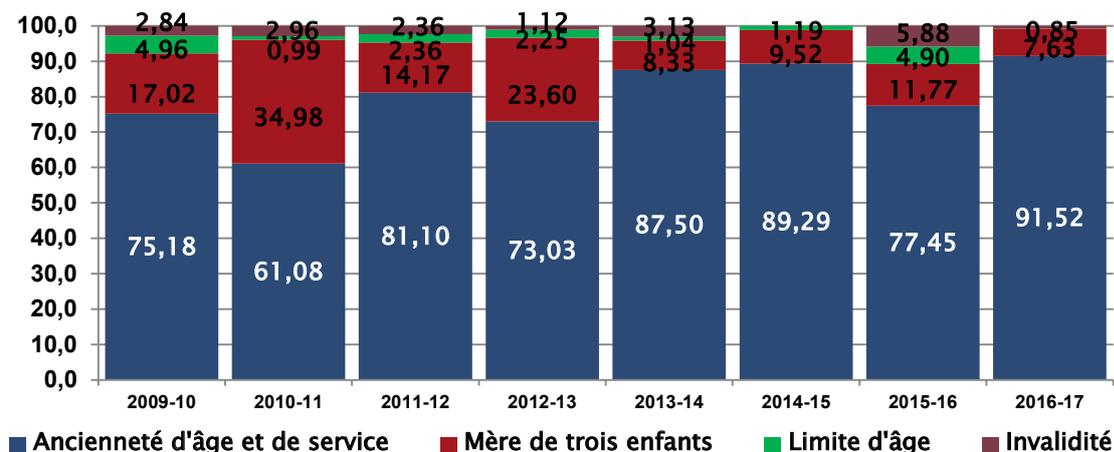
Le dénombrement des départs en retraite des personnels enseignants du premier degré a été effectué depuis l'année scolaire 2009-2010 et porte sur une période du 1<sup>er</sup> septembre de l'année n au 31 août de l'année n+1.

#### Evolution du nombre de départs en retraite 2009 à 2016

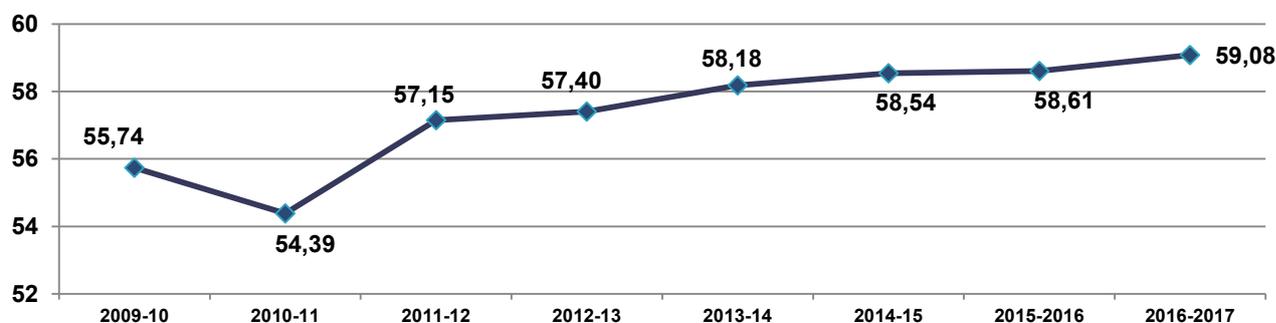


Après une hausse du nombre de départs de 2013 à 2014, suivie d'une légère baisse en 2013/2014 de 10,99%, on observe une augmentation de 22,35% en 2015.

#### Départs en retraite selon le motif



#### Age moyen des départs

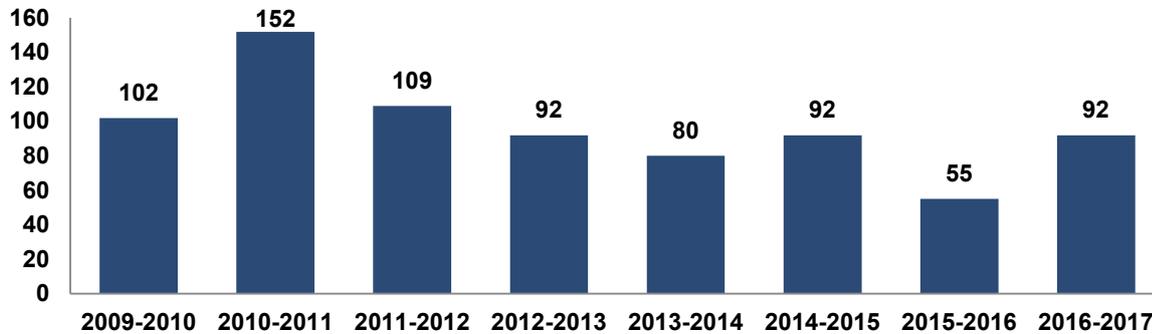


Depuis 2010, on constate une hausse de l'âge moyen au départ en retraite, celle-ci étant plus marquée entre 2010 et 2011 (+ 2,7 ans). Il faut préciser que l'année 2010 est particulière du fait du nombre plus important de départs des mères de trois enfants et qui a eu pour conséquence de faire chuter l'âge moyen de départ.

# Les retraites

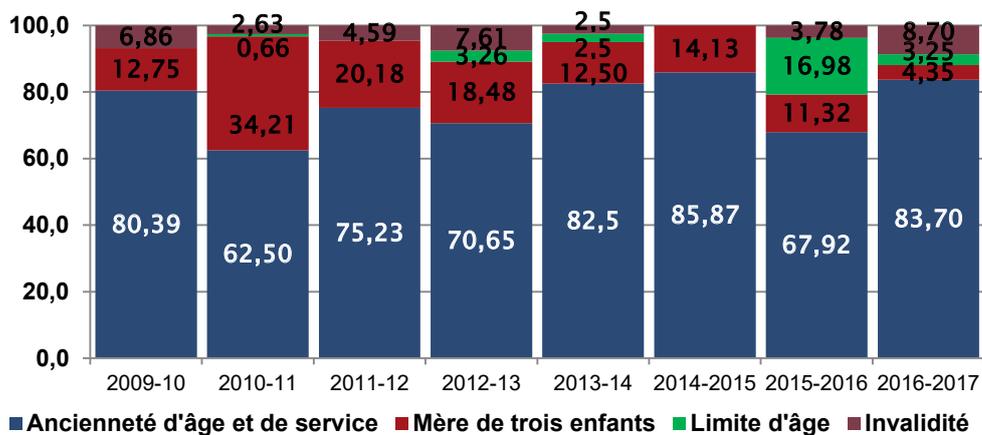
Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré du département du Haut-Rhin

Evolution du nombre de départs en retraite 2009 à 2016

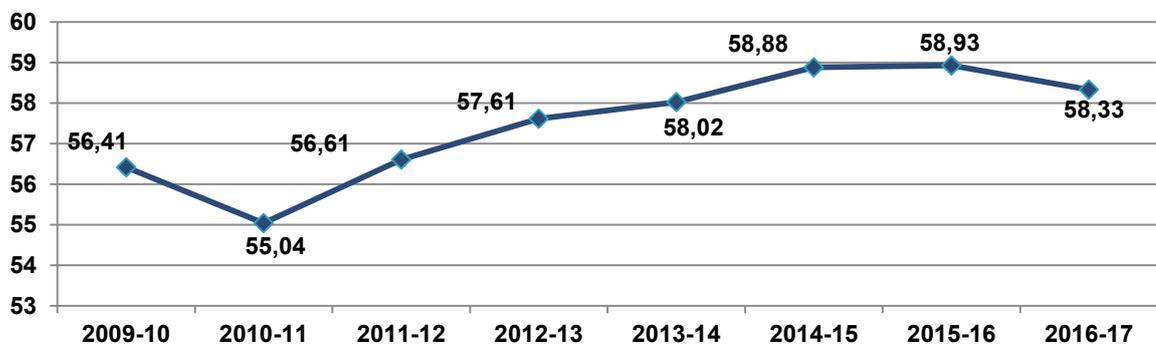


Après baisse du nombre de départs de 2010 à 2013, suivie d'une augmentation de 15 % entre 2013/2014 et 2014/2015, on observe une baisse de 40,21 % en 2015.

Départs en retraite selon le motif



Age moyen des départs



Depuis 2010, on constate une hausse de l'âge moyen au départ en retraite, celle-ci étant plus marquée entre 2010 et 2011 (+ 2,7 ans). Il faut préciser que l'année 2010 est particulière du fait du nombre plus important de départs des mères de trois enfants et qui a eu pour conséquence de faire chuter l'âge moyen de départ.

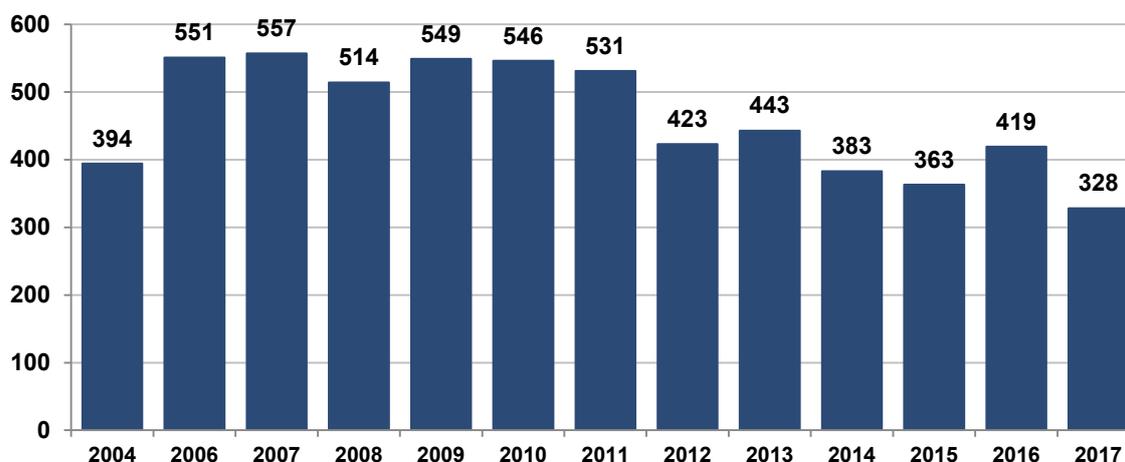
## Les retraites

### Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré et de direction

Les statistiques sur les départs à la retraite scolaire des personnels enseignants du second degré et des personnels de direction sont effectuées depuis 2004. Période du 1<sup>er</sup> octobre n-1 au 30 septembre n.

La présente analyse porte à la fois sur l'âge et sur les motifs de départ à la retraite de l'année scolaire 2015/2016 et à la fois sur un comparatif de certains paramètres depuis 2004 jusqu'à 2016 soit 13 cohortes.

#### Evolution du nombre de départs en retraite 2004 à 2017



Pour l'année scolaire 2016/2017, on enregistre 419 départs dont plus de 35,32 % émanent du corps des certifiés.

#### Age moyen des départs par corps

Corps	Nombre de départs en retraite	% de départs en retraite	Âge moyen au départ
Certifiés	154	46,95%	63,42
Agrégés	47	14,33%	64,18
PLP	66	20,12%	62,79
PEGC	16	4,88%	62,69
Personnels de direction	16	4,88%	62,67
Personnels d'inspection	3	0,91%	66,09
Autres personnels (CPE, AE et CE...)	26	7,93%	
<b>Total</b>	<b>328</b>	<b>100,0%</b>	<b>63,33</b>

Source : application EPP

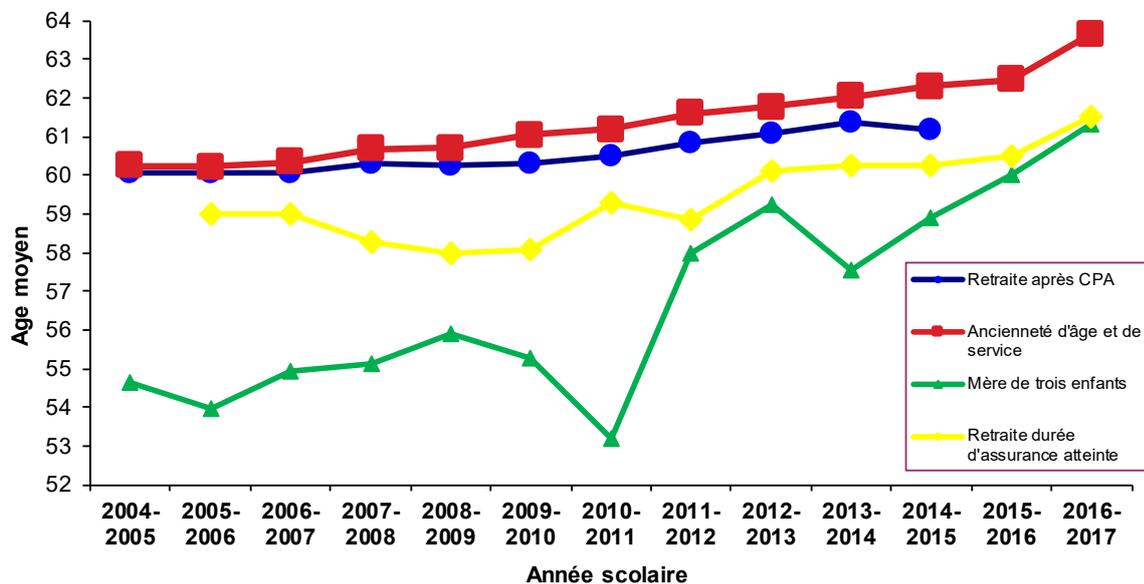
L'âge moyen de départ continue d'augmenter pour les corps des professeurs certifiés, des PLP, des PEGC, des agrégés, des personnels d'inspection et des personnels de direction.

En 2016/2017, l'âge moyen de départ en retraite s'élève à 63 ans et quatre mois.

Source : Direction des personnels d'administration et d'encadrement

## Les retraites

Motifs de départ et âge moyen entre 2004 et 2016



Depuis 2010, on constate une hausse de l'âge moyen au départ en retraite, celle-ci étant plus marquée entre 2010 et 2011 (+ 2,7 ans). Il faut préciser que l'année 2010 est particulière du fait du nombre plus important de départs des mères de trois enfants et qui a eu pour conséquence de faire chuter l'âge moyen de départ.

Quel que soit le motif de départ, l'âge moyen de départ n'a cessé d'augmenter entre 2012 et 2017.

Source : Direction des personnels d'administration et d'encadrement







## La formation continue

### Formation des personnels enseignants

#### Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré Bas-Rhin

##### Le volume de formation

	Plan de Formation 2014-2015	Plan de Formtion 2015-2016
Nombre de journées-stagiaires	4 750	7 492

Le nombre de journées stagiaires est en hausse de plus de 57 % par rapport à l'année dernière, en raison de l'extension des formations REP + à l'ensemble des 5 réseaux du département.

##### Les publics

Type de public	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Enseignants	5 620	75,6
Dont titulaires 1 <sup>ère</sup> année	1 683	22,5
Dont Education prioritaire	1 861	24,8
Personnels de l'ASH	473	6,4
Formateurs (EMF + CPC)	263	3,5
Directeurs nouvellement nommés	1 012	13,6
Autres publics	64	0,9
<b>Total</b>	<b>7 432</b>	<b>100</b>

##### Les priorités

Priorités nationales 2015-2016	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Formation des nouveaux enseignants	22 25	29,7
Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans : les missions de l'école maternelle et nouveaux programmes pour le cycle maternelle	1 044	13,9
Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école, appropriation des nouveaux programmes, évaluation des acquis des élèves	868	11,6
Accompagnement du dispositif « Plus de maîtres que de classes »	123	1,7
Mise en place des dispositifs en faveur de la réussite éducative : nouvelle politique de l'éducation prioritaire, élèves en situation de handicap, accueil des élèves allophones	2 459	32,8
Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe	9	0,1
Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève	221	3,0
Transmission des valeurs de la République : parcours citoyen	240	3,2
Mise en place du conseil école-collège et mise en place du cycle 3	158	2,1
Hors priorités nationales	145	1,9
<b>Total</b>	<b>7 492</b>	<b>100</b>

Formations statutaires et priorités académiques 2015-2016	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Formation statutaire des enseignants en REP +	1 861	24,8
Formation statutaires des directeurs	1 012	13,5
Formations ASH nouvellement nommés	317	4,2
Enseignement de l'allemand	187	2,5

## La formation continue

### Formation des personnels enseignants

#### Le budget

Les frais liés à la formation dans le premier degré sont imputés sur le BOP 140.

Les montants liquidés hors titre 2 correspondent essentiellement aux frais de déplacement remboursés.

Les montants liquidés sur titre 2 correspondent aux frais d'intervention liés aux formations inscrites au plan départemental de formation.

	Montant liquidé hors titre 2 (en €)	Montant liquidé sur titre 2 (en €)	Montant liquidé total (en €)
Formations statutaires (REP + et Directeurs nouvellement nommés)	3 599	6 300	9 899
Priorités nationales et académiques	52 728	4 021	56 749
<b>Total</b>	<b>56 327</b>	<b>10 321</b>	<b>66 648</b>

### Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré Haut-Rhin

#### Le volume de formation

	Plan de Formation 2014-2015	Plan de Formation 2015-2016
Nombre de journées-stagiaires	5 579	7 844

Le nombre de journées stagiaires est en hausse de 40% par rapport à l'année dernière. Cette hausse tient à l'extension des formations REP+ aux 7 réseaux.

#### Les publics

Type de public	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Enseignants débutants	1 540	19,6
Enseignants de l'éducation prioritaire	4 018	51,2
Personnels de l'ASH	1 076	13,7
<b>Formateurs</b>	<b>354</b>	<b>4,5</b>
Directeurs nouvellement nommés	335	4,3
<b>Autres enseignants</b>	<b>522</b>	<b>6,7</b>
<b>Total</b>	<b>7 845</b>	<b>100</b>

L'essentiel des journées stagiaires s'est concentrée sur la formation des enseignants de l'éducation prioritaire, des enseignants débutants (PES, T1), des personnels nouvellement nommés en ASH (préparation CAPA-SH, DEPS, DDEAS).

On peut aussi noter une part significative réservée aux formations de formateurs. Elles étaient destinées :

- aux conseillers pédagogiques (programmes de maternelle et carnet de suivi, éducation morale et civique),
- aux psychologues scolaires,
- aux maîtres du dispositif « plus de maîtres que de classes »,
- aux maîtres d'accueil temporaires accueillant des étudiants de Master 2.

## La formation continue

### Formation des personnels enseignants

#### Les priorités

Priorités nationales 2015-2016	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Formation des nouveaux enseignants	1 703	21,7
Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans et missions de l'école maternelle	114	1,4
Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école, appropriation des nouveaux programmes, évaluation des acquis des élèves	122	1,6
Accompagnement du dispositif "plus de maîtres que de classes", mise en place du conseil école-collège	33	0,4
Mise en place de dispositifs en faveur de la réussite éducative : nouvelle politique de l'éducation prioritaire, élèves en situation de handicap, accueil des élèves allophones	4 073	51,9
Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe	9	0,1
Formation à la laïcité	108	1,4
Utilisation du numérique à l'école primaire	65	0,8
Hors priorités nationales	1 627	20,7
<b>Total</b>	<b>7 845</b>	<b>100</b>

Formations statutaires et priorités académiques 2015-2016	Nombre de journées-stagiaires	Part du PDF (%)
Formation statutaire des directeurs	343	4,4
Formation ASH des personnels non spécialisés	951	12,1
Formation en sciences en lien avec la MSA	155	2,0
Formation à l'enseignement de l'allemand	179	2,3

79% des actions de formation menées faisaient partie des priorités nationales en 2015/2016.

#### Le budget

Les frais liés à la formation dans le 1<sup>er</sup> degré sont comptabilisés sur le BOP 140.

Le montant liquidé hors titre 2 correspond au budget frais de déplacement.

Le montant liquidé titre 2 correspond aux frais d'intervention, et aux indemnités versées (indemnité forfaitaire de formation pour les professeurs des écoles stagiaires, indemnité de tuteur).

	Montant liquidé hors titre 2 (en €)	Montant liquidé sur titre 2 (en €)	Montant liquidé total (en €)
Formations statutaires	7 899	6 900	14 799
Priorités nationales	12 708	259 246	271 954
<b>Priorités académiques</b>	<b>44 915</b>	<b>0</b>	<b>44 915</b>
<b>Total</b>	<b>65 523</b>	<b>266 146</b>	<b>331 669</b>

Les formations les plus coûteuses sont ainsi :

- la formation des professeurs des écoles stagiaires, en raison de l'effectif important,
- les stages longs de spécialisation en ASH (DDEAS, DEPS, CAPA-SH) en raison de la distance des déplacements



## La formation continue

### Formation des personnels enseignants

#### Bilan quantitatif de la formation des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Le budget de la DAFOR émerge sur les programmes ci-dessous.

#### Programme 0141 - Enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré

- Action 10 - Formation des personnels enseignants et d'orientation

En langage DAFOR : PAF Enseignant

Programme 0214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale

- Action 06 - Politique des ressources humaines

En langage DAFOR : PAF Encadrement/ATSS

#### Programme 0230 - Vie de l'élève

- Action 01 - Vie scolaire et éducation à la responsabilité

En langage DAFOR : Formation Service civique

- Action 03 - Inclusion scolaire des élèves en situation de handicap

En langage DAFOR : Formation des AVS

*Les indicateurs sont issus du système d'information GAIA — Gestion académique informatisée des actions de formation*

#### Légende des indicateurs utilisés dans les tableaux

Nombre de personnes convoquées	Nombre de personnes physiques différentes convoquées à au moins un module de formation
Nombre de personnes présentes	Nombre de personnes physiques différentes présentes à au moins un module de formation
Nombre de stagiaires convoqués	
Une personne est autant de fois stagiaire qu'elle est convoquée à un module de formation	Somme(Nombre de stagiaires convoqués non excusés sur chaque module) : le nombre d'heures excusées est nul ou inférieur à la durée de convocation ; un stagiaire convoqué sur une journée (6 heures) qui serait présent le matin (3 heures) et excusé l'après-midi (3 heures) sera considéré comme présent, par conséquent il fait partie des stagiaires convoqués non excusés
Nombre de stagiaires présents	Somme(Nombre de stagiaires ayant émergé au moins une fois sur chaque module auquel ils ont été convoqués) : au moins 1 heure de présence
Taux de présence des stagiaires	Nombre de stagiaires présents / Nombre de stagiaires convoqués (non excusés)
Nombre de stagiaires assidus	Somme(Nombre de stagiaires ayant assisté aux 2/3 du module auquel ils ont été convoqués) : au moins 2/3 de présence par rapport à la durée de convocation
Taux d'assiduité des stagiaires	Nombre de stagiaires assidus / Nombre de stagiaires convoqués (non excusés)
Nombre de modules réalisés	Nombre total de modules dans Gaia, sauf les modules désactivés
Nombre de journées stagiaires réalisées	Somme(Nombre d'heures de présence saisies dans Gaia pour chaque module / 6)

## La formation continue

### Formation des personnels enseignants

La formation professionnelle continue des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation du 2<sup>nd</sup> degré est gérée par la DAFOR, elle repose sur les orientations définies par la DGESCO au niveau national.

La formation continue des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation émerge sur le budget opérationnel de programme 141.

Dotation globale	2015	2016	2017
Titre 2	279 973	371 850	216 552
Hors titre 2	603 766	1 000 552	550 000
<b>Total</b>	<b>883 739</b>	<b>1 372 065</b>	<b>766 850</b>

\* sont compris les HSE converties en euros

Source : Délégation académique à la formation continue des personnels

Il existe trois types de formation :

- à candidature individuelle : auxquels les personnels demandent à s'inscrire ; ces vœux sont ensuite soumis à l'avis des chefs d'établissement et de service ;
- à candidature collective : les inscriptions sont réalisées par le chef d'établissement / de service et donnent lieu aux formations d'initiative locale (Fil) ou aux formations territoriales de proximité (FTP) ;
- à public désigné : il s'agit de formations à l'initiative des corps d'inspection, destinées à cibler certains personnels ou à accompagner/mettre en oeuvre des réformes et nouvelles orientations.

### Paf Enseignant - le public de la formation par type de candidature

Code	Libellé	Nombre de stagiaires convoqués	Convoqués (%)	Nombre de stagiaires présents	Présents (%)	Taux de présence (%)	Nombre de stagiaires assidus	Taux d'assiduité (%)	Nombre de modules réalisés	Proportion (%)	Nombre de journées stagiaires réalisées	Proportion (%)
1	Avec candidature individuelle	5 308	12,76	4 237	12,78	79,82	3 954	12,79	236	13,39	4 376	11,30
2	Avec candidature collective	6 033	14,50	4 613	13,91	76,46	4 129	13,35	252	14,30	4 089	10,56
3	Sans appel à candidature	30 602	72,74	24 302	73,30	80,31	22 843	73,86	1 274	72,30	30 257	78,14
<b>Total</b>		<b>41 602</b>	<b>100,00</b>	<b>33 152</b>	<b>100,00</b>	<b>79,69</b>	<b>30 926</b>	<b>100,00</b>	<b>1 762</b>	<b>100,00</b>	<b>38 722</b>	<b>100,00</b>

### Paf Enseignants - Candidatures collective sur 3 ans - Demandes de formations des EPLE

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Modules réalisés	245	448	252
Journées stagiaires	4 191	3 893	4 089

## La formation continue

### Formation des personnels enseignants

#### Paf Enseignant - Le public de la formation par famille de grades

Imputation 0141 10 - Année scolaire 2016/2017	Nombre de personnes convoquées	Proportion de personnes convoquées (%)	Nombre de personnes présentes	Proportion de personnes présentes (%)	Taux de présence (%)	Nombre de journées stagiaires	Proportion de journées stagiaires (%)
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	33	0,24	24	0,20	72,73	31,17	0,08
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	27	0,20	22	0,18	81,48	23,17	0,06
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	46	0,34	40	0,33	86,96	46,17	0,12
A05 - Personnels administratifs contractuels	12	0,09	10	0,08	83,33	14,83	0,04
D01 - Personnels de direction	225	1,64	191	1,56	84,89	331,83	0,85
E01 - Professeurs agrégés	1 239	9,03	1 159	9,48	93,54	3 637,50	9,30
E02 - Professeurs certifiés	6 428	46,84	6 063	49,59	94,32	22 194,33	56,74
E03 - Professeurs de lycée professionnel	1 675	12,21	1 588	12,99	94,81	6 238,00	15,95
E04 - Professeurs d'enseignement général de collège	34	0,25	33	0,27	97,06	66,00	0,17
E05 - Assistants d'enseignement, chargés d'enseignement	21	0,15	17	0,14	80,95	18,67	0,05
E06 - Psychologues de l'éducation nationale	81	0,59	77	0,63	95,06	162,00	0,41
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	318	2,32	282	2,31	88,68	1 332,00	3,41
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	740	5,39	649	5,31	87,70	1 477,67	3,78
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	511	3,72	405	3,31	79,26	586,00	1,50
E10 - Assistants de langue vivante	137	1,00	90	0,74	65,69	149,67	0,38
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	490	3,57	320	2,62	65,31	539,50	1,38
I01 - Personnels d'inspection	87	0,63	83	0,68	95,40	289,50	0,74
L03 - Personnels de laboratoire de catégorie C	1	0,01	1	0,01	100,00	0,50	0,00
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	141	1,03	121	0,99	85,82	369,17	0,94
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	15	0,11	12	0,10	80,00	15,17	0,04
P01 - Professeurs des écoles de l'enseignement privé	161	1,17	105	0,86	65,22	122,83	0,31
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	975	7,11	692	5,66	70,97	1 024,00	2,62
Q03 - Personnels ouvriers de catégorie C	10	0,07	9	0,07	90,00	21,67	0,06
Q04 - Personnels ouvriers de catégorie D	1	0,01	1	0,01	100,00	1,67	0,00
S01 - Professeurs du supérieur de l'enseignement public	5	0,04	4	0,03	80,00	3,67	0,01
T01 - Personnels techniques de catégorie A	1	0,01	1	0,01	100,00	2,50	0,01
T02 - Personnels techniques de catégorie B	14	0,10	14	0,11	100,00	39,17	0,10
T03 - Personnels techniques de catégorie C	19	0,14	15	0,12	78,95	15,33	0,04
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	102	0,74	76	0,62	74,51	158,67	0,41
Y99 - Autres personnels	25	0,18	14	0,11	56,00	18,33	0,05
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	148	1,08	108	0,88	72,97	182,17	0,47
<b>Total</b>	<b>13 722</b>	<b>100,00</b>	<b>12 226</b>	<b>100,00</b>	<b>89,10</b>	<b>39 112,83</b>	<b>100,00</b>

## La formation continue

### Formation des personnels enseignants

#### Paf Enseignant - Le public de la formation par priorité nationale de la DGESCO

Code	Libellé	Nombre de stagiaires convoqués	% de convoqués	Nombre de stagiaires présents	% de présents	Taux de présence	Nombre de stagiaires assidus	% assidus	Taux d'assiduité	(1) Par rapport au volume consacré aux priorités		(2) Par rapport au volume total de formation			
										Nombre de modules	réalisés (%) (1)	réalisés (%) (2)	Nombre de journées	stagiaires (%) (1)	stagiaires (%) (2)
00	Aucune des priorités nationales actuelles	11 356	27,30	9 112	27,49	80,24	8 388	27,12	73,86	575		32,63	10 736		27,73
U0	2 D - N v e a u x profs-Culture prof éduc-Tuteurs-F2F	6 735	16,19	5 023	15,15	74,58	4 764	15,40	70,73	398	33,53	22,59	9 219	32,94	23,81
U1	2 D - L i a i s o n école-clg-Cycle 3	148	0,36	112	0,34	75,68	88	0,28	59,46	12	1,01	0,68	177	0,63	0,46
U2	2D-Nouveaux programmes dont EMC-Evaluation socle	1 557	3,74	1 295	3,91	83,17	1 138	3,68	73,09	52	4,38	2,95	1 503	5,37	3,88
U3	2D-Orientation clg/lyc-Parcours d avenir-Bac-3/+3	3 284	7,89	2 793	8,42	85,05	2 713	8,77	82,61	119	10,03	6,75	2 156	7,70	5,57
U4	2D-République-Lutte disci-Egalité-Parcours-citoy	1 301	3,13	1 041	3,14	80,02	980	3,17	75,33	43	3,62	2,44	1 031	3,68	2,66
U5	2 D - R é u s s i t e éducative-Elèves-Handicap-Allophones	963	2,31	640	1,93	66,46	589	1,90	61,16	44	3,71	2,50	872	3,12	2,25
U6	2D-Prévention violence-Climat scol-Gestion classe	556	1,34	457	1,38	82,19	390	1,26	70,14	39	3,29	2,21	487	1,74	1,26
U7	2 D - P a r c o u r s d'éducation artistique et culturelle	2 225	5,35	1 298	3,92	58,34	1 138	3,68	51,15	86	7,25	4,88	1 288	4,60	3,33
U8	2D-Numérique-Foad	4 602	11,06	3 931	11,86	85,42	3 716	12,02	80,75	188	15,84	10,67	4 041	14,44	10,43
U9	2 D - R é f o r m e collège-nv org et enseignements-EPI-AP	8 425	20,25	7 109	21,44	84,38	6 750	21,83	80,12	188	15,84	10,67	6 956	24,86	17,96
UA	2D-Prévention/lutte contre le décrochage scolaire	450	1,08	341	1,03	75,78	272	0,88	60,44	18	1,52	1,02	256	0,91	0,66
<b>Total</b>		<b>41 602</b>	<b>100,00</b>	<b>33 152</b>	<b>100,00</b>	<b>79,69</b>	<b>30 926</b>	<b>100,00</b>	<b>74,34</b>	<b>1 762</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>38 722</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## La formation continue

### Formation des personnels enseignants

#### Paf Enseignant - Le public de la formation par orientation du cahier des charges de la DAFOR

Code	Libellé	Nombre de stagiaires convoqués	% de convoqués	Nombre de stagiaires présents	% de présents	Taux de présence	Nombre de stagiaires assidus	% d'assidus	Taux d'assiduité	Nombre de modules	% de modules réalisés	Nombre de journées	% de stagiaires
1601	Former au et par le numérique	4 870	11,71	4 060	12,25	83,37	3 844	12,43	78,93	196	11,12	4 055	10,47
1602	Réforme du collège et qualité des apprentissages	9 407	22,61	7 914	23,87	84,13	7 437	24,05	79,06	214	12,15	7 920	20,45
1603	Continuité du parcours et persévérance scolaire	2 188	5,26	1 804	5,44	82,45	1 666	5,39	76,14	100	5,68	1 763	4,55
1604	Valoriser la voie professionnelle	1 725	4,15	1 423	4,29	82,49	1 339	4,33	77,62	82	4,65	1 577	4,07
1605	Favoriser l'acquisition des langues vivantes	1 433	3,44	1 276	3,85	89,04	1 219	3,94	85,07	36	2,04	1 298	3,35
1606	Dynamiser l'éducation prioritaire	274	0,66	64	0,19	23,36	26	0,08	9,49	7	0,40	29	0,07
1607	Transmettre les valeurs de la République	1 385	3,33	1 152	3,47	83,18	1 087	3,51	78,48	42	2,38	1 100	2,84
1608	Compétences professionnelles des enseignants	13 585	32,65	10 436	31,48	76,82	9 544	30,86	70,25	687	38,99	11 761	30,37
1609	Accompagnement des stagiaires DAFOR	1 423	3,42	1 208	3,64	84,89	1 195	3,86	83,98	123	6,98	968	2,50
1610	Accompagnement des stagiaires ESPE	5 312	12,77	3 815	11,51	71,82	3 569	11,54	67,19	275	15,61	8 251	21,31
<b>Total</b>		<b>41 602</b>	<b>100,00</b>	<b>33 152</b>	<b>100,00</b>	<b>79,69</b>	<b>30 926</b>	<b>100,00</b>	<b>74,34</b>	<b>1 762</b>	<b>100,00</b>	<b>38 722</b>	<b>100,00</b>

#### Paf Enseignant — Le public de la formation par volet du Paf : types d'actions de formations

Libellé	Nombre de stagiaires convoqués	% de convoqués	Nombre de stagiaires convoqués	% de présents	Taux de présence	Nombre de stagiaires assidus	% de stagiaires assidus	Taux d'assiduité	Nombre de modules	% de modules réalisés	Nombre de modules réalisés	% de stagiaires
(A) Offres disciplinaires du Paf (NBA 1601 à 1605)	16 760	40,29	14 109	42,56	84,18	13 666	44,19	81,54	453	25,71	13 610	35,15
(B) Offres transversales du Paf (NBA 1611 à 1614)	5 719	13,75	4 430	13,36	77,46	4 215	13,63	73,70	228	12,94	4 709	12,16
(C) Formations et réunions de formateurs (NBA 1621)	2 679	6,44	2 129	6,42	79,47	1 966	6,36	73,39	155	8,80	2 847	7,35
(D) Préparations aux concours internes enseignants (NBA 1631)	670	1,61	276	0,83	41,19	135	0,44	20,15	50	2,84	326	0,84
(E) Accompagnement de l'entrée dans le métier (NBA 1641 à 1644)	7 911	19,02	5 989	18,07	75,70	5 568	18,00	70,38	475	26,96	10 306	26,61
(F) Formations territoriales et groupes de travail (NBA 1651 à 1652)	7 145	17,17	5 585	16,85	78,17	4 768	15,42	66,73	321	18,22	6 288	16,24
(G) Animations pédagogiques des corps d'inspection (NBA 1661)	544	1,31	461	1,39	84,74	438	1,42	80,51	32	1,82	381	0,98
(I) Formations nationales (NBA 1671)	174	0,42	173	0,52	99,43	170	0,55	97,70	48	2,72	255	0,66
<b>Total</b>	<b>41 602</b>	<b>100,00</b>	<b>33 152</b>	<b>100,00</b>	<b>79,69</b>	<b>30 926</b>	<b>100,00</b>	<b>74,34</b>	<b>1 762</b>	<b>100,00</b>	<b>38 722</b>	<b>100,00</b>

## La formation continue

### Formation des personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

La formation des personnels d'encadrement et ATSS relève, sur le plan financier, du BOP 214. Il englobe la formation continue des personnels d'encadrement et ATSS, ainsi que la formation initiale ou statutaire des personnels d'encadrement.

#### Éléments financiers

Dotation	2017	2016	2015
Titre 2	30 112€	30 112€	30 263€
Hors titre 2	20 000€	20 000€	20 600€
<b>Total</b>	<b>50 112€</b>	<b>50 112€</b>	<b>50 863€</b>

#### Paf Encadrement/ATSS — Le public de la formation par orientation du cahier des charges de la DAFOR/ Domaines d'activité

Code	Libellé	Nombre de stagiaires convoqués	% de convoqués	Nombre de stagiaires présents	% de présents	Taux de présence	Nombre de stagiaires assidus	% d'assidus	Taux d'assiduité	Nombre de modules	% de modules réalisés	Nombre de journées	% de stagiaires
16A1	Adaptation à l'emploi	952	17,47	841	18,74	88,34	816	18,95	85,71	50	20,00	938	20,85
16A2	Développement des compétences	1 996	36,63	1 603	35,72	80,31	1 548	35,95	77,56	89	35,60	1 747	38,86
16A3	Prépas aux concours internes et aux examens pros	875	16,06	721	16,07	82,40	693	16,09	79,20	22	8,80	647	14,38
16A4	Encadrement	1 626	29,84	1 323	29,48	81,37	1 249	29,01	76,81	89	35,60	1 165	25,90
<b>Total</b>		<b>5 449</b>	<b>100,00</b>	<b>4 488</b>	<b>100,00</b>	<b>82,36</b>	<b>4 306</b>	<b>100,00</b>	<b>79,02</b>	<b>250</b>	<b>100,00</b>	<b>4 496</b>	<b>100,00</b>

#### Le public de la formation par famille de grade

Imputation	Nombre de personnes convoquées	Proportion de personnes convoquées	Nombre de personnes présentes	Proportions de personnes présentes	Taux de présence	Nombre de journées stagiaires	Proportion de journées stagiaires
A01 - Personnels administratifs de catégorie A	165	8,25	154	8,47	93,33	328,00	5,98
A02 - Personnels administratifs de catégorie B	262	13,11	233	12,82	88,93	662,67	12,09
A03 - Personnels administratifs de catégorie C	244	12,21	212	11,66	86,89	492,17	8,98
A05 - Personnels administratifs contractuels	71	3,55	64	3,52	90,14	177,17	3,23
D01 - Personnels de direction	378	18,91	366	20,13	96,83	1 872,50	34,16
E01 - Professeurs agrégés	17	0,85	12	0,66	70,59	24,50	0,45
E02 - Professeurs certifiés	74	3,70	66	3,63	89,19	138,67	2,53
E03 - Professeurs de lycée professionnel	38	1,90	37	2,04	97,37	81,67	1,49
E07 - Conseillers principaux d'éducation et conseillers d'éducation	19	0,95	17	0,94	89,47	29,33	0,54
E08 - Professeurs contractuels, maîtres auxiliaires, maîtres d'internat, surveillants d'externat	30	1,50	20	1,10	66,67	34,83	0,64
E09 - Assistants d'éducation et auxiliaires de vie scolaire	49	2,45	47	2,59	95,92	102,50	1,87
E11 - Professeurs des écoles de l'enseignement public	66	3,30	52	2,86	78,79	102,00	1,86
I01 - Personnels d'inspection	63	3,15	53	2,92	84,13	244,83	4,47
L03 - Personnels de laboratoire de catégorie C	1	0,05	1	0,06	100,00	0,33	0,01
M01 - Personnels médico-sociaux de catégorie A	229	11,46	211	11,61	92,14	522,33	9,53
M02 - Personnels médico-sociaux de catégorie B	93	4,65	88	4,84	94,62	315,17	5,75
P01 - Professeurs des écoles de l'enseignement privé	2	0,10	2	0,11	100,00	2,00	0,04
P02 - Professeurs du second degré de l'enseignement privé	26	1,30	20	1,10	76,92	20,00	0,36
Q03 - Personnels ouvriers de catégorie C	1	0,05	1	0,06	100,00	1,00	0,02
T01 - Personnels techniques de catégorie A	11	0,55	10	0,55	90,91	40,17	0,73
T02 - Personnels techniques de catégorie B	41	2,05	40	2,20	97,56	99,00	1,81
T03 - Personnels techniques de catégorie C	61	3,05	59	3,25	96,72	91,33	1,67
V03 - Personnels vacataires et indemnitaires	27	1,35	24	1,32	88,89	41,50	0,76
Y99 - Autres personnels	18	0,90	17	0,94	94,44	46,00	0,84
Z99 - Personnels sans correspondance de grade	13	0,65	12	0,66	92,31	12,67	0,23
<b>Total</b>	<b>1 999</b>	<b>100,00</b>	<b>1 818</b>	<b>100,00</b>	<b>90,95</b>	<b>5 482,33</b>	<b>100,00</b>

## La formation continue

Formation des personnels d'encadrement et administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

### Paf Encadrement/ATSS — Le public de la formation par type de candidature

Code	Libellé	Nombre de stagiaires convoqués	% de convoqués	Nombre de stagiaires présents	% de présents	Taux de présence	Nombre de stagiaires assidus	% d'assidus	Taux d'assiduité	Nombre de modules	% de modules réalisés	Nombre de journées	% de stagiaires
1	Avec candidature individuelle	1 037	19,03	781	17,40	75,31	746	17,32	71,94	35	14,00	746	16,59
2	Avec candidature collective	187	3,43	135	3,01	72,19	133	3,09	71,12	10	4,00	154	3,43
3	Sans appel à candidature	4 225	77,54	3 572	79,59	84,54	3 427	79,59	81,11	205	82,00	3 596	79,99
<b>Total</b>		<b>5 449</b>	<b>100,00</b>	<b>4 488</b>	<b>100,00</b>	<b>82,36</b>	<b>4 306</b>	<b>100,00</b>	<b>79,02</b>	<b>250</b>	<b>100,00</b>	<b>4 496</b>	<b>100,00</b>

Les actions de formation engagées sur ce BOP visent deux types de publics : les services civiques et les auxiliaires de vie scolaire pour l'adaptation des élèves en situation de handicap.

### Formation service civique — Le public par orientation du cahier des charges de la DAFOR

Code	Libellé	Nombre de stagiaires convoqués	% de convoqués	Nombre de stagiaires présents	% de présents	Taux de présence	Nombre de stagiaires assidus	% d'assidus	Taux d'assiduité	Nombre de modules	% de modules réalisés	Nombre de journées	% de stagiaires
16A1	Adaptation à l'emploi	204	100,00	108	100,00	52,94	103	100,00	50,49	1	100,00	106	100,00
<b>Total</b>		<b>204</b>	<b>100,00</b>	<b>108</b>	<b>100,00</b>	<b>52,94</b>	<b>103</b>	<b>100,00</b>	<b>50,49</b>	<b>1</b>	<b>100,00</b>	<b>106</b>	<b>100,00</b>

### Formation des AVS — Le public par orientation du cahier des charges de la DAFOR

Code	Libellé	Nombre de stagiaires convoqués	% de convoqués	Nombre de stagiaires présents	% de présents	Taux de présence	Nombre de stagiaires assidus	% d'assidus	Taux d'assiduité	Nombre de modules	% de modules réalisés	Nombre de journées	% de stagiaires
16A1	Adaptation à l'emploi	197	100,00	197	100,00	100,00	196	100,00	99,49	2	100,00	661	100,00
<b>Total</b>		<b>197</b>	<b>100,00</b>	<b>197</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>196</b>	<b>100,00</b>	<b>99,49</b>	<b>2</b>	<b>100,00</b>	<b>661</b>	<b>100,00</b>

## Les concours

### Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
Professeurs des écoles	Externe	1 811	843	332
	2 <sup>nd</sup> concours interne spécial LR	29	8	1
	Externe spécial LR	111	66	45
	3 <sup>ème</sup> concours	283	64	6
	1 <sup>er</sup> concours interne	9	0	0
	Examen professionnel réservé	17	5	3
<b>Total</b>		<b>2 260</b>	<b>986</b>	<b>387</b>

Source : Pôle examens - concours

A la session de 2017, le nombre des candidats admis au concours de professeur des écoles est de 387. On compte 25 lauréats supplémentaires par rapport à 2016.

### Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré public

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
CAPES	Externe	1 185	705	249
	Interne	223	109	30
	3 <sup>ème</sup> conc CAPES	99	44	15
	Concours réservé	46	10	6
Agrégation	Externe	758	349	55
	Interne	509	294	33
CAPLP	Externe	475	177	49
	Interne	100	35	12
	Examen professionnel réservé	35	16	7
CAPEPS	Externe	112	97	34
	Interne	17	12	3
	Concours réservé professionnel	3	1	1
CAPET	Externe	242	105	17
	Interne	38	12	2
	Concours réservé	11	3	2
<b>Total</b>		<b>3 853</b>	<b>1 969</b>	<b>515</b>

A la session de 2017, le nombre de candidats inscrits est de 3 853 Il est inférieur à celui de la session 2016, qui était de 3 878 inscrits. On compte 515 candidats admis soit 2 lauréats de moins qu'en 2016.

Source : Pôle examens - concours



## Les concours

### Personnels d'éducation et d'orientation

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
CPE	Externe	225	105	12
	Interne	117	63	3
	Concours réservé	4	1	1
	<i>Total</i>	<i>346</i>	<i>169</i>	<i>16</i>
PSYEN	Externe	60	33	4
	Interne	20	13	2
	Concours réservé	1	0	0
	<i>Total</i>	<i>81</i>	<i>46</i>	<i>6</i>
<b>Total</b>		<b>427</b>	<b>215</b>	<b>20</b>

A la session de 2017, le chiffre total de candidats inscrits est de 427 pour 20 admis (379 pour 20 admis en 2016).

### Personnels de direction et d'inspection du second degré

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
IA-IPR	Concours	4	4	1
IEN-ET	Concours	15	15	3
	<i>Total</i>	<i>19</i>	<i>19</i>	<i>4</i>
Personnels de direction 1 <sup>ère</sup> classe	Concours	11	11	0
Personnels de direction 2 <sup>ème</sup> classe	Concours	117	88	20
	<i>Total</i>	<i>128</i>	<i>99</i>	<i>20</i>
	<b>Total</b>	<b>147</b>	<b>118</b>	<b>24</b>

A la session de 2017, pour les IA-IPR et IEN-ET, le chiffre de candidats inscrits est de 19 pour 4 admis. En 2016, il est de 23 inscrits pour 8 candidats admis.

A la session de 2017, pour les personnels de direction, le chiffre de candidats inscrits est de 147 pour 20 admis. En 2016, il est de 153 inscrits pour 26 admis.

## Les concours

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de sianité (ATSS)

### Les personnels administratifs

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
APAENES	Examen professionnel	10	nc	3
ADAENES	Interne	159	115	1
	Réservé	3	0	0
SAENES Avancement Classe Exceptionnelle	Examen professionnel	25	13	3
SAENES Avancement Classe Supérieure	Examen professionnel	68	55	7
SAENES Classe Normale Concours Communs	Externe	739	347	56
	Interne	585	387	28
SAENES Loi Sauvadet	Réservé	2	2	1
ADJOINT 1 <sup>ère</sup> Classe Concours Communs	Extene	768	386	21
	Interne	235	165	12
ADJOINT 2 <sup>nd</sup> e Classe Loi Sauvadet	Examen prof réservé	1	1	1
	Réservé Sans concours	4	3	2
<b>Total</b>		<b>2 599</b>	<b>1 474</b>	<b>135</b>

A la session de 2017, le nombre des candidats aux concours et examens professionnels des personnels ATSS est de 2 599 inscrits pour 135 admis.

En 2016, il est de 3 096 inscrits pour 136 admis.

### Les personnels médico-sociaux

Catégorie de personnels	Type de concours	Inscrits	Présents	Admis
MEDECIN	Concours	0	0	0
CTSS	Concours	3	NC	1
Infirmièr(e)	Concours unique	116	69	7
Assistante sociale	concours externe	44	30	7
<b>Total</b>		<b>163</b>	<b>99</b>	<b>15</b>

A la session de 2017, 7 infirmiers sont admis ; ils étaient 5 en 2016.

En 2017, comme en 2016, il n'y a pas de médecin recruté par la voie du concours.

Source : Pôle examens - concours



## Les promotions

### Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public du Bas-Rhin

#### • Tableau d'avancement

A la rentrée 2016, 195 professeurs des écoles ont été promus à la hors classe.

#### • Liste d'aptitude

A la rentrée 2016, 7 instituteurs ont été promus dans le corps de professeur des écoles.

### Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public du Haut-Rhin

#### • Tableau d'avancement

A la rentrée 2016, 146 professeurs des écoles ont été promus à la hors classe.

#### • Liste d'aptitude

A la rentrée 2016, 8 instituteurs ont été promus dans le corps de professeur des écoles.

### Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

Rentrée 2016-2017		hors-classe	nombre de promouvables	dont % de femmes	âge moyen	dont % promus au dernier échelon
AGREGES	par liste d'aptitude 13	81	1 061	56,8	52	79,0
CERTIFIES	par liste d'aptitude 1	244	3 422	60,7	53	60,2
PLP	0	72	1 032	48,6	50	62,5
EPS CE d'EPS	cl except 0	30	408	53,3	49	63,3
PEGC	cl except 0					

Source : Direction des personnels enseignants

**Les promotions**

**Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)**

**Tableau d'avancement (uniquement pour l'enseignement scolaire)**

Rentrée 2016-2017	Grade	Promus
AAE	AAE HC.	4
	APAE	2
SAENES	Classe exceptionnelle	1
	Classe supérieure	9
ADJENES	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	21
	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	29
	1 <sup>ère</sup> classe	6
Adjoint technique	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1
	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1
Médecin	1 <sup>ère</sup> classe	2
Assistante sociale	Principal	3
Infirmière	Classe supérieure	8
	Hors classe	5
ATRF	Principal 1 <sup>ère</sup> classe	9
	Principal 2 <sup>ème</sup> classe	3
	1 <sup>ère</sup> classe	1
ITRF	IGE 1 <sup>ère</sup> classe	0
	IGE Hors classe	0
	IGR 1 <sup>ère</sup> classe	0
	Techn rf classe supérieure	2
	Techn rf classe exceptionnelle	2

**Liste d'aptitude (rentrée 2016-2017)**

Corps	Promus
AAE	4
SAENES	4
TECH (ATFR → TECH)	4
ASI (TECH → ASI)	0
IGE (ASI → IGE)	1



## *Les rémunérations*



## *Les rémunérations*

## Situation indiciaire par catégorie de personnels

En décembre 2016, l'indice moyen de rémunération des personnels, toutes catégories confondues (y compris personnels de surveillance et d'assistance éducative), est de 557 points (541 pour les femmes et 599 pour les hommes). La situation indiciaire des agents dépend du statut et de l'âge.

Ainsi, l'indice moyen des personnels IATSS composé pour moitié d'agents de catégorie C est de 412 points pour les femmes et 444 pour les hommes. Celui des personnels d'inspection est le plus élevé (810 points pour les femmes et 880 points pour les hommes).

	2012		2013		2014		2015		2016	
	Femmes	Hommes								
Enseignants 1er degré	521	556	526	563	528	566	532	572	536	571
Enseignants 2nd degré	581	605	584	608	580	602	585	607	587	607
Personnel de direction	809	857	815	857	810	863	815	869	816	876
Personnel d'inspection	824	861	809	868	808	868	805	870	810	880
Personnel d'éducation	557	605	558	602	552	595	554	601	550	604
Personnel d'orientation	523	526	517	520	513	511	508	528	509	536
Personnel IATSS	408	449	411	453	415	448	413	442	412	444
Surveillance et assistance éducative	308	308	309	309	314	315	316	316	318	319
<b>Ensemble</b>	<b>533</b>	<b>595</b>	<b>537</b>	<b>599</b>	<b>536</b>	<b>595</b>	<b>539</b>	<b>598</b>	<b>541</b>	<b>599</b>

## Situation indiciaire des personnels IATSS selon la filière

En décembre 2016, l'indice moyen toutes catégories statutaires confondues des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, de laboratoire et santé-sociaux est de 412 points pour les femmes (+4 points depuis 2012) et 444 points pour les hommes (-5 points entre 2012 et 2016). La variation indiciaire apparaît sensiblement plus forte sur la période considérée dans la filière santé-sociale : +33 points pour les femmes et +43 pour les hommes, alors que une baisse est observée dans la filière administrative (-6 points pour les femmes et -20 points pour les hommes).

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Ensemble		Evolution/ 2012	
				Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Filière administrative	614	423	332	386	456	-6	-20
Filière santé-sociale	544	460		522	564	+33	+43
Filière ingénieurs, techniciens de recherche et de formation	554	420	349	376	406	+18	+5
<b>Ensemble</b>	<b>572</b>	<b>429</b>	<b>335</b>	<b>412</b>	<b>444</b>	<b>+4</b>	<b>-5</b>

## Situation indiciaire des enseignants

L'indice moyen des enseignants du premier degré est de 536 points pour les femmes et 571 pour les hommes en décembre 2016, soit une progression de 15 points pour les deux sexes.

Dans le second degré, l'indice moyen observé est de 587 points pour les femmes et 607 pour les hommes en décembre 2016, soit une variation de +6 points pour les femmes et de +2 points pour les hommes depuis 2012.

La progression est plus marquée pour les professeurs et chargés d'EPS et pour les professeurs d'enseignement général de collège, notamment pour les femmes (+22 points d'indice, et +20 points en 4 ans).

## Situation indiciaire des enseignants

	2012		2013		2014		2015		2016	
	Femmes	Hommes								
Instituteurs	480	509	485	508	489	512	491	498	500	499
Professeurs des écoles	522	557	527	564	529	567	532	572	536	573
<b>Ensemble 1er degré</b>	<b>521</b>	<b>556</b>	<b>526</b>	<b>563</b>	<b>528</b>	<b>566</b>	<b>532</b>	<b>572</b>	<b>536</b>	<b>571</b>
Agrégés	716	747	715	749	720	746	716	741	714	739
Certifiés	566	582	569	586	565	585	569	587	571	590
Professeurs et chargés d'EPS	585	595	587	595	593	592	595	596	607	600
Professeurs de LP	586	585	589	587	586	580	590	584	592	584
Professeurs ens. général de collège	720	713	724	722	730	722	737	728	740	730
Professeurs contractuels	392	401	396	404	393	397	399	399	398	398
<b>Ensemble 2nd degré</b>	<b>581</b>	<b>605</b>	<b>584</b>	<b>608</b>	<b>580</b>	<b>602</b>	<b>585</b>	<b>607</b>	<b>587</b>	<b>607</b>

## Indice moyen et ancienneté

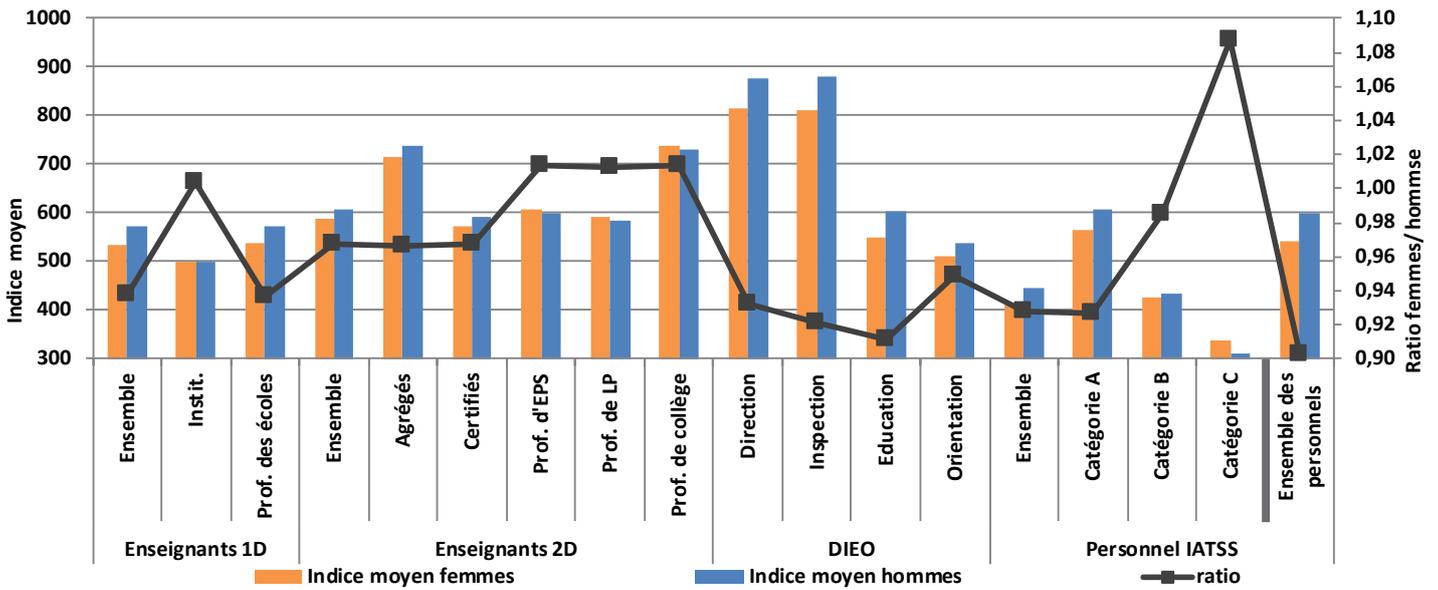
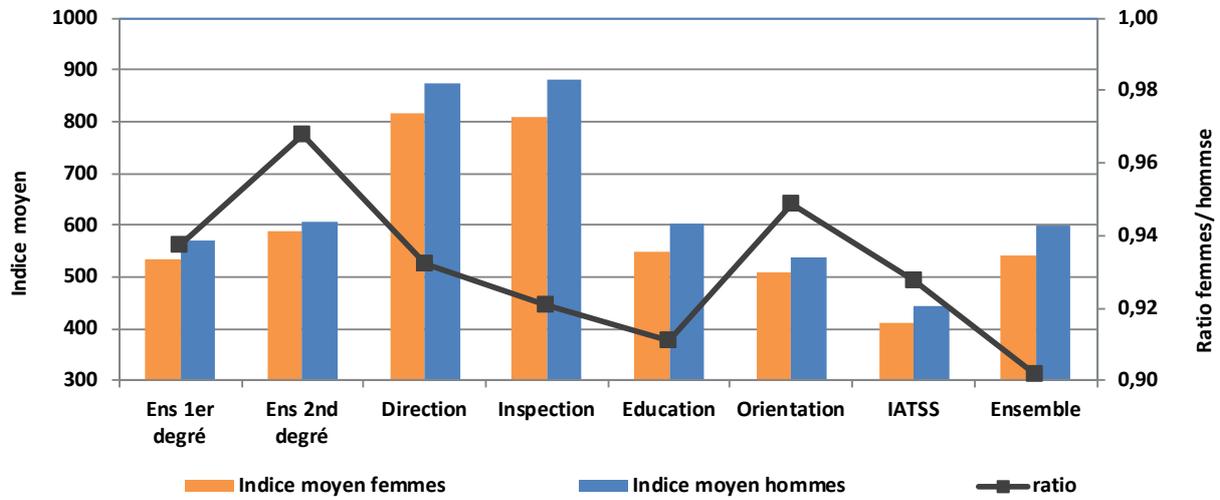
Toutes catégories confondues, l'indice moyen des femmes est de 541 contre 599 pour les hommes, soit un ratio de 0,9. L'indice moyen des hommes est généralement supérieur à celui des femmes, à l'exception des professeurs d'enseignement général des collèges, des professeurs de LP, des professeurs d'EPS et du personnel IATSS de catégorie C.

Ces écarts apparaissent corrélés avec l'âge moyen, l'ancienneté générale de service (AGS) et la catégorie.

L'écart est plus important chez le personnel d'éducation, chez le personnel d'inspection et chez les personnels IATSS de catégorie A.

	Femmes		Hommes		Ratio femmes/ hommes *
	Indice moyen	AGS	Indice moyen	AGS	
Enseignants 1er degré	536	16,4	571	20,7	0,94
Instituteurs	500	25,6	499	28,1	1,00
Professeurs des écoles	536	16,3	573	20,6	0,94
Enseignants 2nd degré	587	17,0	607	18,4	0,97
Agrégés	714	18,0	739	20,0	0,97
Certifiés	571	16,1	590	17,9	0,97
Professeurs et chargés d'EPS	607	20,2	600	19,5	1,01
Professeurs de LP	592	17,6	584	16,1	1,01
Professeurs ens. général de collège	740	37,8	730	37,2	1,01
Personnel de direction	816	23,3	876	26,5	0,93
Personnel d'inspection	810	15,0	880	20,4	0,92
Personnel d'éducation	550	25,5	604	26,7	0,91
Personnel d'orientation	509	19,2	536	18,3	0,95
Personnel IATSS	412	19,9	444	19,5	0,93
Catégorie A	563	19,5	607	21,0	0,93
Catégorie B	428	19,8	434	21,4	0,99
Catégorie C	338	20,1	311	15,9	1,09
<b>Ensemble</b>	<b>541</b>	<b>17,0</b>	<b>599</b>	<b>19,3</b>	<b>0,90</b>

\*le ratio « indice moyen des femmes sur indice moyen des hommes » exprime l'écart de rémunération femmes hommes. Plus le ratio s'éloigne de 1 (point d'équilibre femmes-hommes), plus l'écart est fort.





## La politique de santé

### Médecine de prévention

Le service de médecine de prévention contribue à promouvoir la santé des personnels par la surveillance médicale des agents et les actions de prévention. Il a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail.

Par son rôle préventif, le médecin de prévention, assisté par le personnel de santé spécialisé, est le conseiller de l'administration et des agents s'agissant de :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services et les établissements,
- L'hygiène générale des locaux de service,
- L'adaptation des postes de travail, des techniques et des rythmes de travail au personnel.

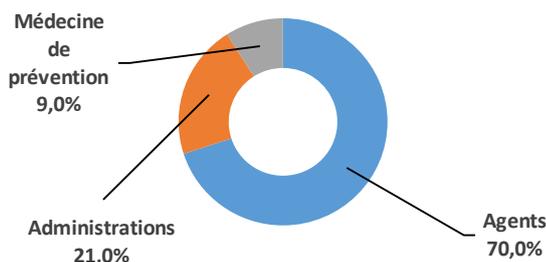
Le service compte au total 3 médecins, 3 infirmières et deux secrétaires répartis de la façon suivante :

- Dans le département du Bas-Rhin : 2 médecins contractuels (1,6 ETP), une secrétaire (1 ETP) et 2 infirmières (1,6 ETP).
- Dans le département du Haut-Rhin : 1 médecin vacataire (0,4 ETP) et une infirmière (0,8 ETP) et une secrétaire (0,20 ETP).

### Visites médicales

En 2016-17, 1 888 visites médicales ont eu lieu dans l'académie.

Parmi ces visites médicales, 1 692 sont des visites à la demande soit 90% du total. Elles se répartissent par demandeur de la façon suivante :



L'ensemble des visites médicales (1 888) peut être répartie de la façon suivante :

### Surveillance médicale particulière

En 2016-17, 1 668 visites ont été effectuées dans le cadre de la surveillance médicale particulière.

Selon l'article 15-1 et 24 du décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982, la surveillance médicale particulière concerne le suivi des agents handicapés, les femmes enceintes, les agents réintégré après congé de longue maladie ou de longue durée, les agents exposés à des risques professionnels spécifiques, les agents atteints de pathologies particulières que le médecin estime devoir suivre de façon régulière.

### Suivi au titre d'un risque professionnel

En 2016-2017, 24 agents ont été suivis au titre d'un risque professionnel.

Le médecin de prévention organise et assure le suivi médical des agents exposés à des risques professionnels particuliers. Pour cela, il établit des fiches stipulant les risques ainsi que les effectifs d'agents exposés à ces risques. Ces fiches sont communiquées aux chefs d'établissements et de services et sont tenues à la disposition des agents.

### Surveillance médicale quinquennale

196 visites ont été réalisées dans le cadre de la surveillance médicale quinquennale en 2016-2017.

Les agents qui ne relèvent pas de la surveillance médicale particulière et qui n'auraient pas bénéficié de l'examen médical prévu à l'article 22 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 font l'objet d'une visite médicale auprès d'un médecin de prévention tous les cinq ans.

### Le travail d'expertise

La gestion et la mise en oeuvre des demandes de mutation inter et intra-académiques

L'orientation et l'aide à la décision des personnels en CMO lors des passages en congés longs.

## La politique de santé

### Mise en place du programme annuel de prévention

Les objectifs prioritaires étaient les suivants :

—○ La prévention des risques psychosociaux regroupent le stress, les violences externes et internes. Ils se traduisent par un mal-être, une souffrance mentale et des atteintes physiques et ont des répercussions sur l'organisation et les relations sociales. Le médecin conseiller technique et les médecins des personnels travaillent en collaboration pour la mise en place d'actions, notamment l'enquête SUMER qui débutera en 2016/2017 dans l'académie. Par ailleurs, l'académie de Strasbourg expérimente en lien avec la DGRH un programme de prévention des RPS : programme de formation construit avec l'ARACT.

—○ La prévention des risques liés aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR). Ces substances, par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, peuvent, soit produire le cancer, ou en augmenter la fréquence ; produire des altérations génétiques héréditaires, ou en augmenter la fréquence ; porter atteinte aux fonctions ou capacités reproductives, ou produire ou augmenter la fréquence de faits indésirables non héréditaires sur la progéniture. Dans le cadre du plan académique, les médecins des personnels en collaboration avec l'ISST, le CP et la RH identifient et suivent les personnels à risque CMR : pour l'année 2016-2017 les personnels identifiés sont les personnels des ateliers.

—○ La prévention et la protection contre le bruit : mise en place d'un groupe de travail académique dans le cadre du CHSCT.

—○ Participation d'un médecin aux différents CHSCT.

## La politique sociale

Le service social des personnels est doté de 6 ETP assistants de service social en 2016/2017 et d'1 ETP de conseillère technique de service social. L'organisation est académique, 3 assistants de service social sont basés à la DS-DEN68 et 4 dans les locaux du Rectorat de Strasbourg site Poincaré.

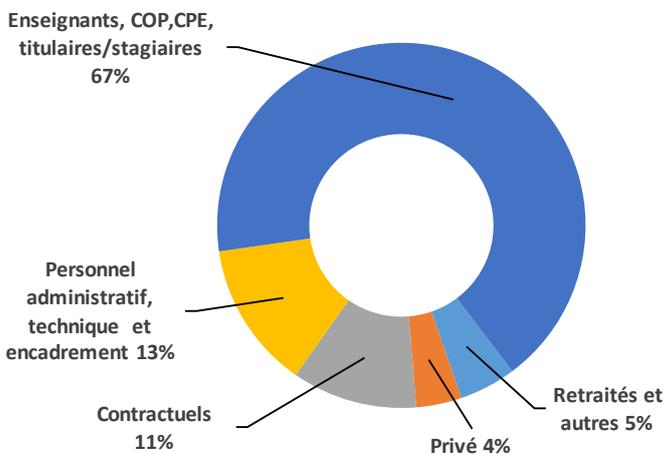
L'ensemble des personnels de l'Education nationale rémunéré sur le budget de l'Etat y sont reçus, ainsi que les retraités. L'intervention de l'assistant social suppose la libre adhésion de l'utilisateur, qu'il soit saisi par la personne elle-même ou par un tiers. L'assistant social est soumis au secret professionnel.

### Personnes aidées

Le service social intervient pour l'ensemble des personnels du public comme du privé sous contrat : les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, les personnels administratifs, les personnels de santé/social, les assistants d'éducation, les assistants de vie scolaire, les ouvriers de service, les retraités et les ayants droit de l'action sociale : 1 236 personnes ont bénéficié d'un accompagnement social en 2016/2017

2873 entretiens ont été menés essentiellement au bureau (1054). Les entretiens téléphoniques (544) ou par mail (226) se développent. En cas de besoin, les assistants sociaux se déplacent à domicile ou dans l'établissement de l'agent (189). Des entretiens avec des partenaires (851) sont nécessaires afin d'inscrire le plan d'aide en cohérence avec d'autres intervenants.

### Fonctions des personnels reçus au service social des personnels



Ce sont majoritairement des personnels enseignants (et COP, CPE), âgés entre 55 et 59 ans. 34,5 % viennent du 1<sup>er</sup> degré (la part d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré est de 36 % au niveau académique) et 36,7 du 2<sup>nd</sup> degré ((la part d'enseignants du 2<sup>nd</sup> degré est de 44,8 % au niveau académique)

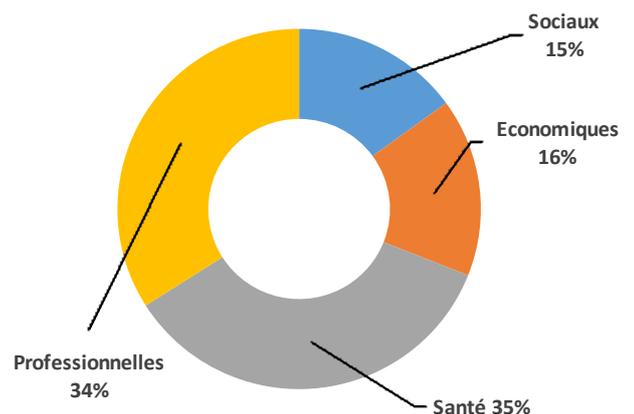
Les femmes sont représentées à 75%, ce qui équivaut au prorata hommes/femmes de l'Académie).

13 % de personnels administratifs, techniques et d'encadrement soit 168 personnes ont été reçus. La part des personnels non enseignants représente 19,2 % des effectifs. 11 % de contractuels été reçus ce qui est au dessus de la part des contractuels dans l'académie

### Domaines d'activité du service social du personnel

Le service social des personnels de l'Education nationale est un service social du travail qui a pour mission de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes que peut rencontrer l'agent au travail. Il veille à un équilibre entre les besoins des personnels et les exigences de l'emploi en intervenant dans les domaines suivants :

### Problématiques exposées lors des entretiens au service social du personnel



## La politique sociale

### Service Social des personnels

#### Les difficultés liées à la santé : 1187 actes

Les problématiques liées à la santé sont les plus significatives de notre activité (35%).

Dans ce cadre, nous essayons de travailler au plus près avec la médecine de prévention. La santé ayant généralement des répercussions sur la vie personnelle, professionnelle, voire sur l'aspect financier, l'assistant social a toute sa place dans l'accompagnement des personnes ayant des problèmes de santé.

Dès qu'une personne obtient un congé de maladie long (CLM, CLD), le service social lui adresse un courrier de mise à disposition. Nous notons qu'environ une personne sur deux donne suite à ce courrier.

Notre rôle consiste à répondre aux questions d'accès aux droits (CLM, CLD) et sur les dispositifs existants OT, MTP, CLM fractionné, postes adapté, temps partiel thérapeutique). Nous accompagnons également à la reprise du travail notamment par le biais des dispositifs d'occupation thérapeutique et de poste adapté.

- 88 occupations thérapeutiques ont été mises en place et suivies cette année. Elles permettent à des personnes qui vont prochainement reprendre leur emploi de renouer avec le travail. L'accompagnement d'une personne en occupation thérapeutique demande du temps : écoute de la personne et de sa problématique, recherche du lieu d'accueil, élaboration du contrat, suivi.

- 71 personnes ont été vues pour l'entrée ou le suivi en poste adapté. Ce dispositif concerne les enseignants qui ont une problématique de santé, souhaitant être maintenus dans les fonctions pédagogiques ou se réorienter professionnellement. La décision revient à la DRH après avis des médecins de prévention, de l'assistant social de personnel, de la conseillère mobilité carrière. L'assistant social assure la coordination et formalise par un contrat annuel les modalités de l'accueil de l'agent.

- 314 personnes reçues avaient des difficultés psychologiques. Elles cumulent souvent les problèmes sur plusieurs plans. Notre accompagnement consiste à les amener à des soins réguliers et à veiller à ce que la situation ne se dégrade pas. Nous faisons souvent le lien avec les services de gestion lorsque l'agent n'est pas en capacité de faire ses démarches.

- 732 entretiens concernaient la maladie, l'accident du travail. La personne a souvent besoin de parler de ses problèmes de santé, des répercussions que cela a pour elle, de ce qu'elle ressent. La maladie peut concerner la personne elle-même ou un de ses proches (conjoint, enfant).

- 120 entretiens concernaient le handicap

#### Les problèmes professionnels : 1162 actes

Ils représentent 34 % des problèmes énoncés.

665 entretiens ont eu pour objet de permettre une meilleure adaptation entre la vie personnelle et le travail.

Par exemple

Des personnels nommés à titre provisoire loin de leur domicile qui ont des enfants en bas-âge ou doivent concilier des soins à la personne (parents âgés, conjoint) avec leur activité professionnelle ont du mal à conjuguer leur vie professionnelle et leur vie privée. Une évaluation sociale est transmise à la DRH pour favoriser une mutation, un aménagement du poste, négociation autour de l'emploi du temps avec les chefs d'établissements, une orientation vers des dispositifs d'aide à la personne pour soulager l'agent dans la prise en charge des soins ou de la dépendance.

Beaucoup de personnes nous font part de souffrance et/ou de stress au travail, d'essoufflement professionnel (358 entretiens). Nous rencontrons également des agents victimes d'agression et/ou de violence dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions (57 entretiens).



## La politique sociale

### Service Social des personnels

#### Les problèmes économiques : 528 actes

- Les régularisations institutionnelles 49 actes (16 %). Ce sont des personnes en attente de décisions de CLM/CLD du comité médical, de liquidation de pension d'invalidité par le ministère, et pour lesquelles des maintiens de traitement entraînent d'importants trop-perçus.
- Le surendettement, gestion budgétaire concernent 249 interventions. Nous avons la possibilité de les orienter vers la CESF qui les accompagne.
- Les incidents exceptionnels (140 demandes).
- 90 actes pour des questions d'accès aux droits.

#### Les problèmes sociaux : 506 actes

Ils représentent 15 % des demandes. Ce sont souvent des situations qui nécessitent un travail de suite en utilisant notre réseau de partenaires extérieurs à l'Education nationale. Les problèmes sociaux mettent parfois du temps avant d'émerger.

- 268 actes pour des problèmes familiaux
- 84 actes pour des problèmes liés au logement
- 109 actes pour l'accès aux droits et aux prestations sociales
- 45 autres

Les interventions collectives en cas de conflits d'équipe.

Le SSP a été sollicité à 16 reprises dans le cadre de conflits :

- Dans 4 situations il s'agissait d'évaluer et d'apporter notre appui technique à la hiérarchie.
- Dans 3 situations, le SSP a animé des groupes de parole.

Les cellules d'écoute en cas d'événements graves.

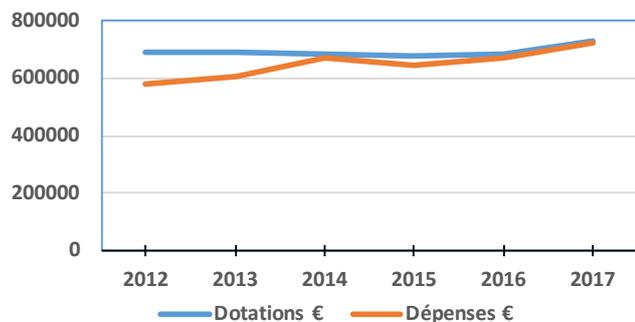
Le SSP est intervenu suite à 12 incidents graves (agression d'enseignant essentiellement, décès brutal...) : 2 dans le Haut-Rhin et 10 dans le Bas-Rhin.

Le service prend contact rapidement avec le chef d'établissement afin d'évaluer la situation et définir, le cas échéant, d'une intervention.

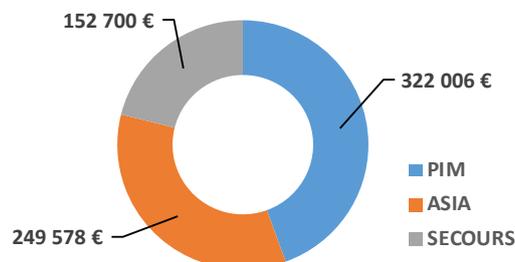
- 7 ont donné lieu à une évaluation et un appui technique : l'AS prend le temps d'échanger avec le chef d'établissement, l'IEN ou le directeur d'école pour comprendre ce qui s'est passé, quelles sont les personnes concernées, les conséquences. Ce temps d'évaluation permet également au responsable de prendre du recul.
- 1 a donné lieu à des entretiens individuels.
- 4 ont donné lieu à des entretiens collectifs.

## La politique sociale

Evolution dotation et dépenses entre 2012 et 2017



Répartition des dépenses par postes enseignement public



### Prestations interministerielles année civile 2016

	Bénéficiaires	Dépenses
Restauration (nombre repas)	1 170	2 427,39
Séjour enfants	234	16 935,96
Aide aux enfants handicapés	179	303 642,93
<b>Total</b>	<b>1 583</b>	<b>322 006,28</b>

### Secours

	2014	2015	2016	2017
Bas-Rhin	96 230	89 250	92 760	89 650
Haut-Rhin	64 800	62 750	57 600	63 050
<b>Académie</b>	<b>161 030</b>	<b>152 000</b>	<b>150 360</b>	<b>152 700</b>

### ASIA année civile 2016

	Bénéficiaires	Dépenses
Etudes	383	194 580
Restauration	nd	11 144
Logement	49	29 450
Environnement professionnel	230	4 600
Séjour d'enfants	65	5 305
Conseil en eco soc et fam	nd	4 497
<b>Total</b>		<b>249 576</b>

nd : non déterminé

nombre de secours en 2017 : 187



## La santé et sécurité au travail

### Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

#### Les acteurs en santé et sécurité au travail

Les acteurs en santé et sécurité au travail sont :

- Un conseiller de prévention académique et deux conseillers départementaux (également coordonnateurs départementaux risques majeurs).
- Une inspectrice santé et sécurité au travail (ISST).
- Une coordonnatrice académique risques majeurs (20 % ETP).

#### Les priorités d'action retenues en 2016-2017

- Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et développement d'outils de la prévention

Pour l'académie de Strasbourg, l'enquête santé et sécurité au travail a permis d'apprécier l'état d'avancement des démarches de prévention et de maîtrise des risques professionnels dans le domaine de la santé et de la sécurité des personnels et des élèves. Sur 217 établissements du second degré interrogés, 212 ont répondu à l'enquête (soit près de 97 %).

Ces résultats permettent de prioriser l'aide (conseil et assistance) à apporter aux établissements. 155 établissements ont réalisé leur document unique ; à ceux-là s'ajoutent 46 annonçant un document unique en cours de réalisation. De plus, les risques psychosociaux sont pris en compte dans 112 cas (contre 92 en 2015-16).

Pour le premier degré, 98 % des écoles ont un document unique dans le Bas-Rhin et 99 % dans le Haut-Rhin.

- Renforcement du réseau des assistants de prévention dans les EPLE  
50 % des EPLE ont un assistant de prévention.  
71 % des assistants de prévention relèvent de l'Education nationale (52 % en 2015-2016).

- Évaluation et prévention de risques particuliers : les risques psychosociaux (RPS).

La prévention primaire et secondaire des risques psychosociaux (RPS) est une préoccupation majeure de l'académie.

Des conférences sur la prévention des risques psychosociaux ont été mises en place dans le cadre du réseau PAS-MGEN.

L'académie de Strasbourg s'est engagée dans une action expérimentale accompagnée de l'ARACT ayant pour objectif d'intégrer la question des RPS dans le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER).

#### Les inspections

L'inspectrice santé et sécurité au travail a mené 55 visites. Un suivi après-visite est assuré par les conseillers de prévention. La thématique retenue au niveau national était les conditions de travail des assistants de prévention.

## **La santé et sécurité au travail**

### **Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail**

#### **Les actions de prévention**

- **Formations** sur les règles applicables en santé et sécurité au travail et sur les outils (DUER, PPMS) des directeurs d'école, des adjoints gestionnaires, des chefs d'établissement et leurs adjoints nouvellement nommés.
- **Formation initiale et continue des assistants de prévention** par le conseiller de prévention académique et l'ISST à destination des personnels relevant de l'Education nationale.
- **Formation initiale et continue des assistants de prévention** de circonscription par les conseillers de prévention départementaux.
- **Formation à la santé et la sécurité au travail** des professeurs de STI et de sciences stagiaires ESPE.
- **Information sur la SST** aux assistants sociaux scolaires et des personnels.

#### **Mise en oeuvre des outils en santé et sécurité au travail**

- **Aide à la mise en oeuvre du document unique.**
- **Aide à l'élaboration et la mise en oeuvre du PPMS.**
- **Réunions avec les collectivités de rattachement et les préfetures.**
- **Traitement des fiches des registres SST et DGI.**

#### **Participation aux CHSCT et aux CHS**

**Grosse opération d'élimination de l'acide picrique qui restait à traiter comme déchet dangereux dans 19 lycées de l'académie.**

**L'ISST et les conseillers de prévention sont invités aux CHSCT et participent ponctuellement à des CHS et à des conseils d'école suivant les points abordés.**



## SIGLES

ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADF	Administrative (filiale IATSS)
ADJAENES	Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
ADM	Personnels administratifs
AE	Adjoint d'enseignement
AED	Assistant d'éducation
AEFE	Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
AESH	Accompagnant des Elèves en situation de handicap
AENESR	Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
AIS	Adaptation et intégration scolaire
APAENES	Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
APS	Assistant de prévention et de sécurité
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
ASI	Assistant ingénieur
ASP	Assistant pédagogique
ATRF	Agent technique de recherche formation
ATSS	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
AVS	Auxiliaire de vie scolaire
BOE	Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
BOP	Budget opérationnel de programme
CAPA	Commission Administrative Paritaire Académique
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré
CCAPP	Conseil Carrière et Accompagnement Professionnel des Personnels
CE	Chargé d'enseignement
CERPEP	Centre d'études et de recherches sur les partenariats avec les entreprises et les professionnels
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLD	Congé longue durée
CLM	Congé longue maladie
CMC	Conseil Mobilité Carrière
CNED	Centre Nationale d'Enseignement à Distance
COP	Conseiller d'orientation-psychologue
CPC	Conseiller pédagogique de circonscription
CPE	Conseiller principal d'éducation
DASEN	Directeurs académiques de services de l'éducation nationale
DIEO	Personnels de Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation
DIF	Droit individuel à la formation
EG	Enseignement général
EMF	Enseignant maître formateur
EPL	Etablissement public local d'enseignement
EPS	Education physique et sportive
EREA	Ecole régionale d'enseignement adapté
ET	Enseignement technologique
ETP	Equivalent temps plein
EXEAT	Autorisation de sortie de leur département
FICFC	Formation initiale des conseillers en formation continue
FIL	Formation d'initiative locale
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion de la Personne Handicapée dans la Fonction Publique

FMP	Formations en milieu professionnelle
FOAD	Formation ouverte et/ou à distance
FTP	Formations tutorielles de proximité
GT	Général et technologique
HSA	Heures supplémentaires année
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
IATSS	Ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale
IGE	Ingénieur d'études
IGR	Ingénieur de recherche
INEAT	Autorisation d'entrée dans le département souhaité
IO	Information et orientation
IPR	Inspecteur pédagogique régional
ITRF	Ingénieur et personnels techniques de recherche et de formation
LP	Lycée professionnel
LV	Langue vivante
MA	Maitre auxiliaire
MED	Personnels médico-sociaux
MCMPP	Mission conseil en mobilité et parcours professionnel
PACD	Poste adapté de courte durée
PAF	Plan académique de formation
PALD	Poste adapté de longue durée
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
PLP	Professeur de lycée professionnel
PE	Professeur des Ecoles
PAF	Plan Académique de formation
PP	Personnes physiques
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive
REP	Réseau d'établissements prioritaires
RPS	Risques psychosociaux
SADM	Services académiques
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
SBSSA	Sciences biologiques et sciences sociales appliquées
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SEP	Section d'enseignement professionnel
STI	Sciences et technologies industrielles
SVT	Sciences de la vie et de la terre
TECH	Personnels techniques, ouvriers et de service
TRF	Technicien de recherche et de formation
VAE	Validation des acquis de l'expérience